



Bulletin Officiel

N° 4849 Vendredi 08 Mai 2015

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES AGO - AGE

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV – AGO -	2
MAXULA PLACEMENT SICAV – AGO -	2
SICAV BH OBLIGATAIRE – AGO -	3
SICAV BH PLACEMENT – AGO -	3
POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT – AGO -	4
STAR ASSURANCES – AGO -	5
ASTREE – AGO -	6
SOTRAPIL – AGE -	7
SOTRAPIL – AGO -	7
AL JAZIRA – AGO -	8
COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL – AGO -	8
LES INDUSTRIES CHIMIQUE DU FLUOR – ICF – AGO -	9
ONE TECH HOLDING – AGO -	10
CARTE VIE – AGO -	11
CITY CARS – AGO -	11

COMMUNIQUE DE PRESSE

APPEL A LA CANDIDATURE – ARTES -	12-14
ARTES	14

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	15
SOCIETE EURO-CYCLES	15

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2015-1 »	15
------------------------------------	----

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

CARTE VIE – AGO-	16-17
ONTE TECH HOLDING – OTH -- AGO -	18-20
STAR ASSURANCES – AGO -	21-22
ASTREE – AGO -	23

INFORMATIONS POST AGO

EURO-CYCLES	24-27
-------------	-------

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « UIB SUBORDONNE 2015 »	28-32
--	-------

<u>EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE</u> EMPRUNT OBLIGATAIRE « AIL 2015-1	33-37
---	-------

<u>COURBE DES TAUX</u>	38
------------------------	----

<u>VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM</u>	39-40
--	-------

ANNEXE I

<u>OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT -OPR-</u>	
- AVIS D'OUVERTURE D'UNE OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE FINANCIERE D'INVESTISSEMENT - SOFI SICAF-	

ANNEXE II

<u>OFFRE A PRIX FERME</u>	
PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIETE « UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING»	

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2014

- SIMPAR
- CARTE
- LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2014

- SICAV BH PLACEMENTS
- SICAV BH OBLIGATAIRE
- POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT
- MAXULA INVESTISSEMENT SICAV
- MAXULA PLACEMENTS SICAV

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,
Bloc B – 1053 Les Berges du Lac

Le Conseil d'Administration de **MAXULA INVESTISSEMENT SICAV** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le lundi 25 mai 2015 à 9h** à son siège social sis au Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Bloc B – 1053 Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2014
3. Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2014
4. Quitus aux administrateurs
5. Affectation des résultats de l'exercice 2014
6. Fixation des jetons de présence
7. Questions diverses.

2014 - AS - 2401

MAXULA PLACEMENTSICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social: Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,
Bloc B- 1053 Les Berges du Lac

Le Conseil d'Administration de **MAXULA PLACEMENT SICAV** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le lundi 25 mai 2015 à 10h** à son siège social sis au Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Bloc B- 1053 Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2014
3. Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2014
4. Quitus aux administrateurs
5. Affectation des résultats de l'exercice 2014
6. Fixation des jetons de présence
7. Questions diverses.

2014 - AS - 2402

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

SICAV BH OBLIGATAIRE
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : Immeuble Assurances SALIM- lotissement AFH/BC5
Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – Tunis

SICAV BH OBLIGATAIRE porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra **le Lundi 25 mai 2015 à 10h**, au siège de la BANQUE DE L'HABITAT (14ème Etage), sis à rue Hédi Nourira 1030 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31/12/2014 ;
2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2014 ;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de ce même exercice ;
4. Approbation des conventions réglementées ;
5. Affectation des résultats de l'exercice 2014 ;
6. Fixation des jetons de présence ;
7. Quitus aux administrateurs ;
8. Ratification de la cooptation d'un administrateur ;
9. Pouvoir pour formalité

NB : Les documents relatifs à l'Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société, sis à Immeuble Assurances SALIM- lotissement AFH/BC5- 3ème étage Centre Urbain Nord.

2014 - AS - 2403

SICAV BH PLACEMENT
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : Immeuble Assurances SALIM- lotissement AFH/BC5
Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – Tunis

SICAV BH PLACEMENT porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra **le Lundi 25 mai 2015 à 11h30**, au siège de la BANQUE DE L'HABITAT (14ème Etage), sis à rue Hédi Nourira 1030 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31/12/2014 ;
2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2014 ;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de ce même exercice ;
4. Approbation des conventions réglementées ;
5. Affectation des résultats de l'exercice 2014 ;
6. Fixation des jetons de présence ;
7. Quitus aux administrateurs,
8. Pouvoir pour formalité.

NB : Les documents relatifs à l'Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société, sis à Immeuble Assurances SALIM- lotissement AFH/BC5- 3ème étage Centre Urbain Nord.

2014 - AS - 2404

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : Rue Hédi Nouira- 1030 Tunis

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra **le lundi 25 mai 2015 à 15h**, au siège social de la société sis à rue Hédi Nouira -1030 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2014 ;
2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2014 ;
3. Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2014 ;
4. Affectation du résultat ;
5. Quitus aux administrateurs ;
6. Questions diverses.

NB : Les documents relatifs à l'Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

STAR ASSURANCES

Siège Social : Square Avenue de Paris 1080 Tunis Cedex-BP 667

La société STAR ASSURANCES, porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le **jeudi 14 mai 2015 à 9h 30** à l'hôtel Acropole Les Berges du lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire relatif à l'exercice 2014,
- Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2014 et approbation des conventions,
- Approbation des états financiers de l'exercice 2014,
- Quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat de l'exercice 2014,
- Ratification de la cooptation d'administrateurs,
- Fixation des jetons de présence des administrateurs , des membres du comité permanent d'audit et des membres du comité de placement,
- Pouvoirs en vue des formalités.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES
- ASTREE-**

Siège social :45, Avenue Kheireddine Pacha BP 780 - 1080 – Tunis Cedex

Messieurs les actionnaires de l'ASTREE Compagnie d'Assurances et de Réassurances sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le Mercredi 13 mai 2015 à 10 heures, au siège social de la Compagnie, 45 – Avenue Kheïreddine Pacha – Tunis Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de l'exercice 2014.
- Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2014.
- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
- Approbation des états financiers et des opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.
- Quitus aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2014.
- Affectation du résultat de l'exercice 2014.
- Fixation des jetons de présence et de la rémunération du Comité Permanent d'Audit.
- Nomination d'un commissaire aux Comptes.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

**Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines
« SOTRAPIL »**

Siège social : Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1003 Tunis -

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines « SOTRAPIL » qui se tiendra le jeudi 28 mai 2015 à onze heures trente minutes du matin à l'hôtel « Sheraton Tunis », à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire,
2. Augmentation du capital social de la société,
3. Modification de l'article 6 des statuts sur la base de la variation du capital social.

2014 - AS - 2384

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines
« SOTRAPIL »**

Siège social: Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1003 Tunis –

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines « SOTRAPIL » qui se tiendra le jeudi 28 mai 2015 à dix heures du matin à l'hôtel « Sheraton Tunis », à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport d'activité du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014,
2. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes,
3. Approbation du rapport d'activité et des états financiers de l'exercice 2014,
4. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2014,
5. Affectation des bénéfices au vu des résultats de l'exercice 2014,
6. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2014,
7. Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2014,
8. Autorisation au Conseil d'Administration pour le lancement d'un emprunt obligataire dans la limite maximale de trente millions de dinars (30.000.000 dinars),
9. Approbation de la nomination de quatre nouveaux administrateurs.

2014 - AS - 2385

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société AL JAZIRA de Transport et de Tourisme Djerba
Siège social : Hôtel Aljazira Zone Touristique Sidi Mahrez DJERBA

Messieurs les actionnaires de la Société AL JAZIRA de Transport et de Tourisme Djerba, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 30 Mai 2015 à 09H30 à l'Hôtel ALJAZIRA – DJERBA à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice clos le 31/12/2014
- 2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes afférents au même exercice
- 3- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2014
- 4- Affectation des résultats de l'exercice 2014
- 5- Quitus aux administrateurs
- 6- Nomination des membres du Conseil d'Administration
- 7- Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes
- 8- Pouvoir en vue de formalités

Cette publication tient lieu de convocation individuelle à tous les actionnaires.

2014 - AS - 2351

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL-
Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès -1001Tunis-

Sur décision du Conseil d'Administration du 07 Avril 2015, messieurs les actionnaires de la **Compagnie Internationale de Leasing** sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue le **Vendredi 15 Mai 2015 à 16 heures, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE)**, Les Berges du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité et des Etats Financiers individuels de l'exercice 2014 ;
- Approbation des conventions et opérations spéciales ;
- Approbation des Etats Financiers consolidés de l'exercice 2014 ;
- Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2014 ;
- Reclassement des comptes de réserves ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2014 ;
- Approbation des montants des jetons de présence ;
- Nomination d'un commissaire aux comptes ;
- Emission d'Emprunts Obligataires ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents légalement requis sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société et toute personne détenant 10 actions ou plus peut assister à la réunion ou se faire représenter en vertu d'une procuration.

2014 - AS - 2352

AVIS DES SOCIETES

إستدعاء للجلسة العامة العادية**الصناعات الكيماوية للفليور**

المقر الاجتماعي : 4 مكرر ، نهج أمين العباسي 1002 تونس البلفدار

إن مجلس إدارة شركة الصناعات الكيماوية للفليور قرّر دعوة المساهمين إلى الحضور يوم الخميس 14 ماي 2015 على الساعة العاشرة صباحا بنزل الشراتون (الهيلتون) للجلسة العامة العادية وذلك للتداول في جدول الأعمال الآتي :

- تلاوة تقرير مجلس الإدارة للجلسة العامة العادية للسنة المالية 2014
- تلاوة تقارير مراقبي الحسابات للسنة المالية 2014
- المصادقة على القوائم المالية المختومة بتاريخ 31.12.2014
- تبويب الحاصل السنوي للسنة المالية 2014
- إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة عن السنة المالية 2014
- تعيين مراقب حسابات للسنوات المالية (2015- 2016 -2017)
- تحديد منحة الحضور لسنة 2015

يجوز لأصحاب الأسهم حضور الجلسة شخصيا أو بطريقة إنابة بموجب توكيل خاص ينبغي إيداعه أو إرساله للمقر الاجتماعي قبل تاريخ الاجتماع بخمسة أيام.
بإمكان المساهمين سحب التوكيل من المقر الاجتماعي للشركة ب 04 مكرر، نهج امين العباسي 1002 تونس البلفدي (إدارة المراقبة).

ستوضع كل الوثائق المعدة للجلسة تحت طلب المساهمين بالمقر الاجتماعي (إدارة المراقبة طيلة المدة القانونية).

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ONE TECH HOLDING

Siège social : Cité El Khalij -Rue Lac Lochness –Imm Les Arcades Tour A -Les Berges du Lac -Tunis -Tunisie

Les actionnaires de la société ONE TECH HOLDING sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire, pour le Mercredi 20 Mai 2015 à 10 h, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « IACE », sis au Boulevard principal, Rue du Lac Turkana, 1053, Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et des modes de convocation ;
2. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration de la société et du groupe One Tech de l'exercice 2014 ;
3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes de la société et du groupe One Tech de l'exercice 2014 ;
4. Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31 Décembre 2014 ;
5. Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31 Décembre 2014 ;
6. Affectation du résultat de l'exercice 2014 et distribution des dividendes ;
7. Approbation des conventions conclues par la société et rentrant dans le champ d'application de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 26 des statuts ;
8. Quitus aux membres du conseil d'administration ;
9. Fixation du montant des jetons de présence ;
10. Information des actionnaires de la société sur un franchissement de seuil ;
11. Nomination d'un nouveau membre du conseil d'administration de la société ;
12. Pouvoirs pour formalités ; et
13. Questions diverses.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au local de la société sis au n°16, Rue des Entrepreneurs- Charguia 2- Ariana, 30 jours avant la date de la réunion.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie « CARTE VIE »
Siège social : Immeuble CARTE, Entrée B Lot BC4 – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

Le conseil d'administration tenu le 21/04/2015 convoque les actionnaires de la société à l'Assemblée Générale Ordinaire le 15 mai 2015 à 9 heures au siège sociale de la société ; Immeuble CARTE Lot BC4 Entrée B Centre Urbain Nord 1082, Tunis, pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Examen et approbation du rapport du conseil sur la gestion de la société ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2014.
- 2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes et approbation des états financiers au titre de l'exercice clos au 31/12/2014 ;
- 3- Approbation des conventions réglementées ;
- 4- Nomination des administrateurs ;
- 5- Affectation des résultats au titre de l'exercice clos au 31/12/2014 ;
- 6- Quitus aux administrateurs ;
- 7- Fixation des jetons de présences ;
- 8- Pouvoirs.

2014 - AS - 2371

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

CITY CARS
Siège Social : 51 Rue Ali Darghouth 1001 Tunis

La société CITY CARS porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le mercredi 27 Mai 2015 à 15 heures à l'institut Arabes des Chefs d'Entreprises (IACE), sise au Boulevard principal, Lac Turkana, les Berges du Lac, Tunis - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que le rapport de gestion du Groupe City Cars relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
3. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
4. Examen et approbation des états financiers du Groupe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
5. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
6. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions mentionnées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
7. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
8. Allocation des jetons de présence aux Administrateurs ;
9. Renouvellement du mandat d'un administrateur ;
10. Information des actionnaires de la Société sur un franchissement de seuil ; et
11. Pouvoirs pour formalités.

2014 - AS - 2386

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE (APPEL A LA CANDIDATURE)

Automobiles Réseau Tunisien et Services « ARTES »
Siège social : 39, Avenue Kheireddine Pacha BP 33 - 1002 Tunis

1. Objet :

La société ARTES lance un appel à candidature relatif à un siège du représentant des petits actionnaires au sein de son conseil d'administration. Ce siège est devenu vacant suite au décès de Monsieur Mohamed Riahi.

A cet effet, la société ARTES invite les détenteurs de ses actions intéressées, à participer à cet appel à candidature.

Les élections auront lieu lors de la tenue de la prochaine A.G.O qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2014 et dont la date sera fixée ultérieurement.

2. Conditions de Participation :

Les candidats éligibles à ce poste doivent remplir les conditions suivantes :

- Justifier d'une participation ne dépassant pas 0,5% du capital social pour les actionnaires personnes physiques et morales non institutionnels et ne dépassant pas 5% pour les institutionnels,
- Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales,
- Le cumul de qualité du membre de conseil d'administration avec la qualité de salarié au sein d'ARTES n'est pas possible.

3. Composition du dossier de candidature :

- Une demande de candidature au nom du Président Directeur Général d'ARTES et une fiche de candidature dûment remplie (Annexe 1),
- Une copie de la CIN pour les personnes physiques et un extrait du registre de commerce pour les personnes morales,
- Un engagement sur l'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales,
- Une attestation récente du nombre d'actions d'ARTES prouvant le seuil de la participation, détenue par le candidat lui-même ou par la personne morale qu'il représente. Cette attestation doit être délivrée par l'intermédiaire agréé administrateur chez lequel les titres détenus sont inscrits en compte, ou par MAC SA Green Center Bloc C 2ème étage LES BERGES DU LAC, intermédiaire agréé mandaté pour la tenue du registre des actionnaires d'ARTES,
- Un pouvoir dûment signé par la personne morale actionnaire à représenter ?
- Un C.V. détaillé,

- Suite -

4. Date limite de dépôt de candidature :

- Les candidatures doivent être présentées obligatoirement dans une enveloppe fermée portant la mention « A ne pas ouvrir candidature d'un membre du conseil d'administration représentant les petits actionnaires » au nom du Président du Conseil d'Administration d'ARTES et parvenir soit directement au bureau d'ordre de la société soit par lettre recommandée avec accusé de réception ou par rapide poste au siège de la société ARTES ;**39, Avenue Kheireddine Pacha – BP 33-- 1002 Tunis-Belvédère** , au plus tard le 26 Mai 2015 (Le cachet de la poste ou du bureau d'ordre faisant foi).

- La date et le lieu de l'assemblée générale électorale pour le poste d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires seront portés à la connaissance des actionnaires par publication dans les bulletins du Conseil du Marché Financier , de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, et dans deux quotidiens locaux dont un en langue arabe ,

- Les actionnaires déjà représentés au sein du Conseil d'Administration d'ARTES ainsi que les actionnaires détenteurs de plus de 0,5% du capital social d'ARTES pour les actionnaires personnes physiques et personnes morales et de plus de 5% pour les actionnaires institutionnels, s'abstiendront de voter.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

- Suite -

Annexe 1

FICHE DE CANDIDATURE

Nom et Prénom/ Raison Sociale :

N° CIN / Registre de Commerce :

Profession / Activité :

Formation académique du candidat personne physique ou du représentant de la personne morale :

Expérience spécifique au poste d'administrateur :

Signature

Annexe 2

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) :

Nom et Prénom / Raison Sociale :

N° CIN / Registre de Commerce :

Demeurant à :

Candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les petits actionnaires au sein du Conseil d'Administration de la société ARTES.

Déclare formellement sur l'honneur ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales et que les informations fournies dans mon CV sont sincères et exactes.

Signature

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2014 - AS - 2387

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Automobiles Réseau Tunisien et Services « ARTES »
Siège social : 39, Avenue Kheireddine Pacha BP 33 - 1002 Tunis

La société ARTES SA informe ses actionnaires que son conseil d'administration, réuni le mardi 05 Mai 2015, a passé en revue l'activité de la société courant l'année 2014 et a arrêté les états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2014.

Il ressort de ces états financiers qu'au terme de l'exercice 2014, les résultats nets individuels, ont atteint 21 555 738 DT, soit une augmentation par rapport à l'exercice 2013 de 4,24%. Par ailleurs, le conseil a décidé de proposer la distribution d'un dividende brut de 0,450 DT par action, soit une évolution de 8,43% par rapport à l'année précédente, et de convoquer les actionnaires de la société pour une réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire prévue au cours du mois de Juin 2015.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2014 - AS - 2388

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP DELTA EPARGNE ACTIONS
Fonds Commun de Placement
Adresse : Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray
Cité des Sciences - 1004 El Menzah IV

STB MANAGER, société de gestion de **FCP DELTA EPARGNE ACTIONS**, informe les porteurs de parts du fonds, qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2014 :

Un dividende de 2,647 dinars par part.

Ce dividende est payable à tous les guichets de la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE à partir du **lundi 18 mai 2015**.

2014 - AS - 2408

Paiement de dividendes

SOCIETE EURO-CYCLES

Siège Social : Z.I Kalaa Kébira 4060 Sousse

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société **EURO-CYCLES** qui s'est tenue le 29 Avril 2015 a fixé la date de mise en paiement des dividendes à compter du Vendredi 15 Mai 2015. Le montant du dividende unitaire à distribuer au titre de l'exercice 2014 a été fixé à **1,014 DTU** par action.

2014 - AS - 2409

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS :

EMPRUNT OBLIGATAIRE

« CIL 2015-1 »

La Compagnie Générale d'investissement, Intermédiaire en bourse, porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire « **CIL 2015-1** » **de 15 000 000 DT susceptible d'être porté à un maximum de 25 000 000 DT** ouvert au public le 10 avril 2015, ont été clôturées le **06 mai 2015** pour un montant de **25 000 000DT**.

2014 - AS - 2410

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS

Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie « CARTE VIE »
Siège social : Immeuble CARTE, Entrée B Lot BC4 – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

Projet de résolutions de la Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie « CARTE VIE » à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 15 mai 2015.

PREMIERE RESOLUTION :

Le président a fait à l'assemblée lecture du rapport d'activité de la société présenté par le Conseil d'Administration ayant trait à la gestion de la société se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2014. Après discussion et échanges de vues, les actionnaires ont approuvé le rapport tel qu'il leur a été présenté.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION :

Le commissaire aux comptes a fait lecture aux actionnaires du rapport général sur les états financiers arrêtés au 31/12/2014. Les actionnaires ont approuvé les états financiers ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2014 tels qu'ils ont été présentés.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux opérations prévues par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve les dites opérations.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats d'administrateurs :

- Monsieur Mehdi DOGHRI
- Monsieur Radhi MEDDEB

arrivent à échéance lors de la présente assemblée et décide de nommer :

- Monsieur Mehdi DOGHRI
- Monsieur Radhi MEDDEB

en qualité d'administrateurs pour une durée expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2017.

En conséquence, la composition du conseil d'administration sera désormais comme suit :

Administrateur	Echéance du mandat, qui prendra fin lors de l'AGO qui statuera sur les états financiers de :
Monsieur Hassine DOGHRI	2016
Monsieur Mehdi DOGHRI	2017
Monsieur Radhi MEDDEB	2017
COFITE SICAF représentée par Monsieur Hassine DOGHRI	2016
CARTE Assurances représentée par Monsieur Abderrahman FATMI	2016

Mise au vote, cette résolution est adoptée à

- Suite -

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du bénéfice de l'exercice, s'élevant à **4 067 370,130 dinars**, telle qu'elle a été proposée par le Conseil d'Administration comme suit :

<i>Bénéfice Net de l'exercice 2014</i>	4 067 370,131
<i>Report à nouveau antérieur</i>	1 517 311,780
Total	5 584 681,911
<i>Réserve légale (5 %)</i>	279 234,096
<i>Réserve Spéciale de Réinvestissement</i>	2 000 000,000
<i>Réserve pour fonds social</i>	150 000,000
Bénéfice distribuable	3 155 447,815
<i>Dividendes</i>	1 500 000,000
Report à nouveau	1 655 447,815

Et fixe la date de mise en paiement des dividendes à partir du 14 Aout 2015.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION :

Les actionnaires donnent quitus entier et définitif aux administrateurs pour la gestion ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2014.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer un montant net de soixante-dix mille (70 000) Dinars au titre des jetons de présences aux administrateurs. Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération du comité d'audit interne à sept mille cinq cent (7 500) Dinars nets.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à toute personne mandatée par lui, sous sa responsabilité, pour effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à

- Suite -

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

ONE TECH HOLDING

Siège social : Cité El Khaliij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-Tunis

Projet de résolutions de la Société One Tech Holding à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 20 mai 2015.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée constatant que les actionnaires présents ou représentés réunissent(..%) du capital social, ratifie en conséquence les modes et les délais de convocation de la présente réunion, ainsi que ceux relatifs à la communication des documents y afférents et déclare la régularité de la présente Assemblée pour statuer sur son ordre du jour.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration de la Société et du groupe One Tech, et les rapports des Commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2014, et après examen des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2014, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2014 tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'Administration.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire adopte la proposition du Conseil d'Administration d'affectation du résultat qui se présente comme suit :

Résultat de l'exercice 2014	16 107 280,991
Résultats reportés antérieurs	255 114,550
Sous total	16 362 395,541
Réserve légale 5%	818 119,777
Résultats reportés (antérieurs à 2014)	255 114,550
Résultats reportés (dividendes imposables)	15 289 161,214

En application des dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2014, l'impôt de 5% sur les distributions de dividendes ne s'applique pas aux opérations de distribution de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société au 31 décembre 2013.

L'assemblée générale ordinaire prend acte des dispositions ci-dessus mentionnées et constate que les fonds propres exonérés de l'impôt en cas de leur distribution sont détaillés comme suit :

Résultats reportés (antérieurs à 2014)	255 114,550
Prime d'émission	131 230 837,667
Total	131 485 952,217

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire décide de distribuer un dividende de 225 millimes par action correspondant à la somme globale de 12 060 000,000 Dinars, prélevée sur la prime d'émission.

Ainsi, l'assemblée générale ordinaire précise que les dividendes distribués de 12 060 000,000 Dinars sont de ce fait hors champ d'application de la retenue à la source de 5%.

La mise en paiement des dividendes est fixée pour la date du 16 juin 2015.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire approuve les conventions prévues par les articles 200 et 475 du CSC, et l'article 26 des statuts, dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2014.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Les actionnaires et administrateurs intéressés n'ont pas participé aux votes respectivement sur chacune de ces conventions.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice 2014.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire décide d'allouer des jetons de présence à hauteur de 20.000 DT Brut par administrateur au titre de l'exercice 2014.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

- Suite -

SEPTIEME RESOLUTION

En application de l'article 13 de la loi numéro 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, l'Assemblée Générale Ordinaire informe les actionnaires de la Société que le fonds MAGHREB PRIVATE EQUITY FUND III PCC a franchi le seuil de participation dans le capital de la Société, en date du 09 Juin 2014, et qu'il détient plus de 5% de droit de vote dans le capital social de la Société.

Suite à la proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer le fonds MAGHREB PRIVATE EQUITY FUND III PCC en qualité d'administrateur, et ce pour la durée restante du mandat du Conseil d'Administration actuel qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Le fonds MAGHREB PRIVATE EQUITY FUND III PCC déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées, en remercie l'Assemblée et déclare qu'il n'exerce aucune fonction et n'est frappé d'aucune incompatibilité susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

HUITIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, réuni en date du 27/08/2014, l'assemblée générale ordinaire décide d'accorder à chaque membre du comité permanent d'audit une rémunération annuelle brute égale à 10.000 dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS**STAR ASSURANCES**

Siège Social : Square Avenue de Paris 1080 Tunis Cedex-BP 667

Projet des résolutions de la société STAR ASSURANCES à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 14 mai 2015.

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2014, approuve le rapport du Conseil d'Administration, les comptes et les états financiers arrêtés au 31/12/2014 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux opérations prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

Cette résolution est adoptée à

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire Donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2014.

Cette résolution est adoptée à

Quatrième Résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter résultat de l'exercice 2014 comme suit :

Résultat 2014	22 298 868,282
Résultats reportés	78 394 567,478
Total	100 693 435,760
Réserves Ordinaires	3 557 855,000
Réserves pour Fonds Social	2 000 000,000
Reliquat	95 135 580,760
Dividendes	7 846 156,200
Report à nouveau	87 289 424,560

En conséquence, il sera servi un dividende de 3,400 dinars par action. Ces dividendes seront mis en paiement à compter du auprès des intermédiaires en bourse et des teneurs des comptes dépositaires des titres pour les titres qui y sont déposés et à la Société Tunisienne de Banque pour les titres non déposés.

Cette résolution est adoptée à

- Suite -

Cinquième Résolution

Le Conseil d'Administration a coopté :

- Monsieur Mohamed SKIMA en tant qu'administrateur représentant l'Etat Tunisien en remplacement de monsieur Mohamed ROUAI.
- Madame Catherine GRANGER en tant qu'administrateur représentant Groupama SA en remplacement de Monsieur Jean-François LEMOUX.

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie cette cooptation.

Cette résolution est adoptée à

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 7.200 DT le montant brut annuel des jetons de présence à allouer à chaque membre du Conseil d'Administration, le même montant sera alloué aux administrateurs membres du comité permanent d'audit et aux administrateurs membres du comité de placement.

Cette résolution est adoptée à

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs à monsieur le Président Directeur Général et/ou à son représentant légal pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement de dépôts et de publication prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS**COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES****- ASTREE-**

Siège social :45, Avenue Kheireddine Pacha BP 780 - 1080 – Tunis Cedex

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 13 mai 2015.

Première résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports, général et spécial, des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2014, tels qu'ils sont présentés, approuve le rapport de gestion, les états financiers de l'exercice 2014, ainsi que les conventions mentionnées dans le rapport spécial, et donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de leur gestion.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2014 de 11.653.587,199 D ainsi que le report à nouveau de 249.785,027 D, comme suit :

Réserves pour réinvestissements exonérés	5 000 000,000 D
Report à nouveau	6 903 372,226D
Total	11 903 372,226 D

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer aux actionnaires un montant de 6 800 000,000 D de dividendes, soit 1,7 Dinars par action. Ce montant sera prélevé sur les réserves facultatives arrêtées au 31/12/2013 qui s'élèvent à 30 905 870,000 D.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du Mai 2015.

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs, pour l'exercice 2014, à quatre-vingt-dix mille dinars (90 000 D). Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, en outre, d'allouer un montant de dix mille dinars (10 000D) en rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit.

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes « Mazars » représenté par Monsieur Adel Mohsen CHAABANE, pour une période de (3) ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

AVIS DES SOCIETES

Informations Post AGO**EURO-CYCLES**

Siège Social : Z,I Kalaa Kébira 4060 Sousse

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 29 Avril 2015, la Société EURO-CYCLES' publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées.
- Le bilan après affectation du résultat comptable.
- L'état d'évolution des capitaux propres.

1- Résolutions adoptées**Première résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2014, tels qu'ils sont présentés, approuve le rapport de gestion, les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2014, ainsi que les conventions mentionnées dans le rapport spécial, et donne aux membres du Conseil d'administration quitus entier et sans réserve de leur gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du résultat positif de l'exercice 2014 telle qu'elle lui a été proposée par le Conseil d'administration à savoir :

Bénéfice de l'exercice 2014	10.399.378,856 dinars
+ Report à nouveau	5.480.226,677 dinars
TOTAL (1)	15.879.605,533 dinars
- Dividendes à distribuer	5.475.600,000 dinars
Résultats reportés Après affectation	10.404.005,533 dinars
TOTAL (2)	0

Soit la distribution de 1,014 dinar de dividende par action, correspondant à 101,4% du nominal de l'action. La date de mise en paiement des dividendes a été fixée par l'Assemblée au 15 Mai 2014.

Ces dividendes ont été prélevés des fonds propres au 31 Décembre 2013 et qui seront exonérés de la retenue à la source

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de donner pouvoir à Monsieur Mourad Ghazi, Directeur Général de la société ou à son représentant pour accomplir les formalités juridiques d'usage d'enregistrement et de publication.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

- Suite -

II- Le Bilan Après Affectation du Résultat Comptable.**BILAN APRES AFFECTATION****(Exprimé en Dinars)****Au 31 Décembre****2014 2013****ACTIFS****ACTIFS NON COURANTS****Actifs Immobilisés**

Immobilisations Incorporelles 38 966.350 38 966.350

Moins Amortissements -37 099.170 -29 527.811

Immobilisations Corporelles 8 314 786.418 7 220 388.547

Moins Amortissements -3 204 608.298 -2 800 379.800

Immobilisations Financières 159 900.000 99 900.000

Moins Provisions - -

Total des actifs immobilisés **5 271 945.300 4 529 347.286**

Autres actifs non courants - -

Total des actifs non courants **4 529 347.290 4 529 347.286****ACTIFS COURANTS**

Stocks 11 987 751.483 8 045 071.923

Moins Provisions - -

Clients et Comptes Rattachés 3 051 036.710 6 078 165.200

Moins Provisions -104 866.000 -104 866.004

Autres actifs courants 2 055 883.776 543 845.704

Placements & autres actifs financiers 10 032 000.000

Liquidités & Equivalents de liquidités 6 449 209.086 10 344 250.925

Total des actifs courants **33 471 015.051 24 906 467.748****TOTAL DES ACTIFS 38 742 960.351 29 435 815.034**

- Suite -**BILAN APRES AFFECTATION****(Exprimé en Dinars)****Au 31 Décembre****2014****2013****CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS****CAPITAUX PROPRES**

Capital social	5 400 000.000	5 400 000.000
Réserves	540 000.000	540 000.000
Résultats reportés après affectation	10 404 005.533	5 480 226.677
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</u>	16 344 005.533	11 420 226.677

PASSIFS**Passifs non courants**

Emprunts	446 629.538	692 182.252
Autres passifs financiers	-	-
Provisions	-	-
Total des passifs non courants	446 629.538	692 182.252

Passifs courants

Fournisseurs et comptes rattachés	6 552 758.333	3 580 458.598
Autres passifs courants	9 227 936.503	5 467 919.831
Concours bancaires et autres passifs financiers	6 171 630.444	8 275 027.676
Total des passifs courants	21 952 325.280	17 323 406.105

TOTAL DES PASSIFS**22 398 954.818 18 015 588.357****TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS****38 742 960.351 29 435 815.034**

- Suite -

III-TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

DESIGNATIONS	En dinars				
	Capital Social	Réserves légales	Résultats Reportés	Résultat de l'exercice	Total Capitaux Propres
Capitaux propres au 31/12/2011	1 800 000	180 000	1 854 019	4 805 013	8 639 033
Affectation du résultat 2011 (selon PV AGO du 10 Mai 2012)					0
Réserves légales					0
Résultats reportés			2 305 013	-2 305 013	
Dividendes				-2 500 000	-2 500 000
Augmentation du capital	3 600 000		-3 600 000		0
Résultat de l'exercice 2011				5 557 738	5 557 738
Capitaux propres au 31/12/2012	5 400 000	180 000	559 032	5 557 738	11 696 771
Affectation du résultat 2012 (selon PV AGO du 15 Février 2013)					0
Réserves légales		360 000		-360 000	0
Résultats reportés			2 233 738	-2 233 738	
Distribution des dividendes				-2 964 000	-2 964 000
Augmentation du capital					
Résultat de l'exercice 31/12/2013				6 737 456	6 737 456
Capitaux propres au 31/12/2013	5 400 000	540 000	2 792 770	6 737 456	15 470 227
Affectation du résultat 2013 (selon PV AGO du 15 Mai 2014)					0
Réserves légales					0
Résultats reportés			2 687 456	-2 687 456	0
Distribution des dividendes				-4 050 000	-4 050 000
Résultat de l'exercice 2014				10 399 379	10 399 379
Capitaux propres au 31/12/2014	5 400 000	540 000	5 480 226	10 399 379	21 819 606
Affectation du résultat 2014 (selon PV AGO du 29 Avril 2015)					
Réserves légales					
Résultats reportés			10 399 379	-10 399 379	0
Distribution des dividendes			-5 475 600		-5 475 600
Capitaux propres après affectation	5 400 000	540 000	10 404 005	0	16 344 006

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

L'OBLIGATION SUBORDONNEE SE CARACTERISE PAR SON RANG DE CREANCE CONTRACTUELLEMENT DEFINI PAR LA CLAUSE DE SUBORDINATION.

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.**

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2014, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2015.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « UIB Subordonné 2015 »

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Union Internationale de Banques, réunie le 07/05/2014, a autorisé l'émission de nouveaux emprunts obligataires, pour un montant ne dépassant pas 300 000 000 DT, en une ou plusieurs émissions et a délégué, conformément à l'article 331 du code des sociétés commerciales, au Conseil d'Administration avec la faculté de subdélégation au Directeur Général, les pouvoirs nécessaires pour fixer le montant et arrêter les modalités et les conditions de chaque émission.

Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de 2015.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le 12/03/2015 a approuvé l'émission du premier emprunt « UIB Subordonné 2015 » dont le montant est de 50 000 000 DT.

Le Conseil d'Administration a donné à son tour pouvoir au Directeur Général de fixer les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire subordonné « UIB Subordonné 2015 ».

A cet effet, le Directeur Général a fixé, en date du 22/04/2015, les modalités et les conditions de l'emprunt comme suit :

- a. Nominal de l'obligation : 100 dinars par obligation subordonnée ;
- b. Nombre : 500 000 obligations subordonnées réparties en deux catégories :
Catégorie A et Catégorie B
- c. Forme d'Obligation : Les obligations subordonnées sont toutes nominatives ;
- d. Prix d'émission : 100 dinars par Obligation subordonnée payable intégralement à souscription ;
- e. Taux d'intérêt : Catégorie A : 7,40% et/ou TMM+1,95% brut par an au choix c
souscripteur ;
: Catégorie B : 7,50% et/ou TMM+2,10% brut par an au choix c
souscripteur ;
- f. Durée : 5 ans pour la catégorie A et 7 ans, dont deux années de franchis
pour la catégorie B ;
- g. Amortissement : Les obligations sont amortissables annuellement par un cinquièr
de valeur nominale, soit 20 dinars par obligation.
Cet amortissement commence à la 1^{ère} année pour la catégorie A et
la 3^{ème} année pour la catégorie B.

- Suite -

Dénomination de l'emprunt : « UIB Subordonné 2015 ».

Montant : 50.000.000 dinars, divisé en 500.000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif de l'emprunt « UIB Subordonné 2015 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation subordonnée payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Formes des titres : Toutes les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

➤ **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,95 % brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 195 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Juin de l'année N-1 au mois de Mai de l'année N.

➤ **Taux fixe :** Taux annuel brut de 7,40 % calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont deux années de franchise :

➤ **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,10 % brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Juin de l'année N-1 au mois de Mai de l'année N.

➤ **Taux fixe :** Taux annuel brut de 7,50 % calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Mars 2015 (à titre indicatif), qui est égale à 4,8075 %; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,8075 % pour la catégorie A et de 6,9575 % pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,95% pour la catégorie A et de 2,10% pour la catégorie B, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,40 % l'an pour la catégorie A et 7,50 % l'an pour la catégorie B pour le présent emprunt subordonné.

- Suite -

Durée totale : Les obligations subordonnées du présent emprunt «UJB Subordonné 2015 » seront émises selon deux catégories :

Une catégorie A : sur une durée de **5 ans** ;

Une catégorie B : sur une durée de **7 ans dont deux années de franchise**.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et de **5 ans** pour la catégorie B.

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt est de **2,738 années** pour la catégorie A et **4,297 années** pour la catégorie B.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné seront ouvertes le **18/05/2015** et clôturées au plus tard le **18/06/2015**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission (50 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 500 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 50 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **18/06/2015**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **30/06/2015** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération .

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **18/06/2015**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **18/06/2015**, et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la 1^{ère} année pour la catégorie A et à la 3^{ème} année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **18/06/2020** pour la catégorie A et le **18/06/2022** pour la catégorie B.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **18 juin** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **18/06/2016**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **18/06/2016** pour la catégorie A et le **18/06/2018** pour la catégorie B.

- Suite -

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **18/05/2015** auprès de MAC SA intermédiaire en Bourse, sis au Green Center – Bloc C 2^{ème} étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

Tenue des comptes en valeurs mobilières : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires subordonnés de l'emprunt «UIB Subordonné 2015 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par le Back Office Bourse de l'UIB.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

Garantie : Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation : Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Cotation en Bourse : L'Union Internationale de Banques s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt «UIB Subordonné 2015 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : L'Union Internationale de Banques s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt «UIB Subordonné 2015 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées : L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Rang de créance : En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 02/09/2014 sous le numéro 14-005^(*).

(*) Les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire subordonné « UIB subordonné 2015 » diffèrent de celles annoncées au niveau du Business Plan 2014-2018 tel que figurant au niveau du Document de Référence « Union Internationale de Banques 2014 » enregistré auprès du CMF en date du 02/09/2014 sous le numéro 14-005.

La banque s'engage à actualiser ledit Business Plan et ce, afin de tenir compte des modalités et conditions définitives de l'emprunt obligataire subordonné sus-visé.

- Suite -

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang : L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre : L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination).

Qualité de crédit de l'émetteur : Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Le marché secondaire : Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la Bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé.

Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° **15-0904** en date du **30 avril 2015**, du document de référence « Union Internationale Banques 2014 » enregistré par le CMF en date du **02 septembre 2014** sous le N° **14-005** et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2014.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'Union Internationale de Banques, 65 Avenue Habib Bourguiba -1000 Tunis, MAC SA Green Center Bloc C 2^{ème} étage Rue du Lac Constance - Tunis, et sur les sites Internet du CMF (www.cmf.org.tn) et de l'Union Internationale de Banques (www.uib.com.tn).

Les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2014 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2015. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2ème trimestre 2015 pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2015**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « AIL 2015-1 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

Lors de sa réunion tenue le 4 juin 2014, l'Assemblée Générale Ordinaire de L'Arab International Lease "AIL" a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire en une ou plusieurs tranches d'un montant maximum de 60 millions de dinars au cours de l'année 2015 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour déterminer les conditions d'émission et de fixer le montant et la date d'émission de chaque tranche.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration, réuni le 21 novembre 2014, a décidé d'émettre un emprunt obligataire pour un montant maximum de 35 millions de dinars en une ou plusieurs tranches.

Le Conseil d'Administration a également délégué à la Direction Générale de l'AIL les soins de fixer les taux et la durée selon la situation du marché au moment de l'émission.

A cet effet, la Direction Générale a décidé d'émettre le présent emprunt pour un montant de 15 millions de dinars susceptible d'être porté à 20 millions de dinars et a fixé les durées et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 7,65% et/ou TMM+2,25% sur 5 ans.
- Catégorie B : 7,85% sur 7 ans dont 2 années de grâce.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant de l'emprunt :

Le montant nominal du présent emprunt est de 15 millions de dinars, susceptible d'être porté à 20 millions de dinars, divisés en 150.000 obligations, susceptibles d'être portés à 200 000 obligations, de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'Emprunt Obligataire « AIL 2015-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du Conseil du marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **08/05/2015** et clôturés au plus tard le **06/08/2015**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit un maximum de 200.000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **06/08/2015**, et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

- Suite -

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **08/05/2015** auprès de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF, intermédiaire en bourse, rue du Lac Oubeira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac - 1053 Tunis.

But de l'émission :

L'AIL a décidé d'émettre cet emprunt dans le cadre d'une stratégie visant le renforcement de la structure financière de la société par la consolidation de ses ressources à moyen et long terme et ce, afin de soutenir le développement de son activité dans les meilleures conditions.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

- Dénomination de l'emprunt : « AIL 2015-1 »
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF- Intermédiaire en Bourse.

Prix de souscription et d'émission : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt porte jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **06/08/2015**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **06/08/2015**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,65% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,25% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 225 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'août de l'année N-1 au mois de juillet de l'année N.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de franchise :

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,85% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- Suite -

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale.

Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **06/08/2020** pour la catégorie A et le **06/08/2022** pour la catégorie B.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **06 août de chaque année**.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **06/08/2016**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **06/08/2016** et le premier remboursement en capital aura lieu le **06/08/2018**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de 7,65% l'an (pour la catégorie A) et de 7,85% l'an (pour la catégorie B).

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2015 (à titre indicatif), qui est égale à 4,8575% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,1075%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,25% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale Les obligations de l'emprunt obligataire « **AIL 2015-1** » sont émises pour une durée de :

- 5 ans pour la catégorie A.
- 7 ans pour la catégorie B.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt obligataire «AIL 2015-1» est comme suit :

- 3 années pour la catégorie A.
- 5 années pour la catégorie B.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration exprime l'horizon de placement pour lequel la performance effective obtenue pour un placement obligataire est égale, quelque soit l'évolution des taux d'intérêt à la performance théorique initiale.

A l'issue d'une durée égale à la duration, le risque de perte (ou de gain) en capital est compensé exactement par le risque de réinvestissement à la hausse (ou à la baisse) des flux.

La duration s'exprime en années et elle est obtenue en divisant la somme des annuités pondérées actualisées par le prix de l'obligation, ou à défaut, par la somme des annuités actualisées.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,730 années** (pour la catégorie A) et **4,269 années** (pour la catégorie B).

- Suite -

Garantie :

Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

Mode de placement : L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière – SCIF, intermédiaire en Bourse.

Notation de l'emprunt :

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 20 avril 2015, sur l'échelle nationale, la note « AA+(tun) » à l'emprunt « AIL 2015-1 » objet de la présente note d'opération.

Notation de la société: En date du 12 février 2015, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note attribuée à la société Arab International Lease - AIL - sur son échelle de notation nationale :

- Note nationale à long terme : AA+(tun)
- Perspective de la note nationale à long terme : Stable
- Note nationale à court terme : F1+(tun)
- Note nationale de dette senior : AA+(tun)

Organisation de la représentation des obligataires : Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n° 96-113 du 30 décembre 1996, portant loi des finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du premier janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 DT) sans que ce montant n'excède mille dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **AIL 2015-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF - Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

- Suite -

Marché des titres : Il existe cinq emprunts obligataires émis par l'AIL et qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés des titres étrangers.

L'Arab International Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse – SCIF - de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt obligataire « AIL 2015-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING : L'Arab International Lease s'engage, dès la clôture de l'emprunt « AIL 2015-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **22/04/2015** sous le n°**15-0901**, du document de référence « AIL 2015 » enregistré auprès du CMF en date du **22/04/2015** sous le n°**15-003**, des états financiers de l'AIL arrêtés au 31 décembre 2014 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2015 et des indicateurs d'activité de l'AIL relatifs au 2ème trimestre 2015, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2015.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public auprès de l'AIL-11, Rue Hédi Nouria - 1001 TUNIS ; de la SCIF intermédiaire en bourse – Rue du Lac Oubeira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac - 1053 Tunis et sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn.

Les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 30 avril 2015.

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2ème trimestre 2015 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 juillet 2015.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 08 MAI 2015

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,867%		
TN0008003006	BTC 52 SEMAINES 01/09/2015		4,956%	
TN0008003022	BTC 52 SEMAINES 29/09/2015		4,977%	
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		4,987%	999,754
TN0008003030	BTC 52 SEMAINES 27/10/2015		4,999%	
TN0008003048	BTC 52 SEMAINES 24/11/2015		5,021%	
TN0008003055	BTC 52 SEMAINES 22/12/2015		5,042%	
TN0008003063	BTC 52 SEMAINES 26/01/2016		5,069%	
TN0008003071	BTC 52 SEMAINES 16/02/2016		5,086%	
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,104%	1 000,998
TN0008003089	BTC 52 SEMAINES 15/03/2016		5,107%	
TN0008003097	BTC 52 SEMAINES 12/04/2016	5,129%		
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,379%	927,803
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,465%	996,453
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,755%	1 019,553
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"	6,014%		982,388
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		6,113%	981,102
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,135%	807,324
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,169%	977,496
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,293%	967,863
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,383%	960,008
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"	6,417%		969,613
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,471%	1 023,554
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,482%	949,816
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"	6,550%		963,531

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	153,079	154,882	154,896		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,510	13,689	13,690		
3 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,995	100,693	100,698		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
4 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,392	1,410	1,411		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
5 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	37,429	37,876	37,880		
6 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	50,906	51,457	51,462		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
7 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	164,460	166,384	165,614		
8 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,304	590,992	589,767		
9 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,984	120,998	120,969		
10 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	125,520	130,472	130,415		
11 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,253	125,019	125,256		
12 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	112,606	115,199	115,218		
13 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,252	102,892	102,649		
14 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	134,724	136,044	136,253		
15 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,485	93,789	93,848		
16 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,726	102,763	102,702		
17 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	112,898	113,229		
18 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	113,521	113,707		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
19 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 439,180	1 473,116	1 477,658		
20 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 385,305	2 454,077	2 452,713		
21 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	112,115	113,010	114,045		
22 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	104,580	105,881	107,152		
23 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	130,887	133,670	134,473		
24 FCP FINA 60 *	FINACORP	28/03/08	1 207,035	En liquidation	En liquidation		
25 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	133,033	132,799	134,915		
26 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,255	16,448	16,561		
27 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 158,963	5 269,623	5 265,559		
28 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 004,703	5 130,257	5 128,383		
29 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,329	2,410	2,415		
30 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,022	2,093	2,099		
31 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,116	1,116	1,124		
32 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,003	1,008		
33 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,004	1,008		
34 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,005	1,016		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
35 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	13/05/14	4,094	108,488	110,076	110,089
36 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	14/04/14	3,727	103,995	105,280	105,292
37 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	13/04/15	4,209	106,020	103,223	103,233
38 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	26/05/14	4,080	102,733	104,155	104,164
39 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	12/05/14	4,012	103,916	105,514	105,527
40 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	26/05/14	3,612	106,837	108,258	108,270
41 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	26/05/14	4,223	104,303	105,902	105,914
42 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	05/05/14	4,127	102,996	104,307	104,317
43 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	05/05/14	3,877	103,089	104,262	104,272
44 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	23/05/14	3,802	105,095	106,409	106,420
45 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/14	3,639	102,119	103,344	103,354
46 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	19/05/14	3,906	104,165	105,586	105,597
47 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	29/05/14	3,485	104,217	104,819	104,830
48 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	21/05/14	3,888	106,676	108,062	108,073
49 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	27/04/15	4,197	105,639	102,875	102,886
50 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	02/06/14	3,121	103,337	104,559	104,568
51 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/04/15	3,786	102,629	100,183	100,193
52 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/14	3,802	104,702	106,127	106,138
53 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/14	4,035	102,786	104,262	104,273
54 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	29/05/14	3,596	103,707	105,106	105,117
55 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	02/06/14	3,198	104,892	106,183	106,192
56 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	26/05/14	4,094	102,652	104,178	104,190
57 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	17/04/15	4,214	103,615	100,855	100,865
58 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	30/05/14	3,270	104,957	106,191	106,201
59 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	16/05/14	3,527	102,377	103,701	103,711

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
60	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	27/04/15	0,371	10,527	10,301	10,303
61	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	30/05/14	3,667	102,823	104,246	104,257
62	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	4,443	104,004	105,535	101,104
63	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	100,559	100,566
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
64	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,766	101,462	102,855	102,939
SICAV MIXTES								
65	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	13/05/14	0,763	65,830	65,409	65,022
66	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	2,427	148,724	150,557	150,390
67	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	24,533	1 489,820	1 531,776	1 532,079
68	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	05/05/14	3,042	113,033	115,438	115,366
69	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	05/05/14	1,820	112,063	114,156	113,958
70	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	26/05/14	0,559	85,430	89,233	89,396
71	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/05/14	0,409	17,176	17,718	17,739
72	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/04/15	6,596	272,658	278,984	278,069
73	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/14	0,950	32,349	31,875	31,776
74	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	30/05/14	26,541	2 419,706	2 417,614	2 412,786
75	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	15/05/14	2,017	78,209	76,418	76,315
76	SICAV Avenir	STB MANAGER	01/02/95	13/05/14	1,369	57,858	57,454	57,427
77	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	16/05/14	1,198	100,944	97,928	97,683
78	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	16/05/14	1,014	110,547	105,112	104,711
79	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	16/05/14	0,178	97,573	92,505	91,889
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
80	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	27/04/15	0,268	11,421	11,193	11,181
81	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	27/04/15	0,230	12,387	12,385	12,372
82	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	27/04/15	0,205	15,946	16,002	15,940
83	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	27/04/15	0,331	14,845	15,104	15,068
84	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	26/05/14	0,232	13,041	13,617	13,560
85	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,083	11,559	11,794	11,724
86	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,162	10,671	10,743	10,709
87	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,259	10,723	10,815	10,807
88	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,213	127,420	134,186	134,543
89	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,739	124,932	129,066	129,552
90	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	23/05/14	0,278	11,080	10,545	10,453
91	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	05/05/14	2,642	109,024	105,239	104,756
92	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	30/05/14	0,218	20,475	20,917	20,829
93	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	20/05/14	0,202	76,592	76,583	76,752
94	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	79,825	79,143	79,186
95	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	30/05/14	2,569	98,109	98,081	97,952
96	FCP BIAT-CROISSANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	86,054	87,577	87,326
97	FCP BIAT-EQUILIBRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	98,010	98,098	97,893
98	FCP BIAT-PRUDENCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	06/05/14	0,432	104,629	106,412	106,280
99	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,319	8,833	8,795
100	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	7,293	6,779	6,733
101	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	105,862	100,431	99,633
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
102	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	05/05/15	2,132	103,033	106,388	105,302
103	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	05/05/15	1,867	99,614	101,611	100,858
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	06/05/14	3,779	140,321	144,758	145,650
105	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	23/05/14	0,124	10,578	10,039	10,193
106	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	2,674	122,856	120,039	121,191
107	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,295	121,140	119,936	120,100
108	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	1,995	104,666	107,849	106,095
109	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	0,417	104,777	106,315	105,934
110	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,758	177,008	187,746	188,173
111	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,876	163,377	172,057	172,461
112	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	5,168	144,094	150,265	150,554
113	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	11 701,904	13 100,103	13 158,555
114	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,545	19,095	19,336
115	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	134,499	139,170	140,520
116	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,934	106,063	106,142
117	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES *	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,902	En liquidation	En liquidation
118	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	21/05/14	0,806	117,445	119,594	119,993
119	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 818,505	8 623,015	8 673,070
120	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	30/05/14	0,098	9,085	9,089	9,113
121	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	99,599	100,354	99,728
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
122	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	103,254	103,324
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
123	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	30/05/14	0,041	8,892	9,153	9,181
124	CEA ISLAMIC FUND	UGFS-NA	09/12/14	-	-	99,181	98,792	99,566

* En liquidation pour expiration de la durée de vie

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
 Mr. Salah Essayel

AVIS DU CMF

Offre Publique de Retrait -OPR-

Avis d'ouverture d'une Offre Publique de Retrait sur les actions de la Société Financière d'Investissement -SOFI SICAF-

Par décision n° 18 du 28 avril 2015, le Conseil du Marché Financier a déclaré recevable l'Offre Publique de Retrait sur les actions de la Société Financière d'Investissement -SOFI SICAF-.

Le présent avis est établi sous la responsabilité des initiateurs de l'offre et de la société visée, chacun en ce qui le concerne.

Il est porté à la connaissance du public, des actionnaires de la Société Financière d'Investissement -SOFI SICAF- et des intermédiaires en bourse que Mme Saida Zaouche Ep. Tabbane et Mrs Med Ali Tabbane, Med Hedi Tabbane et Mahmoud Tabbane, agissant de concert et détenant directement et indirectement 99,38% du capital de la société SOFI SICAF, lancent une Offre Publique de Retrait -OPR- visant l'acquisition des actions qu'ils ne détiennent pas dans le capital de ladite société et ce, dans le cadre de l'article 173 du Règlement Général de la Bourse.

I - INFORMATIONS GENERALES :

1. Présentation de la société :

- **Année de constitution** : 1989
- **Objet social** : La gestion, au moyen de ses fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières.
- **Capital social** : 10 000 000 dinars, réparti en 1 000 000 actions ordinaires de nominal 10 dinars chacune.

2. Structure du capital de la société SOFI SICAF au 31 mars 2015 :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Initiateurs	993 816	99,38%	993 816	99,38%
Saida Zaouche Ep. Tabbane	315 414	31,54%	315 414	31,54%
Med Hedi Tabbane	205 335	20,53%	205 335	20,53%
Med Ali Tabbane	203 615	20,36%	203 615	20,36%
Mahmoud Tabbane	203 752	20,38%	203 752	20,38%
El Fath Services	65 700	6,57%	65 700	6,57%
Autres actionnaires	6 184	0,62%	6 184	0,62%
TOTAL	1 000 000	100,00%	1 000 000	100,00%

3. Composition actuelle du conseil d'administration :

Administrateurs	Qualité	Mandat	Représentant permanent
Med Ali Tabbane**	Président ***	2014-2016	-
Saida Zaouche Ep. Tabbane*	Administrateur	2013-2015	-
Société Maxula Distribution**	Administrateur	2014-2016	Med Hedi Tabbane

* Renouvellement de mandat par l'Assemblée Générale Ordinaire réunie en date du 10/10/2013.

** Renouvellement de mandat par l'Assemblée Générale Ordinaire réunie en date du 06/11/2014.

*** Nomination en sa qualité de Président Directeur Général par le Conseil d'administration du 06/11/2014.

4. Transactions récentes :

Les transactions réalisées sur les actions SOFI SICAF depuis le 1er janvier 2013 s'établissent comme suit:

Séance	Cours	Quantité	Capitaux
31/05/13	10	46 500	465 000
23/05/14	10	100	1 000

5. Renseignements financiers :

a- Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2013

Les états financiers de la société SOFI SICAF arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 06 novembre 2014 sont présentés ci-après. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr Sami Menjour.

Etats financiers individuels arrêtés au 31-12-2013

BILAN

Exercice clos au 31/12/2013

(exprimé en dinars tunisiens)

ACTIFS

	Note	31/12/2013	31/12/2012
<i>ACTIFS NON COURANTS</i>			
<i>Actifs Immobilisés</i>			
Immobilisations corporelles	1	13 818	3 818
Moins: amortissements		-4 273	-1 641
Immobilisations financières	2	6 488 489	7 213 441
<i>Total des actifs immobilisés</i>		<u>6 498 034</u>	<u>7 215 618</u>
<i>Total des actifs non courants</i>		<u>6 498 034</u>	<u>7 215 618</u>
<i>ACTIFS COURANTS</i>			
Autres actifs courants	3	1 751 690	1 005 930
Placements et autres actifs financiers	4	0	20 895
Liquidités et équivalents de liquidités	5	709	33 199
<i>Total des actifs courants</i>		<u>1 752 399</u>	<u>1 060 024</u>
TOTAL DES ACTIFS		<u>8 250 433</u>	<u>8 275 642</u>

BILAN
Exercice clos au 31/12/2013
(exprimé en dinars tunisiens)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

	Note	31/12/2013	31/12/2012
<i>Capitaux propres</i>			
Capital social		10 000 000	10 000 000
Réserves		87 722	87 722
Autres capitaux propres		2 098 660	2 098 660
Résultats reportés		-4 021 838	-3 993 376
<i>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</i>		<u>8 164 544</u>	<u>8 193 006</u>
Résultat de l'exercice		<u>-36 578</u>	<u>-28 462</u>
<i>Total des capitaux propres avant affectation</i>	6	<u>8 127 966</u>	<u>8 164 544</u>
<i>Passifs</i>			
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés		362	2
Autres passifs courants	7	71 995	61 096
Concours bancaires et autres passifs financiers	8	50 110	50 000
<i>Total des passifs courants</i>		<u>122 467</u>	<u>111 098</u>
<i>Total des passifs</i>		<u>122 467</u>	<u>111 098</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>8 250 433</u>	<u>8 275 642</u>

ETAT DE RESULTAT
Exercice clos au 31/12/2013
(exprimé en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2013	31/12/2012
<i>Produits d'exploitation</i>			
Revenus	9	3 000	4 626
Produits nets sur cession des valeurs mobilières	10	57 716	34 676 *
<i>Total des produits d'exploitation</i>		<u>60 716</u>	<u>39 302</u>
<i>Charges d'exploitation</i>			
Charges de gestion et de placement	11	2 997	618
Charges de personnel	12	60 440	59 929
Dotations aux amortissements et aux provisions	13	2 982	397
Autres charges d'exploitation	14	19 949	14 899
<i>Total des charges d'exploitation</i>		<u>86 368</u>	<u>75 843</u>
<i>Résultat d'exploitation</i>		<u>-25 652</u>	<u>-36 541</u>
Charges financières	15	-720	-1 050
Autres gains ordinaires	16	0	9 479
Autres pertes ordinaires	17	-9 706	0
<i>Résultat des activités ordinaires avant impôt</i>		<u>-36 078</u>	<u>-28 112</u>
Impôt sur les bénéfices	18	-500	-350
<i>Résultat des activités ordinaires après impôt</i>		<u>-36 578</u>	<u>-28 462</u>
<i>Résultat net de l'exercice</i>		<u>-36 578</u>	<u>-28 462</u>
<i>Résultats après modifications comptables</i>		<u>-36 578</u>	<u>-28 462</u>

(*) Rubrique retraitée pour des besoins de comparabilité

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Exercice clos au 31/12/2013

(exprimé en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2013	31/12/2012
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net:		-36 578	-28 462
Ajustements pour:			
* Amortissements et provisions		2 982	397
* Produits nets sur cession VM et Participations		-57 716	-44 147
* Autres pertes sur éléments non récurrents		9 706	0
* Variation des			
-Autres actifs courants		-745 759	-97 413
- Placements et autres actifs financiers		20 895	13 194
- Fournisseurs et autres dettes		10 908	0
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		<u>-795 562</u>	<u>-156 431</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-10 000	0
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières et de placement		0	-72 681
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières et de remboursement des placements		772 962	214 628
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		<u>762 962</u>	<u>141 947</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissement provenant des emprunts		0	50 000
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		<u>0</u>	<u>50 000</u>
Incidences des variations des taux de change			
Variation de trésorerie		-32 600	35 516
Trésorerie au début de l'exercice		<u>33 199</u>	<u>-2 317</u>
Trésorerie à la clôture de l'exercice		<u>599</u>	<u>33 199</u>

I - Présentation de la société :

La société financière d'investissement "SOFI SICAF" est une S.A au capital de 10 000 000 de dinars créée en 1993. Son siège est sis aux berges du Lac centre Nawrez Rue du lac Léman –Tunis et son objet est la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières,

II - Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers relatifs à l'exercice allant du premier janvier au 31 décembre 2013 sont établis conformément aux normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par le décret N° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

III - Règles et méthodes comptables :

Les états financiers ont été préparés par référence aux conventions comptables de base, et notamment :

- hypothèse de la continuité de l'exploitation
- convention du coût historique
- convention de la périodicité
- convention de rattachement des charges aux produits
- convention de prudence
- convention de permanence des méthodes

Les principales méthodes comptables adoptées par la société «**SOFI SICAF .SA**» pour l'établissement de ses comptes annuels se présentent comme suit :

1- Placements à court terme :

Les titres de créances acquis dans l'intention d'être liquidés avant l'expiration d'une année ou qui de par leur nature peuvent être liquidés à brève échéance sont portés parmi les placements courants conformément aux dispositions comptables de la norme tunisienne relative aux placements « NC 07 ».

Lors de leur acquisition, les placements courants sont comptabilisés à leurs coûts. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

2 - Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition et elles sont amorties selon le mode linéaire aux taux suivants :

Matériel de Transport	20%
Matériels informatiques	33,33%

IV- Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière de l'entreprise n'est intervenu entre la date de clôture et celle d'établissement des états financiers.

V- Notes d'informations relatives aux principaux éléments des états financiers :

ACTIFS

1. Les immobilisations corporelles :

Au 31 décembre 2013, les immobilisations corporelles accusent une valeur nette de 9.545DT. Elles sont détaillées comme suit:

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en %
Matériel et mobilier de bureau	1 170	1 170	0	0%
Matériels informatiques	2 648	2 648	0	0%
Matériels de transport	10 000	0	10 000	-
Total brut	13 818	3 818	10 000	262%
Amortissement				
Amortissement Matériel et mobilier de bureau	1 170	1 170	0	0%
Amortissement Matériels informatiques	1 353	471	882	187%
Amortissement Matériels de transport	1 750	0	1 750	-
Total des amortissements	4 273	1 641	2 632	160%
Total net	9 545	2 177	7 368	338%

2. Les immobilisations financières:

Au 31 décembre 2013, les immobilisations financières accusent un solde de 6.488.489DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Actions Star	0	9 706	-9 706	-100%
Actions Lloyd	3 500	3 500	0	0%
Actions Marillia	4 897 621	4 897 621	0	0%
Actions Sipco	1 587 368	2 302 614	-715 246	-31%
Total	6 488 489	7 213 441	-724 952	-10%

3. Autres actifs courants:

Au 31 décembre 2013, les autres actifs courants présentent un solde de 1.751.690DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Etat avance sur taxation IS	1 699 508	976 329	723 179	74%
Etat impôts a reporté	23 778	24 278	-500	-2%
Etat tva à payer ou report	966	966	0	0%
Intermédiaires en bourse	20 159	78	20 081	25744%
Produits à recevoir	7 279	4 279	3 000	70%

Total	1 751 690	1 005 930	745 760	74%
--------------	------------------	------------------	----------------	------------

4. Placements et autres actifs financiers

Au 31 décembre 2013, les placements et autres actifs financiers présentent un solde nul. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Maxula Sicav	0	20 895	20 895	100%
Total	0	20 895	-20 895	-100%

5. Liquidités et équivalents de liquidités

Au 31 décembre 2013, les liquidités et équivalents de liquidités présentent un solde de **709DT**. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Biat	316	1 953	-1 637	-84%
Atb	0	30 082	-30 082	-100%
Caisses	393	1 164	-771	-66%
Total	709	33 199	-32 490	-98%

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

6. Capitaux propres

Au 31 décembre 2013, le total des capitaux propres avant affectation du résultat présente une valeur globale de **8.127.966DT**. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Capital social	10 000 000	10 000 000	0	0%
Reserve légale	86 047	86 047	0	0%
Réserves extraordinaires	1 675	1 675	0	0%
Résultats reportés déficitaires	-4 021 838	-3 993 376	-28 462	1%
Réserves pour réinvestissements exonérés	160 689	160 689	0	0%
Reserve spéciale de réévaluation	1 937 971	1 937 971	0	0%
Résultat de l'exercice	-36 578	-28 462	-8 116	29%
Total	8 127 966	8 164 544	-36 578	0%

7. Autres passifs courants :

Au 31 décembre 2013, les autres passifs courants accusent un solde **71.995** DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Rémunération due au personnel	4 600	4 305	295	7%
Receveur des finances	3 256	3 286	-30	-1%
CNSS	512	512	0	0%
Débiteurs et créditeurs divers	14 263	5 404	8 859	164%
Charges à payer	48 869	47 444	1 425	3%
Provision courante pour risques	495	145	350	241%
Total	71 995	61 096	10 899	18%

8. Concours bancaires et autres passifs financiers

Au 31 décembre 2013, les concours bancaires et les autres passifs financiers accusent un solde de **50.110**DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Echéances à - d'un 1 sur emprunts courants	50 000	50 000	0	0%
ATB	110	0	110	-
Total	50 110	50 000	110	0%

ETAT DE RESULTAT

9. Revenus

Au 31 décembre 2013, les revenus accusent un solde de **3.000**DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Jetons de présence reçus	3 000	1 440	1 560	108%
Produits des participations	0	3 186	-3 186	-100%
Total	3 000	4 626	-1 626	-35%

10. Produits nets sur cession Valeurs mobilières :

Au 31 décembre 2013, les produits nets sur cession des valeurs mobilières accusent un solde de **57.716** DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Produits nets sur cession de valeurs mobilières	57 608	34 676*	22 932	66%
Plus-value sur cession des titres de participations	108	0	108	-
Total	57 716	34 676	23 041	66%

(*) En 2012, les produits nets sur cession des valeurs mobilières étaient présentés parmi les gains ordinaires. En 2013, cette rubrique est présentée au niveau des produits d'exploitation en tant qu'élément du résultat d'exploitation avec retraitement de la présentation de l'exercice 2012 pour les besoins de la comparabilité.

11. Charges de gestion et de placement

Au 31 décembre 2013, les Charges de gestion et de placement accusent un solde de **2.997** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Frais sur titres	2 997	618	2 380	385%
Total	2 997	618	2 380	385%

12. Charges de personnel

Au 31 décembre 2013, les charges de personnel accusent un solde de **60.440** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Salaires	58 391	57 961	430	1%
Charges sociales	2 049	1 969	80	4%
Total	60 440	59 929	510	1%

13. Dotations aux amortissements et aux provisions :

Au 31 décembre 2013, les dotations aux amortissements et aux provisions accusent un solde de **2.982** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Dotations aux amortissements	2 632	397	2 235	563%
Dotations aux provisions	350	0	350	-
Total	2 982	397	2 585	651%

14. Autres charges d'exploitation

Au 31 décembre 2013, les autres charges d'exploitations accusent un solde de **19.949** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Entretien et réparations	1 331	0	1 331	-
Primes d'assurance	881	0	881	-
Personnel extérieur	8 858	5 037	3 821	76%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	4 823	5 149	-326	-6%
Publicité et abonnement au Jort	238	2	236	11810%
Frais et commissions banc	224	99	125	126%
Charges diverses	0	128	-128	-100%
Jetons de présence	2 000	2 000	0	0%

Tfp+foprolos	1 752	1 159	593	51%
Droit d'enregistrement et timbre	21	600	-579	-97%
Tcl	88	580	-492	-85%
Transferts de charges	-267	0	-267	-
Dotations aux provisions	0	145	-145	-100%
Total	19 949	14 899	5 050	34%

15. Charges financières

Au 31 décembre 2013, les charges financières accusent un solde de **720 DT**. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Charges d'intérêts	715	295	420	142%
Intérêts et pénalités de retard	5	754	-749	-99%
Total	720	1 050	-330	-31%

16. Autres gains ordinaires :

Au 31 décembre 2013, les autres gains ordinaires accusent un solde nul. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Intérêts des comptes courants	0	9 479	-9 479	-100%
Total	0	9 479	-9 479	-100%

17. Autres pertes ordinaires

Au 31 décembre 2013, les autres pertes ordinaires accusent un solde de **9.706 DT**. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Autres pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	9 706	0	9 706	-
Total	9 706	0	9 706	-

18. Impôt sur les bénéfices

L'impôt dû est de 500 DT calculé sur la base du minimum d'impôt.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers annuels – exercice clos le 31 décembre 2013

Messieurs les Actionnaires,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société « **SOFI SICAF. SA** », comprenant le bilan au 31 décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément au système comptable des entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies

significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles appliquées en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Justification de l'opinion avec réserve

Depuis 2006 la société constate les échéances des dettes fiscales payées au niveau de son actif. Au 31 décembre 2013, le total des dettes fiscales payées a atteint une valeur de 1.651.766 Dinars. Ce traitement a entraîné la création d'un actif fictif pour la même valeur.

Opinion

A notre avis, et sous réserve des incidences de la question évoquée au paragraphe « Justification de l'opinion avec réserve », les états financiers annuels de la société **SOFI SICAF.SA** arrêtés au 31 décembre 2013 sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle, pour tout aspect significatif, du résultat des opérations de la société pour l'exercice 2013, de son patrimoine, ainsi que de ses flux de trésorerie à la fin de cet exercice conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe post opinion

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur la note aux états financiers **N°10** relative aux « **Produits nets sur cession des valeurs mobilières** » présentés au niveau des produits d'exploitation. Ces produits étaient présentés en 2012 parmi les autres gains ordinaires.

Vérifications spécifiques

1. Les informations sur la situation financière et sur les comptes de la société fournies dans le rapport du Conseil d'administration et dans les documents mis à la disposition des actionnaires sont conformes à celles contenues dans les états financiers.
2. Nous avons également procédé à l'examen du système de contrôle interne et ce conformément à l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales. Nos principales conclusions ont été portées à la connaissance du Conseil d'administration au niveau de la lettre de direction.
3. En application de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux « conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières » et dans l'attente de la signature du « cahier de charges relatif à la tenue-conservation du compte en valeurs mobilières » prévu par le

Conseil du Marché Financier, la société « SOFI SICAF .SA » assure le suivi de la liste des actionnaires sur la base des informations reçues se rapportant aux transactions sur le capital.

Tunis, le 29 septembre 2014

P/GS Audit&Advisory
Sami MENJOUR

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2013

Messieurs les Actionnaires,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration ne nous a tenus informés d'aucune convention ou opération conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

B- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la société « SOFI SICAF .SA » envers son Président Directeur Général, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, se présentent comme suit (en DT) :

	PDG	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013
Avantages à court terme	62 192	-4 600
TOTAL	62 192	-4 600

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 29 septembre 2014
P/GS Audit&Advisory
Sami MENJOUR

BILAN CONSOLIDE

Exercice clos au 31/12/2013

(exprimé en dinars tunisiens)

ACTIFS

	Note	31/12/2013
ACTIFS NON COURANTS		
<i>Actifs Immobilisés</i>		
Immobilisations corporelles	1	12 541
Moins: amortissements		-4 050
Immobilisations financières	2	6 211 157
<i>Total des actifs immobilisés</i>		<u>6 219 648</u>
<i>Total des actifs non courants</i>		<u>6 219 648</u>
ACTIFS COURANTS		
Autres actifs courants	3	1 752 073
Placements et autres actifs financiers	4	0
Liquidités et équivalents de liquidités	5	709
<i>Total des actifs courants</i>		<u>1 752 782</u>
TOTAL DES ACTIFS		<u><u>7 972 430</u></u>

BILAN CONSOLIDE
Exercice clos au 31/12/2013
(exprimé en dinars tunisiens)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

	Note	31/12/2013
<i>Capitaux propres</i>		
Capital social		10 000 000
Réserves consolidées		131 002
Autres capitaux propres		2 098 660
Résultats reportés consolidés		-4 275 800
<i>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</i>		<u>7 953 862</u>
Résultat consolidés		<u>-103 965</u>
<i>Total des capitaux propres avant affectation</i>		<u>7 849 897</u>
<i>Passifs</i>		
<u>PASSIFS COURANTS</u>		
Fournisseurs et comptes rattachés		362
Autres passifs courants	7	72 061
Concours bancaires et autres passifs financiers	8	50 110
<i>Total des passifs courants</i>		<u>122 533</u>
<i>Total des passifs</i>		<u>122 533</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>7 972 430</u>

ETAT DE RESULTAT*Exercice clos au 31/12/2013**(exprimé en dinars tunisiens)*

	<i>Note</i>	31/12/2013	31/12/2012
<i>Produits d'exploitation</i>			
Revenus	9	3 000	4 626
Produits nets sur cession des valeurs mobilières	10	57 716	34 676 *
<i>Total des produits d'exploitation</i>		<u>60 716</u>	<u>39 302</u>
<i>Charges d'exploitation</i>			
Charges de gestion et de placement	11	2 997	618
Charges de personnel	12	60 440	59 929
Dotations aux amortissements et aux provisions	13	2 982	397
Autres charges d'exploitation	14	19 949	14 899
<i>Total des charges d'exploitation</i>		<u>86 368</u>	<u>75 843</u>
<i>Résultat d'exploitation</i>		<u>-25 652</u>	<u>-36 541</u>
<i>Charges financières</i>			
Charges financières	15	-720	-1 050
<i>Autres gains ordinaires</i>			
Autres gains ordinaires	16	0	9 479
<i>Autres pertes ordinaires</i>			
Autres pertes ordinaires	17	-9 706	0
<i>Résultat des activités ordinaires avant impôt</i>		<u>-36 078</u>	<u>-28 112</u>
Impôt sur les bénéfices	18	-500	-350
<i>Résultat des activités ordinaires après impôt</i>		<u>-36 578</u>	<u>-28 462</u>
<i>Résultat net de l'exercice</i>		<u>-36 578</u>	<u>-28 462</u>
<i>Résultats après modifications comptables</i>		<u>-36 578</u>	<u>-28 462</u>

(*) Rubrique retraitée pour des besoins de comparabilité

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

Exercice clos au 31/12/2013

(exprimé en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2013
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat net:		-103 965
Ajustements pour:		
* Amortissements et provisions		2 759
* Produits nets sur cession VM et Participations		-57 716
* Autres pertes sur éléments non récurrents		10 983
* Variation des		
-Autres actifs courants		-746 143
- Placements et autres actifs financiers		20 895
- Fournisseurs et autres dettes		10 975
* Quote part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		66 650
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		-795 362
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-10 000
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières et de placement		0
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières et de remboursement des placements		772 962
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		762 962
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissement provenant des emprunts		0
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		0
Incidences des variations des taux de change		
Variation de trésorerie		-32 600
Trésorerie au début de l'exercice		33 199
Trésorerie à la clôture de l'exercice		599

I. PRESENTATION DU GROUPE :**1. Secteurs d'activité :**

Le groupe «**SOFI SICAF** » opère dans les secteurs d'activités suivants :

- La société mère, «**SOFI SICAF SA** », a pour activité principale la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières ;
- La société «**SIPCO SA** » a pour activité principale la création , l'exploitation , l'extension , la modernisation d'entreprises industrielles et commerciales de distribution d'articles , de produits et d'accessoires relevant des industries chimiques et des industries des matières plastiques ;
- La société «**MARILLIA SA** » opère dans le secteur du tourisme en exploitant, depuis 1994, une unité hôtelière de catégorie quatre étoiles sise à Yasmine Hammamet.

2. Périmètre de consolidation :

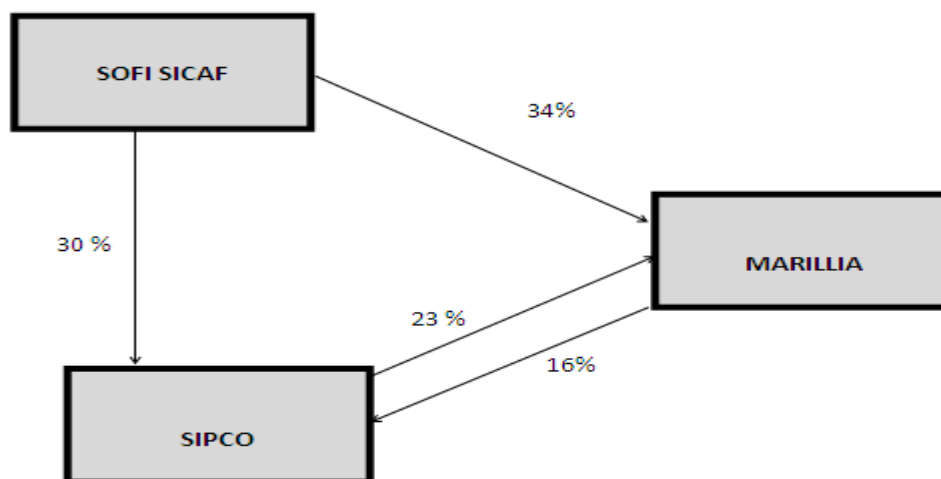
Le périmètre de consolidation est défini en fonction du pourcentage de contrôle de la société mère directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une filiale dans le capital des sociétés à consolider. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Le pourcentage de participation, ayant servi de base pour la détermination du périmètre de consolidation, reflète le pourcentage de contrôle tel que défini par les normes comptables tunisiennes NCT 35, 36 et 37.

2-1 Liste des sociétés consolidées:

PARTICIPATIONS	Nom de la société	Activité	% d'Intérêt	% Contrôle
Société consolidante	SOFI SICAF	la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières	100%	100%
Sociétés Mis en équivalence				
	SIPCO	la création, l'exploitation, l'extension, la modernisation d'entreprises industrielles et commerciales de distribution d'articles, de produits et d'accessoires relevant des industries chimiques et des industries des matières plastiques	30%	30%
	MARILLIA	opère dans le secteur du tourisme en exploitant, depuis 1994, une unité hôtelière de catégorie quatre étoiles	34%	34%

2-2 Organigramme



II. MODALITES D'ETABLISSEMENT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES:

1. Principes comptables:

Les états financiers consolidés de « SOFI SICAF » sont établis selon les normes comptables nationales NCT en vigueur. Les comptes consolidés arrêtés au 31 Décembre 2013 sont élaborés selon les conventions comptables prévues par le cadre conceptuel telle que promulgué par le décret n° 96-2459 du 30 Décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité. Toutes les sociétés consolidées arrêtent leurs comptes au 31 décembre.

2. Les normes comptables nationales appliquées :

La société « SOFI SICAF » a élaboré et présenté ses comptes consolidés en appliquant les normes comptables tunisiennes NCT, telles que définies par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par le décret N° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

III. PRINCIPES COMPTABLES:

3. Méthode de consolidation :

Les comptes consolidés du Groupe intègrent l'ensemble des filiales, entreprises associées et co-entreprises de la société consolidant «SOFI SICAF».

I. Filiales : NCT 35

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités ad hoc) dont la société consolidante dirige les politiques financières et opérationnelles, ce qui correspond généralement à une participation supérieure à la moitié des droits de vote.

Les états financiers des filiales sont intégrés dans les comptes consolidés à partir de la date à laquelle ce contrôle s'exerce et jusqu'à la date à laquelle il prend fin.

Les intérêts des actionnaires minoritaires dans les fonds propres ainsi que dans le résultat figurent dans les rubriques appropriées des comptes consolidés.

Les transactions, soldes et plus-values latentes sur transactions intragroupe sont éliminés. Les pertes latentes sont également éliminées sauf si la transaction indique une perte de valeur sur cession d'actif.

Les principes comptables retenus par les filiales ont été modifiés, le cas échéant, de manière à harmoniser les règles appliquées au sein du Groupe.

II. Entreprises associées : NCT 36

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles la société «**SOFI SICAF**» exerce une influence notable sans pour autant les contrôler. Il s'agit d'entités dans lesquelles la société consolidante détient généralement une participation de 20 % à 50 % des droits de vote.

Les participations dans les entreprises associées sont mises en équivalence et sont initialement comptabilisées au coût. Elles intègrent les goodwill constatés au moment de l'acquisition (nets du cumul des pertes de valeurs).

La quote-part de la société consolidante dans les résultats des entreprises associées constatés après l'acquisition est comptabilisée au compte de résultat jusqu'à la date à laquelle l'influence notable cesse.

Les plus-values latentes sur transactions entre le Groupe et ses entreprises associées sont éliminées à hauteur de la participation du Groupe dans ces dernières.

Les pertes latentes sont également éliminées sauf si la transaction indique une perte de valeur sur cession d'actif.

III. Co-entreprises : NCT 37

Les co-entreprises sont des entités ayant des activités dans lesquelles la société consolidante exerce un contrôle conjoint conformément à un accord contractuel.

L'intégration proportionnelle est appliquée aux sociétés détenues, contrôlées et gérées conjointement avec des partenaires (coentreprises). Les actifs, passifs, revenus et charges sont consolidés au prorata de la participation au capital.

IV. Autres Participations

Les participations dans des sociétés autres que des filiales, entreprises associées ou co-entreprises ne sont pas consolidées.

Elles sont comptabilisées dans les actifs financiers.

4. Immobilisations corporelles : NCT 05

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan du Groupe à leur coût diminué du cumul des amortissements et, s'il y a lieu, du cumul des pertes de valeur.

Les coûts de réparation et d'entretien courants sont enregistrés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

Les immobilisations corporelles sont amorties suivant la méthode linéaire, à l'exception des terrains, qui ne sont pas amortis. L'amortissement des immobilisations corporelles reflète le rythme selon lequel les avantages économiques futurs liés à l'actif sont estimés être consommés.

Les durées d'amortissement appliquées par le Groupe, basées sur la durée d'utilité prévue des actifs correspondants, sont les suivantes :

Matériel de Transport	20%
Matériels informatique	33,33%

5. Impôt sur le résultat :

Les passifs d'impôt différé sont les montants d'impôts sur le résultat payables au cours d'exercices futurs au titre de différences temporelles imposables.

Les actifs d'impôt différé sont les montants d'impôts sur le résultat recouvrables au cours d'exercices futurs au titre de différences temporelles déductibles ou du report en avant de pertes fiscales non utilisées.

La charge d'impôt au compte de résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé :

- *l'impôt exigible est basé sur les bénéfices des sociétés du Groupe. Il est calculé conformément aux règles locales.*
- *l'impôt différé est calculé, selon la méthode du report variable, sur les différences temporelles existant entre les bases fiscales des actifs et passifs et leur valeur figurant dans les comptes consolidés, en utilisant les taux d'imposition applicables à la date à laquelle ces différences temporelles sont supposées se résorber.*

Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que des résultats futurs taxables permettront d'absorber les différences temporelles et les déficits reportables.

VI. Notes d'information relatives aux principaux éléments des états financiers consolidés:

1) Les immobilisations corporelles :

Au 31 décembre 2013, les immobilisations corporelles accusent ne valeur nette de **8.491DT**. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
Matériels et mobilier de bureau	1 170
Matériels informatiques	2 648
Matériels de transport	8 723
Total brut	12 541

Amortissement

Amortissement Matériels et mobilier de bureau	1 170
Amortissement Matériels informatiques	1 353
Amortissement Matériels de transport	1 527
Total des amortissements	4 050
Total net	8 491

2) Les immobilisations financières:

Au 31 décembre 2013, les immobilisations financières accusent un solde de **6.211.157DT**. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
Titres mis en équivalence (*)	6 207 657
Actions Lloyd	3 500
Total	6 211 157

(*) 2-1) Titres mis en équivalence

Au 31 décembre 2013, les titres mis en équivalence ont totalisé la somme de **6.207.657 DT** et se détaillent comme suit :

Société	Titres mis en équivalence 31/12/2013	Quote-part dans les réserves	Quote-part dans les résultats reportés	Quote-part dans les résultats
SIPCO	1 388 834	-40 314	159 052	79 796
MARILLIA	4 818 823	-2 966	94 910	-13 146
Total	6 207 657	-43 280	253 962	66 650

3) Autres actifs courants:

Au 31 décembre 2013, les autres actifs courants présentent un solde de **1.752.073DT**. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013
Etat avance sur taxation IS	1 699 508
Etat impôts reportés	24 161
Etat tva à payer ou report	966
Intermédiaire en bourse	20 159
Produits à recevoir	7 279
Total	1 752 073

4) Placements et autres actifs financiers

Au 31 décembre 2013, les placements et autres actifs financiers présentent un solde nul. Ils sont détaillés comme suit :

5) Liquidités et équivalents de liquidités

Au 31 décembre 2013, les liquidités et équivalents de liquidités présentent un solde de **709** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
BIAT	316
ATB	0
Caisses	393
Total	709

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

6) Capitaux propres

Au 31 décembre 2013, le total des capitaux propres avant affectation présente une valeur globale de **7.849.897** DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013
Capital social	10 000 000
Réserves consolidées	131 002
Autres capitaux propres	2 098 660
Résultats reportés consolidés	-4 275 800
Résultat consolidés	-103 965
Total	7 849 897

7) Autres passifs courants :

Au 31 décembre 2013, les autres passifs courants accusent un solde **72.061** DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013
Rémunération due au personnel	4 600
Receveur des finances	3 322
CNSS	512
Débiteurs et créditeurs divers	14 263
Charges à payer	48 869
Provision courantes pou risques	495
Total	72 061

8) Concours bancaires et autres passifs financiers

Au 31 décembre 2013, les concours bancaires et les autres passifs financiers accusent un solde de **50.110** DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013
Echéances - d'un 1 sur emprunts courants	50 000
ATB	110
Total	50 110

ETAT DE RESULTAT

9) Revenus

Au 31 décembre 2013, les revenus accusent un solde de **3.000** DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013
Jetons de présence reçus	3 000
Produits des participations	0
Total	3 000

10) Produits nets sur cession Valeurs mobilières :

Au 31 décembre 2013, les Produits nets sur cession des valeurs mobilières accusent un solde de **57.716** DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013
Produits nets cession valeur mobilières	57 608
Plus-value sur cession des titres de participations	108
Total	57 716

11) Charges de gestion et de placement

Au 31 décembre 2013, les Charges de gestion et de placement accusent un solde de **2.997** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
Frais sur titres	2 997
Total	2 997

12) Charges de personnel

Au 31 décembre 2013, les charges de personnel accusent un solde de **60.440** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
Salaires	58 391
Charges sociales	2 049
Total	60 440

13) Dotations aux amortissements et aux provisions :

Au 31 décembre 2013, les dotations aux amortissements et aux provisions accusent un solde de **2.759**DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
Dotations aux amortissements	2 409
Dotations aux provisions	350
Total	2 759

14) Autres charges d'exploitation

Au 31 décembre 2013, les autres charges d'exploitations accusent un solde de **19.949** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
Entretien et réparation	1 331
Prime d'assurance	881
Personnel extérieurs	8 858
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	4 823
Publicité et abonnement au Jort	238
Frais et commissions banc	224
Charges diverses	0
Jetons de présence	2 000
Tfp+foprolos	1 752
Droit d'enregistrement et timbre	21
Tcl	88
Transfert de charges	-267
Dotations aux provisions	0
Total	19 949

15) Charges financières

Au 31 décembre 2013, les charges financières accusent un solde de **720** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
Charges d'intérêts	715
Intérêts et pénalités de retard	5
Total	720

16) Autres gains ordinaires :

Au 31 décembre 2013, les autres gains ordinaires accusent un solde nul. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013
Intérêts comptes courants	0
Total	0

17) Autres pertes ordinaires

Au 31 décembre 2013, les autres pertes ordinaires accusent un solde de **10.983 DT**. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
Autres pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels.	10 983
Total	10 983

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DES COMPTES CONSOLIDES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES – EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Messieurs les Actionnaires,

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la société

« **SOFI-SICAF SA** », comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2013, le compte de résultat consolidé, le tableau des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés conformément au référentiel comptable généralement admis en Tunisie ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Justification de l'opinion avec réserve

1-Depuis 2006 la société « SOFI-SICAF » constate les échéances des dettes fiscales payées au niveau de son actif. Au 31 décembre 2013, le total des dettes fiscales payées a atteint une valeur de 1.651 .766 dinars. Ce traitement a entraîné la création d'un actif fictif pour la même valeur.

2-La société « MARILLIA » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1 janvier 2008 au 31 décembre 2011. Après notification des résultats de la vérification fiscale qui se sont élevés à plus de 900 000 DT, la société a formulé son opposition, et suite aux différents échanges, une reconnaissance de dettes a été signée à cet effet en date du 22 août 2014 au titre des différents impôts à payer pour un montant de seulement de 122 370 DT et un accord de l'administration pour la restitution à la société d'un montant de 129 073 DT au titre d'impôts sur les sociétés.

Considérant cet élément important intervenu après la clôture de l'exercice et avant l'arrêté des états financiers soumis à l'approbation de l'assemblée générale, aucune provision pour risque n'a été constituée et son impact sur la quote-part dans le résultat des sociétés mis en équivalence n'a pas été pris en compte au niveau des états financiers consolidés.

Opinion

A notre avis,et sous réserve des incidences des points évoquée au paragraphe « Justification de l'opinion avec réserve», les états financiers consolidés de la société « **SOFI-SICAF SA** » arrêtés au 31 décembre 2013 sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle, pour tout aspect significatif, du résultat consolidé pour l'exercice 2013, de son patrimoine, ainsi que de ses flux de trésorerie à la fin de cet exercice conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention que le groupe « SOFI-SICAF » a élaboré et présenté ses comptes consolidés pour la première fois au 31/12/2013. A ce titre, les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2013 ne mentionnent pas les données comparatives au 31/12/2012.

Tunis, le 25 novembre 2014

P/GS Audit & Advisory
Sami MENJOUR

La présentation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2013 de SOFI SICAF n'est pas conforme aux dispositions du paragraphe 20 de la NC 01 norme générale qui dispose que : « Pour chaque poste et rubrique, les chiffres correspondants de l'exercice précédent doivent être mentionnés ».

II - CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE

1. Présentation des initiateurs :

Il s'agit de Mme Saida Zaouche Ep. Tabbane, Mrs Med Ali Tabbane Med Hedi Tabbane et Mahmoud Tabbane, agissant de concert et détenant directement et indirectement 993 816 actions composant le capital de la société SOFI SICAF (soit 99,38% des actions et des droits de vote).

2. Motifs et intentions des initiateurs :

Déclassement de la société SOFI SICAF de la liste des sociétés faisant appel public à l'épargne.

3. Intermédiaire en bourse chargé de l'opération :

Maxula Bourse, intermédiaire en bourse, sis au 17, rue du Lac Lemane- Centre Nawres -1053 Les Berges du Lac--, est chargé de la réalisation de l'opération.

4. Nombre de titres visés par l'offre :

6 184 actions représentant **0,62 %** des actions de la société SOFI SICAF.

5. Prix de l'offre :

10 dinars l'action de nominal 10 dinars.

6. Période de validité de l'offre :

L'OPR est ouverte du **04 mai 2015** au **29 mai 2015** inclus.

7. Engagement des initiateurs de l'offre :

Les initiateurs s'engagent pendant la période de validité de l'offre à acquérir la totalité des titres de la société SOFI SICAF qui seront offerts à la vente.

8. Engagement de l'intermédiaire en bourse chargé de la réalisation de l'opération :

Maxula Bourse, intermédiaire en Bourse, garantit irrévocablement la teneur des engagements pris pour l'exécution de cette offre dans les conditions sus-indiquées.

9. Transmission des ordres :

Les actionnaires désirant répondre à cette OPR peuvent présenter leurs ordres à l'intermédiaire en bourse de leur choix, durant la période de validité de l'offre.

10- Centralisation des ordres auprès de la BVMT :

Les intermédiaires en bourse remettent à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis -BVMT-, les états des ordres reçus selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel. Ces états doivent être accompagnés d'une lettre certifiant que le dépôt est effectué conformément aux clauses et conditions de l'offre publique.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

La centralisation des ordres transmis par les intermédiaires en bourse est effectuée au bureau d'ordre de la BVMT. Aucun autre mode de transmission ne sera accepté par la BVMT, en particulier les envois par fax.

11. Résultat de l'Offre :

A l'expiration du délai de validité de l'offre, la BVMT communiquera au CMF un état récapitulatif détaillé sur le résultat de l'OPR qui fera l'objet d'un avis qui paraîtra au Bulletin Officiel de la BVMT.

12. Modalités de règlement-livraison :

Le règlement-livraison sera réalisé conformément à la réglementation en vigueur.

A l'issue de l'OPR et quel que soit son résultat, le déclassement de la société SOFI SICAF de la liste des sociétés faisant appel public à l'épargne sera prononcée et ce, sans préjudice des dispositions de l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers individuels et consolidés de l'émetteur arrêtés au 31 Décembre 2014 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2015.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

OFFRE A PRIX FERME, PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ « UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING »

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme, de Placement Global et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société **Universal Auto Distributors Holding**.

Dans le cadre de la note d'opération, la société **Universal Auto Distributors Holding** a pris les engagements suivants :

- Réserver deux (02) nouveaux sièges au Conseil d'Administration au profit des détenteurs d'actions **Universal Auto Distributors Holding** acquises dans le cadre de l'OPF. Ces représentants seront désignés par les détenteurs d'actions **Universal Auto Distributors Holding** acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter, et proposés à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes en valeurs mobilières ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- Actualiser les informations financières prévisionnelles et les porter à la connaissance des actionnaires et du public en prenant en compte le montant définitif de l'augmentation de capital collecté ainsi que les éventuels changements pouvant toucher le Business Plan initial et ce, au cas où le montant de l'augmentation du capital social projetée se limiterait au montant des souscriptions si celles-ci atteignent les trois quarts (**3/4**) au moins de ladite augmentation ;
- Respecter les dispositions de l'article **29** du Règlement Général de la Bourse ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu par l'annexe 12 du Règlement du CMF relatif à l'Appel Public à l'Épargne ;
- Mettre en place une structure d'audit interne ainsi qu'une structure de contrôle de gestion et établir un manuel de procédures et ce, avant la fin de l'année 2015 ;

Aussi, les actionnaires de référence de la société « **Universal Auto Distributors Holding** » se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse à obtenir, lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, d'obtenir les autorisations nécessaires pour la

régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi N°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Par ailleurs, l'actionnaire de référence **Loukil Investment Group (LIG)** de la société «**Universal Auto Distributors Holding**», détenant actuellement **99,99%** du capital de la société, s'est engagé :

- ✓ à ne pas céder plus de 5% de sa participation au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction en Bourse.
- ✓ à limiter le nombre des actions anciennes à céder, dans le cadre de l'opération, exactement au même nombre que celui des actions nouvelles à souscrire en numéraire et ce, pour que l'offre ait une suite positive ;
- ✓ à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société UADH et ses filiales mettant en péril l'avenir de celles-ci et nuisant aux intérêts des actionnaires. Cet engagement ne s'applique pas aux activités concurrentes ou similaires en cours ou engagées antérieurement à la date d'introduction en Bourse de la société UADH.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING » AU MARCHE PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :

Le Conseil de la Bourse a donné en date du **16 avril 2015**, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société UADH au marché principal de cote de la Bourse.

L'admission définitive des **12 307 694** actions de nominal **1** dinar chacune, composées de **6 153 847** actions anciennes et **6 153 847** actions nouvelles à émettre, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités indiquées ci-après :

- présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier ;
- justification de la diffusion dans le public d'au moins **24,98%** du capital auprès de **200** actionnaires, au plus tard le jour d'introduction ;
- présentation du procès verbal du Conseil d'Administration ayant approuvé les modifications dans le business plan ainsi que l'avis du commissaire aux comptes sur le business plan modifié ;
- justification de l'existence d'un manuel de procédures ainsi que des structures d'audit interne et de contrôle de gestion.

Considérant que l'entrée effective en activité de la société UADH avec le nouveau périmètre du groupe date de moins de deux années, le Conseil de la Bourse a décidé d'octroyer une dérogation à cette condition, et ce conformément aux dispositions de l'article **36** du Règlement Général de la Bourse.

Le Conseil de la Bourse a également attiré l'attention de l'intermédiaire en bourse chargé de l'opération de l'absence de la décote de 15% habituellement appliquée aux holdings.

Le Conseil de la Bourse a aussi manifesté sa vive crainte de voir le manque de communication qui a caractérisé la vie boursière de GIF Filter et AMS (affiliées au promoteur du groupe UADH) se répercuter négativement sur l'opération en cours et par conséquent, sur le marché.

Considérant les liens organiques entre l'UADH, GIF Filter et AMS, le Conseil de la Bourse a recommandé fortement l'annonce et la mise en place d'un programme de communication et de suivi de toutes ces sociétés, notamment en ce qui concerne les obligations réglementaires d'information et l'exécution du business plan.

Par ailleurs, dans le cadre de l'introduction en Bourse de la société UADH au marché principal de la cote de la Bourse, l'Intermédiaire en Bourse Attijari Intermédiation a fourni une attestation qui confirme avoir accompli toutes les diligences et les démarches qui s'imposent auprès des instances et autorités compétentes concernées, en vue d'obtenir les éventuelles autorisations nécessaires à la réalisation de l'Opération.

Enfin, et au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluant (**acquisition de ¾ des quotités au minimum**), l'introduction des actions de la société UADH, se fera au marché principal de la cote de la Bourse au cours de 6,500 dinars l'action nouvelle ou ancienne et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Dans le cadre de l'introduction de la société Universal Auto Distributors Holding au marché principal de la cote de la Bourse, l'Intermédiaire en Bourse Attijari Intermédiation a obtenu l'autorisation de la banque centrale relative à l'ouverture de capital aux étrangers.

Décisions ayant autorisé l'opération :

Sur proposition du Conseil d'Administration réuni le **12 décembre 2014**, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société UADH tenue le **15 décembre 2014** a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres à la cote de bourse et a donné au Conseil d'Administration, le pouvoir d'en fixer les modalités.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société UADH tenue le **1^{er} avril 2015** a ré-approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société UADH par une introduction de ses titres au marché principal de la cote de la Bourse.

Autorisation d'augmentation du capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le **1^{er} avril 2015** a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de **6 153 847 DT** pour le porter de **30 800 000 DT** à **36 953 847 DT**, et ce par la création et l'émission de **6 153 847** actions nouvelles à souscrire en numéraire au prix de **6,500 DT** l'action, soit **1,000 DT** de nominal et **5,500 DT** de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également fixé la date de jouissance des actions nouvelles au **1^{er} janvier 2014**.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le **10 avril 2015**, a décidé de limiter le montant de la dite augmentation du capital au montant des souscriptions, si celui-ci atteint au moins les trois quarts (**3/4**) de l'augmentation décidée, et ce conformément à la première faculté prévue par l'article 298 du Code des Sociétés Commerciales.

Droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le **1^{er} avril 2015** a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation de capital au public à l'occasion de l'introduction en bourse des titres de la société au marché principal de la cote de la Bourse de Tunis. En conséquence de la décision de l'augmentation du capital social réservé au public, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription à ladite augmentation de capital. Cette renonciation se traduit par la suppression du droit préférentiel de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

Actions offertes au public

L'introduction en Bourse de la société UADH se fera au moyen de :

- **Offre à Prix Ferme** de **3 076 922** actions représentant **33,33%** de l'offre au public et **8,33%** du capital social de la société UADH après augmentation au prix de **6,500 DT** l'action, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et portant sur :
 - ✓ **1 538 461** actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation de capital de la Société, représentant **4,16%** du capital après augmentation ;

- ✓ **1 538 461** actions anciennes provenant de la cession par les actionnaires de références d'actions anciennes, représentant **4,16%** du capital après la réalisation de l'augmentation.
- **Placement Global** de **6 153 848** actions, représentant **66,67%** de l'offre au public et **16,65%** du capital social de la société UADH après augmentation (dont **3 076 924** actions anciennes et **3 076 924** actions nouvelles à souscrire dans le cadre de l'augmentation de capital en numéraire) auprès d'investisseurs institutionnels¹ désirant acquérir au minimum pour un montant de 250 003 DT, centralisé auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse, Attijari Intermédiation et MAC SA, et dirigé par Attijari Intermédiation désigné comme établissement Chef de file. Il est à préciser que MAC SA, en sa qualité de membre du syndicat de placement doit transmettre quotidiennement au chef de file les quantités demandées et les identités des donneurs d'ordre.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et dans le cadre du Placement Privé et inversement.

Toutefois, les quotités non acquises dans le cadre du Placement Global pourraient être affectées au Placement Privé.

Par ailleurs, au cours de la période de l'offre au public, **3 076 924** actions représentant **8,33%** du capital social de la société UADH après augmentation (dont **1 538 462** actions anciennes et **1 538 462** actions nouvelles à souscrire dans le cadre de l'augmentation de capital en numéraire) feront l'objet d'un Placement Privé réalisé auprès d'investisseurs désirant acquérir au minimum pour un montant de 250 003 DT, centralisé auprès d'un syndicat de placement composé des intermédiaires en Bourse, Attijari Intermédiation et MAC SA, et dirigé par Attijari Intermédiation désigné comme établissement Chef de file. Il est à préciser que MAC SA, en sa qualité de membre du syndicat de placement doit transmettre quotidiennement au chef de file les quantités demandées et les identités des donneurs d'ordre.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Privé n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et dans le cadre du Placement Global et inversement.

Toutefois, les quotités non acquises dans le cadre du Placement Privé pourraient être affectées au Placement Global.

Le prix des actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme sera égal au prix des actions offertes dans le cadre du Placement Global et dans le cadre du Placement Privé.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Global et dans le cadre du Placement Privé s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation, puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% de leurs titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de blocs dans les conditions suivantes :

- **Quel que soit le porteur des titres ;**
- **Après information préalable du CMF ;**
- **Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.**

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage ci-dessus fixées préalablement au vendeur et ce pour la période restante.

¹ Tels que définis par l'article 39 nouveau alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse

Pourcentage de détention des investisseurs étrangers dans le capital de l'émetteur

Il est à signaler que les investisseurs étrangers non-résidents en Tunisie sont autorisés à acquérir des actions UADH à hauteur de **20,0%** du capital de la Société après augmentation.

Présentation de la société

Dénomination sociale	Universal Automobile Distributors Holding SA
Siège social	62, Avenue de Carthage Tunis - 1000
Téléphone	+ 216 71 354 366
Fax	+ 216 71 343 401
Site web	www.uadh.tn
Adresse électronique	contact@loukil.com.tn
Forme juridique	Société Anonyme
Date de constitution	04/07/2013
Durée de vie	99 ans
Objet social	La société a pour objet principal : <ul style="list-style-type: none">▪ La détention et la gestion de participations dans d'autres sociétés ;▪ Le contrôle et la direction d'autres sociétés ;▪ La participation sous toutes ses formes, y compris la fusion par voie d'apport, de souscription ou de toute autre manière dans toutes entreprises, société ou syndicats, consortiums, association en participation ou autres, créés ou à créer ;▪ Et, plus généralement, toutes opérations, financiers, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ainsi défini ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.
Registre du Commerce	B 01132242013.
Exercice social	Du 01 janvier au 31 décembre de chaque année. Par exception, le premier exercice commencera le jour de la constitution de la société et s'achèvera le 31 décembre 2013.
Nationalité	Tunisienne
Capital social	Le capital social s'élève à 30 800 000 DT divisé en 30 800 000 actions ordinaires de valeur nominale 1 DT, entièrement libérés.
Matricule fiscal	1306183C
Régime fiscal	Droit commun
Lieu de consultation des documents	Siège social de la société UADH : 62, Avenue de Carthage Tunis - 1000
Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, le CMF, la BVMT et la Tunisie Clearing	M. Bassem LOUKIL Directeur Général Adresse : 62, Avenue de Carthage Tunis - 1000 Téléphone : + 216 71 354 366 Fax : + 216 71 343 401

1- Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme des actions UADH est ouverte du **13 Mai 2015 au 20 Mai 2015 inclus**.

La réception des demandes d'acquisition dans le cadre du Placement Global se fera à partir du **13 Mai 2015**. Etant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Global pourrait être clos par anticipation, sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **20 mai 2015 inclus**.

2- Date de jouissance des actions

Les actions anciennes et nouvelles porteront jouissance à partir du **1^{er} janvier 2014**.

3- Modalités de paiement du prix

Le prix de souscription à l'action **UADH**, tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à **6,500** Dinars aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Global.

Le règlement des demandes d'acquisition par les donneurs d'ordres désirant acquérir des quotités d'actions UADH dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des collecteurs d'ordres au moment du dépôt de l'ordre d'achat. En cas de satisfaction partielle de la demande d'acquisition, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur de l'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (**3**) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des demandes d'acquisition par les investisseurs désirant acquérir des quotités d'actions **UADH** dans le cadre du Placement Global s'effectue auprès du syndicat de placement, composé d'Attijari Intermédiation et MAC SA, et dirigé par Attijari Intermédiation, désigné comme établissement chef de file, au comptant au moment du dépôt de la demande d'acquisition.

Le règlement des demandes d'acquisition par les investisseurs désirant acquérir des quotités d'actions **UADH** dans le cadre du Placement Privé s'effectue auprès du syndicat de placement au comptant au moment du dépôt de la demande d'acquisition.

4- Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires en bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes d'acquisition des quotités d'actions de la société UADH exprimées dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, et ce à **l'exception de la catégorie D**.

A ce titre, il convient de signaler que les demandes d'acquisition de la **catégorie D** de l'OPF se feront uniquement auprès d'Attijari Intermédiation en sa qualité d'intermédiaire en bourse chargé de l'opération.

Le syndicat de placement composé d'Attijari Intermédiation et MAC SA, est seul habilité à recueillir sans frais, les demandes d'acquisition des quotités d'actions de la société UADH exprimés dans le cadre du Placement Global et du Placement Privé.

Les souscriptions et les versements seront effectués, sans frais, auprès de tous les intermédiaires en bourse.

Le jour du dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital sera versé dans le compte indisponible portant le RIB suivant : **04135217003676079116** ouvert auprès d'Attijari bank (centre d'affaires du Siège), conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

5- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

Offre à Prix Ferme

Le placement selon la procédure d'Offre à Prix Ferme, s'effectuera en termes de quotités d'actions composées chacune d'une (1) action nouvelle et d'une (1) actions ancienne, soit un total de 1 538 461 quotités offertes, correspondant à 1 538 461 actions nouvelles et 1 538 461 actions anciennes.

Les 3 076 922 actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront réparties en quatre (4) catégories :

Catégorie A : 692 308 quotités offertes représentant 15,00% de l'offre au public et 45,00% de l'OPF, soit 692 308 actions nouvelles et 692 308 actions anciennes réservées aux personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères autres que les OPCVM, sollicitant au minimum 25 quotités et au maximum 769 quotités [aussi bien pour les investisseurs institutionnels que pour les investisseurs non institutionnels].

Catégorie B : 384 615 quotités offertes représentant 8,33% de l'offre au public et 25,00% de l'OPF, soit 384 615 actions nouvelles et 384 615 actions anciennes réservées aux personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères autres que les OPCVM, sollicitant au minimum 770 quotités et au maximum 19 231 quotités [aussi bien pour les investisseurs institutionnels que pour les investisseurs non institutionnels].

Catégorie C : 384 615 quotités offertes représentant 8,33% de l'offre au public et 25,00% de l'OPF, soit 348 615 actions nouvelles et 384 615 actions anciennes, réservées aux OPCVM (tunisiens et étrangers) sollicitant au minimum 769 quotités et au maximum 384 615 quotités.

Les OPCVM donneurs d'ordre dans cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que défini au niveau de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créances ou de capital émis ou garantis par un seul émetteur.

Catégorie D : 76 923 quotités offertes représentant 1,67% de l'offre au public et 5,00% de l'OPF, soit 76 923 actions nouvelles et 76 923 actions anciennes réservées au personnel du Groupe UADH sollicitant au minimum 25 quotités et au maximum 769 quotités.

Il est précisé que les investisseurs qui auront à donner des ordres dans la catégorie D réservée au personnel ne peuvent pas donner d'autres ordres dans les trois autres catégories de l'OPF et que les investisseurs qui auront à donner des ordres dans l'une de ces 4 catégories ne peuvent pas donner d'autres ordres dans le cadre du Placement Global et du Placement Privé et inversement.

Identification des demandeurs

Les demandes d'acquisition doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de quotités demandées et l'identité complète du demandeur.

L'identité complète du demandeur comprend :

- pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la Pièce d'Identité Nationale ;
- pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la Pièce d'Identité Nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal ;
- pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le Numéro d'inscription au Registre de Commerce ;
- pour les OPCVM : la dénomination, les références de l'agrément et l'identité du Gestionnaire ;
- pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le Numéro d'inscription au Registre de Commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR ;
- pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents attestant leur identité.

Toute demande d'acquisition ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande d'acquisition doit porter sur un nombre de quotités qui ne peut être inférieur à 25 quotités correspondant à 25 actions nouvelles et à 25 actions anciennes, ni supérieur à :

- 92 384 quotités correspondant à 92 384 actions nouvelles et à 92 384 actions anciennes pour les non institutionnels, soit au plus 0,5% du capital social après augmentation du capital ;
- 923 846 quotités correspondant à 923 846 actions nouvelles et à 923 846 actions anciennes pour les institutionnels tels que définis par l'article 39 alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse, soit au plus 5% du capital social après augmentation du capital.

En tout état de cause, la quantité demandée par demandeur doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les demandes d'acquisition pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée précédant la date de demande d'acquisition. Toute violation de cette condition entraîne la nullité de la demande d'acquisition.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes d'acquisition reçues au cours de la période de validité de l'OPF.

Outre la demande qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- trois (3) demandes d'acquisition à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration dûment signé et légalisé ;
- un nombre de demande d'acquisition équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande d'acquisition, toutes catégories confondues, déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse.

En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première par le temps sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même Intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre de quotités demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des demandes d'acquisition émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

Modes de satisfaction des demandes d'acquisition

Le mode de satisfaction des demandes d'acquisition se fera de la manière suivante :

Catégorie A : les demandes d'acquisition seront satisfaites également par palier jusqu'à épuisement des titres réservés à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

Catégorie B, C et D : les demandes d'acquisition seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation de chaque catégorie, déterminé par le rapport quantité offerte/quantité demandée et retenue.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté de la manière suivante :

- Si le nombre de quotités demandées à la catégorie A est inférieur au nombre de quotités offertes correspondant, le reliquat sera attribué à la catégorie B, puis à la catégorie C, puis à la catégorie D ;
- Si le nombre de quotités demandées à la catégorie B est inférieur au nombre de quotités offertes correspondant, le reliquat sera attribué à la catégorie A, puis à la catégorie C, puis à la catégorie D ;

- Si le nombre de quotités demandées à la catégorie C est inférieur au nombre de quotités offertes correspondant, le reliquat sera attribué à la catégorie A, puis à la catégorie B, puis à la catégorie D ;
- Si le nombre de quotités demandées à la catégorie D est inférieur au nombre de quotités offertes correspondant, le reliquat sera attribué à la catégorie A, puis à la catégorie B, puis à la catégorie C.

Etant précisé que les investisseurs qui auront à donner des ordres dans le cadre de l'OPF n'auront pas le droit de donner d'autres ordres dans le cadre du Placement Global et du Placement Privé.

Placement Global

Dans le cadre du Placement Global 3 076 924 quotités soit 6 153 848 actions (3 076 924 actions anciennes et 3 076 924 actions nouvelles), représentant 66,67% de l'offre au public et 16,65% du capital de la société après augmentation seront offertes à des institutionnels² désirant acquérir au minimum pour un montant de 250 003 DT.

Les demandes d'acquisition seront centralisées auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse Attijari Intermédiation et MAC SA, et dirigé par Attijari Intermédiation, désigné comme établissement chef de file.

Les membres du syndicat de placement doivent transmettre quotidiennement au chef de file les quantités demandées et les identités des donneurs d'ordre.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Global s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation, puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% de leurs titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de blocs dans les conditions suivantes :

- **Quel que soit le porteur des titres ;**
- **Après information préalable du CMF ;**
- **Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.**

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage ci-dessus fixées préalablement au vendeur et ce pour la période restante.

Les demandes d'acquisition doivent être nominatives et données par écrit au syndicat de placement. Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du demandeur (l'adresse, la nationalité, le numéro du registre de commerce) ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'institutionnels.

La demande d'acquisition doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à **19 231** quotités correspondant à **38 462 actions**, soit l'équivalent d'un montant minimum de **250 003 DT**, ni supérieur à **923 846 quotités** correspondant à **1 847 692 actions**, soit l'équivalent d'un montant maximum de **12 009 998 DT**.

En outre, les demandes d'acquisition par les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de **10%** des actifs nets ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de la demande d'acquisition.

Toute violation de cette condition entraîne la nullité de la demande d'acquisition.

Les investisseurs dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et du Placement Privé et inversement.

² Tels que définis par l'article 39 nouveau alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse

Toutefois, les quotités non acquises dans le cadre du Placement Global peuvent être affectées au Placement Privé.

Le Placement Global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme et le Placement Privé.

6. Transmission des demandes et centralisation

Offre à Prix Ferme

Les intermédiaires en Bourse établissent par catégorie, un état récapitulatif des demandes d'acquisition reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en bourse transmettent à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis l'état des demandes d'acquisition selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Pour la catégorie D, l'état des demandes d'acquisition sera transmis par Attijari intermédiation, intermédiaire en bourse, à la BVMT et ce, dans les mêmes conditions précitées.

Placement Global

A l'issue de l'opération de Placement Global, l'établissement chef de file, Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de l'établissement chef de file, Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse et comporter son cachet.

Placement Privé

A l'issue de l'opération de Placement Privé, l'établissement chef de file, Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de l'établissement chef de file, Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse et comporter son cachet.

7. Ouverture des plis et dépouillement

Offre à Prix Ferme

Les états relatifs aux demandes d'acquisition données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, seront communiquées sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse introducteur, et en présence du commissaire du Gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'Association des Intermédiaires en Bourse (AIB). La Bourse procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet à soumettre à la commission.

Placement Global

L'état récapitulatif relatif aux demandes d'acquisition données dans le cadre du Placement Global sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La Bourse procédera à la vérification de l'état (notamment

l'absence de demande d'acquisition dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et du Placement Privé) et établira un procès-verbal à cet effet à soumettre à la commission.

Placement Privé

L'état récapitulatif relatif aux demandes d'acquisition données dans le cadre du Placement Privé, sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La Bourse procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence de demande d'acquisition dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et du Placement Global) et établira un procès-verbal à cet effet à soumettre à la commission.

9. Déclaration des résultats

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes d'acquisition données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux demandes d'acquisition données dans le cadre du Placement Global, le résultat de l'Offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre. L'avis précisera, par intermédiaire en bourse, le nombre de quotités attribuées, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes d'acquisition seront frappées.

10. Règlement des espèces et livraison des titres

Au cas où l'Offre au public connaîtrait une suite favorable (acquisition au minimum des $\frac{3}{4}$ des quotités offertes), la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes d'acquisition retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à Tunisie Clearing les ordres de ségrégation des quantités acquises retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de Tunisie Clearing.

En date du **13 avril 2015**, Tunisie Clearing a attribué aux actions anciennes de la société UADH le code **ISIN : TN0007690019** et aux actions nouvelles de la société UADH le code **ISIN : TN0007690027**.

La société UADH s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par Tunisie Clearing dès la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire. Ainsi, les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse.

11. Cotation des titres

La date de démarrage de la cotation des actions UADH sur le Marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié sur le bulletin officiel de la BVMT.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'à compter de la date de la réalisation de l'augmentation de capital conformément à la loi. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis sur le bulletin officiel de la BVMT.

12. Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive des Tribunaux de Tunis.

13. Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité pour une période de 12 mois à partir de la date d'introduction, est établi entre Attijari intermédiation, intermédiaire en bourse et l'actionnaire de référence de la société UADH à savoir la société **Loukil Investment Group** pour un montant de **15 000 000 DT** et **769 230 actions**.

14. Avantage fiscal

Il est à signaler que l'article 31 de la Loi n° 2006-0085 du 25 décembre 2006 portant loi de finances pour l'année 2007, relative aux opérations de restructuration des entreprises et l'encouragement de l'admission de leurs actions à la bourse stipule que « *Est déductible du bénéfice imposable, la plus-value provenant de l'apport d'actions et de parts sociales au capital de la société mère ou de la société holding à condition que la société mère ou la société holding s'engage à introduire ses actions à la bourse des valeurs mobilières de Tunis au plus tard à la fin de l'année suivant celle de la déduction.* »

L'article 32 de la même loi stipule, dans le même cadre susmentionné, que : « *provenant d'apport, d'actions et de parts sociales du capital de la société mère ou de la société holding sous réserve de l'engagement de la société mère ou de la société holding d'introduire ses actions à la bourse des valeurs mobilières de Tunis dans un délai ne dépassant pas la fin de l'année suivant celle de l'exonération.* »

Par conséquent, la société UADH pourrait bénéficier de l'exonération de la plus-value sur les apports.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF– et d'admission au marché Principal de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 15-0903 du 27 Avril 2015, est mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société Universal Automobile Distributors Holding, 62, Avenue de Carthage Tunis - 1000, de Attijari Intermédiation sa, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, Rue des Lacs de Mazurie – 1053 Les Berges du Lac – Tunis et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2014 de la société Universal Automobile Distributors Holding seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF au plus tard le 30 Avril 2015.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

SOCIETE IMMOBILIERE ET DE PARTICIPATIONS

« SIMPAR »

Siège social : 14, rue Masmouda 1082 Tunis

La société immobilière et de participations « SIMPAR » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Abderrazak GABSI et Mr Raouf MENJOUR.

BILAN - ACTIFS

(Montants exprimés en dinars)

Notes 31 décembre 2014 31 décembre 2013

ACTIFS NON COURANTS

Actifs immobilisés	Immobilisations incorporelles	3	24 459	22 410
	Moins : amortissements		-22 865	-22 410
			<u>1 594</u>	<u>-</u>
	Immobilisations corporelles	3	2 287 036	2 785 780
	Moins : amortissements		-1 188 349	-1 216 461
			<u>1 098 687</u>	<u>1 569 319</u>
	Immobilisations financières	4	17 212 885	14 292 880
	Moins : provisions		-947 922	-1 094 072
			<u>16 264 963</u>	<u>13 198 808</u>
	Total des actifs immobilisés		17 365 244	14 768 127
	Autres actifs non courants		-	-
	Total des actifs non courants		17 365 244	14 768 127
ACTIFS COURANTS	Stocks	5	51 223 723	56 704 188
	Moins : provisions		-850 139	-877 182
			<u>50 373 584</u>	<u>55 827 006</u>
	Clients et comptes rattachés	6	805 685	4 284 535
	Moins : provisions		-129 591	-129 591
			<u>676 094</u>	<u>4 154 944</u>
	Autres actifs courants	7	2 606 411	1 575 907
	Moins : provisions		-5 250	-5 250
			<u>2 601 161</u>	<u>1 570 657</u>
	Placements et autres actifs financiers	8	37 280	39 320
	Moins : provisions		-7 560	-10 560
			<u>29 720</u>	<u>28 760</u>
	Liquidités et équivalents de liquidités	9	1 489 900	464 848
	Total des actifs courants		55 170 459	62 046 215
	TOTAL DES ACTIFS		72 535 703	76 814 342

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

BILAN - CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

(Montants exprimés en dinars)

Notes 31 décembre 2014 31 décembre 2013

CAPITAUX PROPRES	Capital social		5 500 000	4 500 000
	Réserves		18 554 592	15 733 082
	Autres capitaux propres		7 941 071	5 701 071
	Résultats reportés		4 451 318	4 269 949
	Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		36 446 981	30 204 102
	Résultat net de l'exercice	10	5 013 022	7 631 370
	Total des capitaux propres avant affectation	11	41 460 003	37 835 472
PASSIFS				
Passifs non courants	Emprunts	12	14 542 833	15 357 017
	Autres passifs financiers	13	1 081 130	1 022 242
	Provisions	14	840 570	794 917
	Total des passifs non courants		16 464 533	17 174 176
Passifs courants	Fournisseurs et comptes rattachés	15	4 516 314	5 353 256
	Autres passifs courants	16	4 763 820	6 640 036
	Concours bancaires	17	-	302 838
	Autres passifs financiers	18	5 331 033	9 508 564
	Total des passifs courants		14 611 167	21 804 694
	Total des passifs		31 075 700	38 978 870
	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		72 535 703	76 814 342

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ÉTAT DE RÉSULTAT

(Montants exprimés en dinars)

Exercice clos le 31 décembre 2014
Exercice clos le 31 décembre 2013
Notes

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de biens immobiliers	19	25 701 272	37 231 700
	Produits des participations	20	1 432 999	1 170 993
	Autres produits d'exploitation	21	196 283	189 828
	Total des produits d'exploitation		27 330 554	38 592 521
CHARGES D'EXPLOITATION	Variation des stocks de produits finis et des encours	22	-5 627 483	-4 690 266
	Achats de terrains	23	-4 861 024	-5 228 634
	Achats d'études et de prestations de services	24	-399 726	-515 327
	Achats de matériels, d'équipements et de travaux	25	-5 557 215	-13 849 931
	Charges de personnel	26	-1 772 913	-1 276 572
	Dotations aux amortissements et aux provisions	27	-118 413	-357 854
	Autres charges d'exploitation	28	-1 123 906	-650 134
	Total des charges d'exploitation		-19 460 680	-26 568 718
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION		7 869 874	12 023 803
	Charges financières nettes	29	-1 587 560	-2 973 127
	Autres gains ordinaires	30	104 998	268 903
	Résultat des activités ordinaires avant impôt		6 387 312	9 319 579
	Impôt sur les sociétés	31	-1 374 290	-1 688 209
	RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		5 013 022	7 631 370

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
(Montants exprimés en dinars)

Exercice clos le 31 décembre 2014
Notes Exercice clos le 31 décembre 2013

		Exercice clos le Notes 31 décembre 2014	Exercice clos le 31 décembre 2013
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	Résultat net	5 013 022	7 631 370
	▪ Ajustements pour :		
	- Amortissements & provisions	118 412	357 854
	▪ Variations des :		
	- Stocks	5 700 123	4 690 266
	- Clients	3 520 320	-3 284 734
	- Autres actifs	-1 030 504	1 525 517
	- Fournisseurs et autres passifs	-2 653 128	4 259 828
	▪ Plus-values sur cessions d'immobilisations	-16 300	-14 631
	Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	10 651 945	15 165 470
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles	16 300	49 531
	Décaissements pour acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-40 986	-118 703
	Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	178 904	660 027
	Décaissements pour acquisition d'immobilisations financières	-3 096 925	-871 400
	Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	-2 942 707	-280 545
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	Dividendes et autres distributions	-1 345 617	-1 346 410
	Encaissements provenant des emprunts	5 100 000	8 980 000
	Remboursements d'emprunts	-10 097 241	-21 532 125
	Fonds social (variation)	-38 490	-40 166
	Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	-6 381 348	-13 938 701
	VARIATION DE TRÉSORERIE	1 327 890	946 224
	Trésorerie au début de l'exercice	162 010	-784 214
	Trésorerie à la clôture de l'exercice 9 & 17	1 489 900	162 010

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS RELATIFS À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

Créée en 1973 sous l'égide de la Banque Nationale Agricole (BNA), la Société Immobilière et de Participations (SIMPAR) est une société anonyme au capital de 5 500 000 DT, divisé en 1 100 000 actions de valeur nominale de 5 DT chacune, admises à la cote permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Le siège social de la SIMPAR est sis à Tunis, 14 Rue Masmouda- Mutuelleville. Elle est dirigée par un Conseil d'Administration.

Son activité principale est la promotion immobilière, en sa qualité de promoteur immobilier agréé par le Ministère de l'Équipement, et son activité accessoire est la prise de participations.

La structure du capital social de la SIMPAR se présente comme suit au 31 décembre 2014 :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale en DT	% d'intérêt
Banque Nationale Agricole(BNA)	330 000	1 650 000	30,00%
CTAMA	115500	577500	10,50%
Société ZIED SARL	112 282	561410	10,21%
AFRIQUE AUTOS	29 372	146860	2,67%
STRATEGIE ACTION SICAV	18 045	90225	1,66%
Autres actionnaires	494 801	2474005	44,96%
TOTAL	1 100 000	5 500 000	100%

La SIMPAR est soumise au régime fiscal du droit commun.

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES

Les états financiers de la SIMPAR ont été arrêtés, au 31 décembre 2014, par référence au Système Comptable des Entreprises en Tunisie promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.

Les bases de mesure et les principes comptables spécifiques adoptés pour l'élaboration de ces états financiers se résument comme suit :

1. Immobilisations corporelles et incorporelles

À leur date d'entrée dans le patrimoine de la Société, les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition après déduction de la quote-part de la TVA déductible conformément aux dispositions de la note commune n°19/2000.

Les immobilisations corporelles et incorporelles font l'objet d'un amortissement linéaire aux taux suivants :

- Logiciels	33,33%
- Bâtiments administratifs	5%
- Bâtiments de rapport	5% (*)
- Matériel de transport	20%
- Agencements, Aménagements et Installations	10%
- Équipements de bureaux	20% (*)
- Équipements informatiques	33,33% (*)

() Les taux d'amortissement des bâtiments de rapport, des équipements de bureaux et des équipements informatiques ont été révisés, à partir du 1^{er} janvier 2014, afin de se rapprocher davantage des durées d'utilité probables. Ce changement d'estimation comptable a été appliqué d'une manière prospective.*

Les immobilisations dont le coût d'entrée ne dépasse pas 200 DT, font l'objet d'un amortissement intégral au cours de l'année de leur acquisition.

2. Titres de participation

Les titres de participation sont initialement comptabilisés au coût, frais d'acquisition exclus. À la date de clôture, ils sont évalués à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entité émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée à la SIMPAR).

Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation ; les plus-values ne sont pas prises en compte en résultat.

Les dividendes relatifs aux titres de participation sont comptabilisés en produits sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société dans laquelle la participation est détenue.

3. Stocks

3.1- Terrains à bâtir ou à lotir

Les terrains à bâtir ou à lotir sont comptabilisés au coût, qui se compose du prix d'acquisition, des droits d'enregistrement, des frais d'acte, des dépenses directement engagées pour rendre le terrain prêt à la construction ou à la vente et des charges d'emprunt éventuellement encourues durant la période de son acquisition, de son aménagement ou de sa détention en vue de sa construction ou de sa vente (élaboration des plans et obtention des autorisations de bâtir préalablement à la construction physique des biens immobiliers).

Une provision pour dépréciation est éventuellement constituée pour l'excédent du coût d'entrée du terrain sur sa valeur nette de réalisation.

3.2- Travaux en cours

Les projets de promotion immobilière en cours d'achèvement sont évalués à leur coût de production à la date de clôture. Ce coût comprend, en plus de celui du terrain tel que décrit ci-haut, les rémunérations des architectes, des bureaux d'études et des géomètres, les coûts relatifs aux travaux de construction et d'équipement des biens immobiliers (confiés aux entrepreneurs ou engagés directement par la Société) et les charges financières encourues à la date de clôture et se rapportant aux emprunts spécifiques contractés pour le financement des différentes composantes du projet, y compris le terrain.

3.3- Travaux terminés

Les biens immobiliers achevés et non encore vendus à la date de clôture (lots de terrain viabilisé, locaux à usage commercial ou d'habitation, celliers, places de parking, etc.) sont évalués au plus faible de leur coût de production tel que déterminé par la comptabilité analytique de gestion et de leur valeur nette de réalisation.

Les frais d'administration générale et les frais de vente ne sont pas inclus dans le coût de production des biens immobiliers destinés à la vente. Il en est de même des charges financières encourues après l'achèvement des travaux de construction et d'équipement de ces biens immobiliers (devenus prêts à la vente).

4. Provision pour frais de réparation

Une provision pour frais réparation est constituée pour la meilleure estimation des dépenses de réparation qui seront éventuellement engagées par la Société sur les projets de promotion immobilière commercialisés et qui ne seront pas couvertes par les retenues de garantie opérées sur les facturations des entrepreneurs ou par les contrats d'assurance décennale (en tenant compte de la franchise).

5. Emprunts et coûts d'emprunt

Les emprunts contractés pour le financement des projets de promotion immobilière (y compris l'acquisition et l'aménagement des terrains en vue de leur construction ou de leur vente) sont comptabilisés initialement, parmi les passifs financiers, à leur valeur d'encaissement.

Les échéances à moins d'un an de ces emprunts de fonds portant intérêts sont reclassées des passifs financiers non courants aux passifs financiers courants.

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus, sauf à ce qu'ils soient incorporés dans le coût d'un actif qualifié qui exige une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé ou vendu (cas des projets de promotion immobilière et des lotissements) et ce, conformément aux prescriptions de la norme comptable NC 13 relative aux Charges d'emprunt.

Selon cette norme, l'incorporation des coûts d'emprunt dans le coût d'un actif qualifié commence lorsque des dépenses relatives à cet actif ont été réalisées, des coûts d'emprunt sont encourus et les activités indispensables à la préparation de cet actif (élaboration des plans, obtention des autorisations de bâtir, construction physique, etc.) préalablement à son utilisation ou à sa vente prévue sont en cours. Elle cesse lorsque ces activités sont pratiquement toutes terminées.

Ainsi, les coûts d'emprunt supportés pendant la phase d'aménagement d'un terrain sont incorporés dans le coût de cet actif dans la période au cours de laquelle les opérations relatives à ce développement sont menées. Toutefois, les charges d'emprunt encourues lorsque le terrain acquis à des fins de construction est détenu sans s'accompagner d'un aménagement ne sont pas incorporables.

6. Revenus

Les ventes de biens immobiliers sont comptabilisées, sur la base des contrats de vente conclus avec les clients, lorsque l'ensemble des conditions suivantes ont été satisfaites :

- a) la Société a transféré au client les risques et avantages importants inhérents à la propriété du bien immobilier ;

- b) la Société a cessé d'être impliquée dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, et dans le contrôle effectif du bien immobilier cédé ;
- c) le produit de la vente peut être évalué de façon fiable ;
- d) il est probable que des avantages économiques associés à la transaction iront à la Société (l'encaissement du produit de la vente est raisonnablement sûr) ; et
- e) les coûts encourus ou restant à encourir concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

En effet, les clients ne disposent que d'une possibilité limitée de modifier les plans - par exemple en sélectionnant une option parmi celles proposées par la Société - ou ne peuvent exiger que des variations mineures des plans d'origine.

Les conditions de comptabilisation de la vente d'un bien immobilier sont vérifiées lorsque le contrat de vente est signé par les deux parties et soumis à la formalité d'enregistrement, le bien immobilier est livré à l'acquéreur (établissement d'un procès-verbal de mise en possession et/ou de remise des clés) et le prix de vente est intégralement encaissé par la Société ou que cette dernière dispose de documents probants montrant clairement que l'encaissement intégral du prix de vente est raisonnablement sûr à très court terme (attestation d'octroi d'un prêt pour le financement de l'acquisition du bien immobilier émanant d'un établissement de crédit).

Les charges, y compris les garanties et autres coûts devant être encourus postérieurement à la livraison des biens immobiliers, sont évaluées de façon fiable et comptabilisées dans un compte de passif en contrepartie d'un compte de charge (constitution de provisions pour garantie conférée aux clients).

7. Provision pour avantages postérieurs à l'emploi

Une provision pour avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisée par la Société pour faire face aux engagements correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés au titre de l'assistance médicale post retraite (sous forme de prise en charge des primes d'assurance groupe).

La provision résulte d'un calcul effectué selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévue par la norme comptable internationale IAS 19, *Avantages du personnel*, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) qui prend en considération notamment l'espérance de vie des retraités, le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des frais médicaux, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

La SIMPAR a procédé au 31 décembre 2014 à la reprise de la provision pour indemnités de départ à la retraite qui a été comptabilisée au cours des exercices antérieurs, et ce, suite à la conclusion d'un contrat d'assurance entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2014, par lequel la compagnie d'assurance s'engage à verser les indemnités de départ à la retraite au profit des salariés de la SIMPAR partis en retraite. La prime d'assurance payée par la SIMPAR au titre de l'exercice 2014 s'élève à 50 836 DT.

NOTE N°3 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

	Valeurs brutes				Amortissements				Valeurs nettes au	
	Soldes au 31/12/2013	Entrées 2014	Sorties 2014	Soldes au 31/12/2014	Soldes au 31/12/2013	Entrées 2014	Sorties 2014	Soldes au 31/12/2014	31/12/2014	31/12/2013
Logiciels	22 410	2 049	-	24 459	22 410	455	-	22 865	1 594	-
Total des immobilisations incorporelles	22 410	2 049	-	24 459	22 410	455	-	22 865	1 594	-
Terrains	458 875	-	-71 243	387 632	-	-	-	-	387 632	458 875
Bâtiments administratifs	365 937	-	-	365 937	237 718	15 646	-	253 364	112 573	128 219
Bâtiments de rapport	1 047 982	-	-278 464	769 518	314 832	138 515	-130 047	323 300	446 218	733 150
Matériel de transport	360 989	33 253	-92 451	301 791	161 119	67 932	-50 982	178 069	123 722	199 870
Installations générales, Agencements & Aménagements des constructions	355 462	-	-95 579	259 883	355 462	-	-95 579	259 883	-	-
Installations générales, Agencements & Aménagements divers	88 871	672	-	89 543	76 604	1 635	-	78 239	11 304	12 267
Équipements de bureaux	54 393	3 694	-408	57 679	42 905	8 165	-	51 070	6 609	11 488
Équipements informatiques	53 271	1 782	-	55 053	27 820	16 603	-	44 423	10 630	25 451
Total des immobilisations corporelles	2 785 780	39 401	-538 145	2 287 036	1 216 461	248 496	-276 608	1 188 349	1 098 687	1 569 319
Total des immobilisations corporelles et incorporelles	2 808 190	41 450	-538 145	2 311 495	1 238 871	248 951	-276 608	1 211 214	1 100 281	1 569 319

NOTE N°4 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Solde au 31 décembre 2014	Solde au 31 décembre 2013
Participations :	16 124 883	13 061 908
- Titres de participation (*)	11 651 899	11 093 774
- Fonds gérés	5 413 866	3 055 166
- Moins : Provisions	-940 882	-1 087 032
Prêts au personnel	109 530	136 350
- Échéances à plus d'un an sur prêts au personnel	116 570	143 390
- Moins : Provisions	-7 040	-7 040
Souscription à l'emprunt national	30 000	-
Dépôts et cautionnements versés	550	550
<i>Total en Dinars</i>	16 264 963	13 198 808

(*) La Banque Nationale Agricole (BNA) détient une participation de 30% (270 000 actions) dans le capital de la SIMPAR, alors que la SIMPAR détient une participation de 0,3% (97 051 actions) dans le capital de la BNA. Cette situation n'est pas conforme aux dispositions de l'article 466 du code des sociétés commerciales qui stipule qu'une société par actions ne peut posséder d'actions d'une autre société par actions si celle-ci détient une fraction de son capital supérieure à dix pour cent.

NOTE N°4-1 : TITRES DE PARTICIPATION

	Nombre de titres	% de participation	Soldes au 31/12/2014		
			Valeur brute	Provision	Valeur nette
Sociétés du Groupe SIMPAR :			4 235 815	425 562	3 810 253
- ESSOUKNA	3 516 863 (*)	69,63%	1 762 841	-	1 762 841
- SIP SICAR	98 998	33,00%	989 980	106 587	883 393
- SOIVM SICAF	54 857	13,71%	534 856	-	534 856
- Société Immobilière Les Cèllets	40 000	22,22%	200 000	-	200 000
- SIVIA	32 626	23,30%	209 743	-	209 743
- EL MADINA	12 143	13,49%	121 430	-	121 430
- SOGEST	7 471	74,71%	47 990	-	47 990
- SAI IFRIKIA	2 227	22,27%	318 975	318 975	-
- TIS	500	20,00%	50 000	-	50 000
Sociétés hors Groupe SIMPAR :			7 416 084	475 826	6 940 258
- TUNIS RE	473 351	3,16%	3 516 217	-	3 516 217
- BNA	97 051	0,30%	613 770	-	613 770
- STB	51 039	0,21%	501 582	258 636	242 946
- SODET SUD	4 465	8,59%	558 125	-	558 125
- ATTIJARI BANK	30 774	0,08%	581 947	-	581 947
- BANQUE DE TUNISIE	66 666	0,03%	546 400	3 046	543 354
- ATB	60 000	0,08%	365 619	104 739	260 880
- LES CEMENTS DE BIZERTE	36 000	0,10%	286 653	55 137	231 516
- SICAR INVEST	19 000	-	190 000	-	190 000
- Autres	-	-	255 771	54 268	201 503
Fonds gérés (par SIP SICAR)			5 413 866	39 494	5 374 372
TOTAL EN DT			17 065 765	940 882	16 124 883

(*) Au cours de l'exercice 2014, la société ESSOUKNA a attribué à la SIMPAR 1 004 818 actions gratuites.

NOTE N°5 : STOCKS

	Solde au 31 décembre 2014	Solde au 31 décembre 2013
Terrains à bâtir :	27 371 881	23 901 949
- Jardin d'El Menzah - HC 2	2 730 514	2 677 459
- Route de Raoued - tranches 2 & 3	1 905 973	1 905 973
- Chotrana TF 8735 - tranches 2 & 3	3 376 407	2 898 623
- El Mourouj 5 - EHC 25	1 800 988	1 709 650
- Ariana TF 60290	5 400 096	5 394 658
- Jardin d'El Menzah - El Houda	1 698 005	1 694 756
- El Mourouj 6 - EHC 18	1 619 440	1 525 817
- Sousse	4 633 057	3 768 023
- Les Berges du Lac II - HSC 1/4/3	2 677 939	-
- El Mourouj 6 - EHC 17	1 406 326	-
- Route de Gammarth	-	1 764 241
- Autres terrains à bâtir	123 136	562 749
Travaux en cours :	9 980 381	14 012 081
- Chotrana TF 8735 - tranche 1	6 433 348	4 004 797
- Route de Gammarth	1 926 398	-
- Ennasr II - HSC 69	1 620 635	-
- Ain Zaghouan - EHC 70	-	5 397 413
- Jardin d'El Menzah - EHC 12	-	4 570 738
- Autres travaux en cours	-	39 133

Suite Note N°5

Travaux terminés :	13 871 461	18 790 158
- Néapolis Center Nabeul	426 457	426 457
- Résidence Vénus	412 578	525 085
- Résidence Le Cristal	3 668 644	9 480 981
- Résidence Galaxy	2 012 338	6 562 710
- Résidence El Bousten 3	597 604	1 243 144
- Résidence Elyès	637 303	-
- Résidence Lilia	5 564 756	-
- Autres travaux terminés	551 781	551 781
Total brut en Dinars	51 223 723	56 704 188
Moins : Provisions	-850 139	-877 182
- Terrains à bâtir	-9 775	-36 818
- Travaux terminés	-840 364	-840 364
Total net en Dinars	50 373 584	55 827 006

NOTE N°6 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

	Solde au	Solde au
	31 décembre 2014	31 décembre 2013
<i>Clients ordinaires - ventes de biens immobiliers</i>	649 484	3 835 014
<i>Clients - effets à recevoir</i>	147 563	397 893
<i>Clients locataires - Néapolis Center</i>	8 638	51 628
Total brut en Dinars	805 685	4 284 535
Moins : Provisions	-129 591	-129 591
Total net en Dinars	676 094	4 154 944

NOTE N°7 : AUTRES ACTIFS COURANTS

	Solde au 31 décembre 2014	Solde au 31 décembre 2013
Fournisseurs - comptes débiteurs :	300 121	6 362
- Entrepreneurs, avances et acomptes	94 001	-
- Bureaux d'études, avances et acomptes	6 000	6 362
- Autres fournisseurs, avances et acomptes	200 120	-
Personnel - avances et acomptes	17 488	29 206
État - comptes débiteurs :	1 611 863	708 595
- Acomptes provisionnels	1 519 387	707 808
- Retenues à la source	18 450	787
- TVA déductible	74 026	-
Charges constatées d'avance	29 177	14 918
Opérations faites en commun - comptes débiteurs	162 784	555 231
Produits à recevoir (relatifs aux fonds gérés)	169 032	-
Autres comptes débiteurs	315 946	261 595
<i>Total brut en Dinars</i>	2 606 411	1 575 907
Moins : Provisions	-5 250	-5 250
<i>Total net en Dinars</i>	2 601 161	1 570 657

NOTE N°8 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

	Solde au 31 décembre 2014	Solde au 31 décembre 2013
Échéance à moins d'un an / prêts au personnel	37 280	39 320
<i>Total brut en Dinars</i>	37 280	39 320
Moins : Provisions	-7 560	-10 560
<i>Total net en Dinars</i>	29 720	28 760

NOTE N°9 : LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

	Solde au 31 décembre 2014	Solde au 31 décembre 2013
Chèques à l'encaissement	846	15 898
Effets à l'encaissement	-	11 507
BNA Nord Hilton	946 622	409 755
BNA Avenue de Paris	446 441	-
BH Kheireddine Pacha	95 590	27 388
Caisse	401	300
<i>Total en Dinars</i>	1 489 900	464 848

NOTE N°10 : RÉSULTAT PAR ACTION

	Exercice clos le 31 décembre 2014	Exercice clos le 31 décembre 2013
Bénéfice de la période en DT	5 013 022	7 631 370
Nombre d'actions ordinaires en circulation	1 100 000	1 100 000
Résultat par action de valeur nominale de 5 DT	4,557	6,938

Le bénéfice par action de l'exercice 2013 a été ajusté suite à l'augmentation du capital par incorporation de réserves survenue en 2014.

NOTE N°11 : TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

(en DT)

	Capital social	Primes d'émission	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Réserve pour fonds social	Réserve soumise à un régime fiscal particulier	Autres compléments d'apport	Bénéfices non répartis	Total
Soldes au 31 décembre 2012	4 500 000	3 000 000	400 000	13 203 324	599 924	1 980 000	41 071	7 869 948	31 594 267
<i>Répartition du bénéfice 2012 :</i>									
- Réserves	-	-	50 000	1 300 000	100 000	800 000	-	-2 250 000	-
- Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-1 350 000	-1 350 000
Dépenses fonds social	-	-	-	-	-40 166	-	-	-	-40 166
Réaffectation réserve soumise à un régime fiscal particulier	-	-	-	120 000	-	-120 000	-	-	-
Bénéfice 2013	-	-	-	-	-	-	-	7 631 370	7 631 370
Soldes au 31 décembre 2013	4 500 000	3 000 000	450 000	14 623 324	659 758	2 660 000	41 071	11 901 318	37 835 471
<i>Répartition du bénéfice 2013 :</i>									
- Réserves	-	-	-	3 500 000	100 000	2 500 000	-	-6 100 000	-
- Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-1 350 000	-1 350 000
Augmentation du capital par incorporation de réserves	1 000 000	-	-	-1 000 000	-	-	-	-	-
Dépenses fonds social	-	-	-	-	-38 490	-	-	-	-38 490
Réaffectation réserve soumise à un régime fiscal particulier	-	-	-	260 000	-	-260 000	-	-	-
Bénéfice 2014	-	-	-	-	-	-	-	5 013 022	5 013 022
Soldes au 31 décembre 2014	5 500 000	3 000 000	450 000	17 383 324	721 268	4 900 000	41 071	9 464 340	41 460 003

NOTE N°11-1 : RÉSERVE POUR FONDS SOCIAL

	Exercice clos le 31 décembre 2014	Exercice clos le 31 décembre 2013
Solde au 1er janvier :	659 758	599 924
- Trésorerie	477 048	456 919
- Prêts au personnel	182 710	143 005
Ressources de l'exercice :	105 617	104 042
- Quote-part du bénéfice de l'exercice précédent	100 000	100 000
- Intérêts des prêts au personnel	5 617	4 042
Emplois de l'exercice :	44 107	44 208
- Restauration	23 391	22 764
- Aides au personnel (non remboursables)	18 765	19 860
- Bonifications d'intérêts	1 951	1 584
Solde au 31 décembre :	721 268	659 758
- Trésorerie	567 418	477 048
- Prêts au personnel	153 850	182 710

NOTE N°12 : EMPRUNTS NON COURANTS

	Solde au 31 décembre 2014	Solde au 31 décembre 2013
Échéances à plus d'un an sur emprunts BNA :		
- Crédit pour acquisition terrain Ariana	3 325 000	3 800 000
- Crédit pour acquisition terrain Route de Gammarth	675 000	1 350 000
- Crédit pour acquisition terrain Houda 3&4 Jardin d'El Menzah	1 237 500	1 350 000
- Crédit pour acquisition terrain EHC 18 El Mourouj 6	1 200 000	1 200 000
- Crédit pour acquisition terrain EHC 25 El Mourouj 5	572 000	1 100 000
- Crédit pour acquisition terrain Sousse	3 800 000	3 100 000
- Crédit pour acquisition terrain HSC 1/4/3 Lac II	2 200 000	-
- Crédit pour acquisition terrain EHC 17 El Mourouj 6	900 000	-
- Autres crédits	633 333	3 457 017
<i>Total en Dinars</i>	14 542 833	15 357 017

NOTE N°13 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS

	Solde au 31 décembre 2014	Solde au 31 décembre 2013
Cautionnements reçus	27 455	24 953
Dépôts reçus pour lotissement	520 368	430 869
Dépôts reçus pour enregistrement d'actes	463 961	505 337
Dépôts reçus pour rédaction d'actes	27 089	25 763
Dépôts reçus pour frais de syndic	42 257	35 320
<i>Total en Dinars</i>	1 081 130	1 022 242

NOTE N°14 : PROVISIONS

	Solde au 31 décembre 2014	Solde au 31 décembre 2013
Provisions pour frais de réparation (*)	349 590	315 451
Provision pour indemnités de départ à la retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (**)	123 819	234 901
Autres provisions pour risques et charges	367 161	244 565
Total en Dinars	840 570	794 917

(*) Des provisions pour frais de réparation sont constituées pour faire face aux dépenses de réparation futures qui seront éventuellement encourues sur les biens immobiliers vendus et qui ne sont pas couvertes par les retenues de garantie opérées sur les facturations des fournisseurs ou par les contrats d'assurance décennale (compte tenu de la franchise).

(**) La SIMPAR a procédé, au 31 décembre 2014, à la reprise de la provision pour indemnités de départ à la retraite constituée durant les exercices antérieurs, et ce, suite à la conclusion d'un contrat d'assurance entrant en vigueur le 1er janvier 2014, par lequel la compagnie d'assurance se chargera du versement des indemnités de départ à la retraite au profit des salariés partis en retraite. Le montant de la prime d'assurance payée par la SIMPAR au titre de l'exercice 2014 s'élève à 50 836 DT.

Les hypothèses appliquées par la SIMPAR pour la détermination de la provision pour autres avantages postérieurs à l'emploi (assistance médicale post retraite) se présentent comme suit:

- une prime d'assurance groupe annuelle égale à 638 DT par retraité ;
- un taux de croissance annuelle des primes d'assurance groupe de 5% ;
- une probabilité de départ préalable à la retraite de 5% ;
- un taux d'actualisation financière de 7% ; et
- une espérance de vie après l'âge de départ à la retraite de 15 ans.

Cette provision se décompose comme suit au 31/12/2014 :

- Coût des services rendus au cours des exercices antérieurs à 2014 : 86 752 DT
- Coût des services rendus au cours de l'exercice 2014 : 37 067 DT

NOTE N°15 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

	Solde au 31 décembre 2014	Solde au 31 décembre 2013
Entrepreneurs	320 259	1 648 805
Fournisseurs	114 150	595 366
Architectes	38 094	69 138
Bureaux d'études	45 606	27 653
Entrepreneurs, retenues de garantie	3 501 913	2 909 363
Fournisseurs, factures non parvenues	496 292	102 931
<i>Total en Dinars</i>	4 516 314	5 353 256

NOTE N°16 : AUTRES PASSIFS COURANTS

	Solde au 31 décembre 2014	Solde au 31 décembre 2013
Clients - avances et acomptes reçus	2 202 914	3 638 624
Personnel - comptes créditeurs :	293 793	374 763
- Personnel, charges à payer	286 211	372 718
- Personnel, rémunérations dues	7 582	2 045
État - comptes créditeurs :	1 623 950	1 891 708
- Retenues à la source	74 990	128 241
- TVA à payer	121 282	32 561
- Impôt sur les sociétés	1 374 290	1 688 209
- Autres impôts et taxes à payer	53 388	42 697
Organismes sociaux :	195 444	157 312
- CNSS	35 014	68 501
- CNSS - régime complémentaire	7 243	10 030
- Assurance groupe	3 747	6 521
- Prêts CNSS (oppositions)	1 088	1 623
- Charges sociales à payer	148 352	70 637
Sociétés du Groupe	262 440	487 274
Actionnaires - dividendes à payer	22 891	18 508
Charges à payer (relatives au fonds gérés)	113 001	-
Autres comptes créditeurs	49 387	71 847
Total en Dinars	4 763 820	6 640 036

NOTE N°17 : CONCOURS BANCAIRES

	Solde au 31 décembre 2014	Solde au 31 décembre 2013
Découverts bancaires - BNA	-	302 838
<i>Total en Dinars</i>	-	302 838

NOTE N°18 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS COURANTS

	Solde au 31 décembre 2014	Solde au 31 décembre 2013
Échéances à moins d'un an sur emprunts BNA :		
- Crédit pour réalisation du projet Choutrana I, tranche 1	1 375 000	945 000
- Crédit pour acquisition du terrain Choutrana I	620 008	1 239 996
- Crédit pour réalisation du projet EHC 12 El Fell	825 000	1 375 000
- Crédit pour acquisition du terrain Gammarth	675 000	-
- Crédit pour acquisition du terrain ECH 25 El Mourouj 5	528 000	-
- Crédit pour réalisation du projet EHC 70 Elyès	-	2 510 977
- Crédit pour réalisation du projet Raoued Galaxie	-	1 816 578
- Autres crédits	1 254 157	1 572 674
Intérêts courus sur emprunts BNA	53 868	48 339
<i>Total en Dinars</i>	5 331 033	9 508 564

NOTE N°19 : VENTES DE BIENS IMMOBILIERS

	Exercice clos le 31 décembre 2014	Exercice clos le 31 décembre 2013
Ventes de logements	22 968 012	34 760 556
Ventes de magasins et autres immeubles	2 710 709	2 110 975
Ventes de terrains lotis	22 551	360 169
<i>Total en Dinars</i>	25 701 272	37 231 700

NOTE N°20 : PRODUITS DES PAPTICIPATIONS

	Exercice clos le 31 décembre 2014	Exercice clos le 31 décembre 2013
Dividendes / titres de participation	1 079 768	1 088 708
Produits nets des fonds gérés	353 231	82 285
<i>Total en Dinars</i>	1 432 999	1 170 993

NOTE N°21 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 décembre 2014	Exercice clos le 31 décembre 2013
Loyers magasins et bureaux	36 918	97 120
Cotisations syndics	59 565	82 475
Ventes dossiers d'appels d'offres	1 250	-
Frais de dossiers	11 756	10 233
Autres produits d'exploitation (jetons de présence)	86 794	-
<i>Total en Dinars</i>	196 283	189 828

NOTE N°22 : VARIATIONS DES STOCKS

	Exercice clos le 31 décembre 2014	Exercice clos le 31 décembre 2013
Variation des stocks de terrains à bâtir	-3 542 573	-6 012 829
Variation des stocks de travaux en cours	4 031 700	27 230 221
Variation des stocks de travaux terminés	5 138 356	-16 527 126
<i>Total en Dinars</i>	5 627 483	4 690 266

NOTE N°23 : ACHATS DE TERRAINS

	Exercice clos le 31 décembre 2014	Exercice clos le 31 décembre 2013
Achats de terrains à bâtir (*)	4 493 550	4 929 038
Droits d'enregistrement / achats de terrains	367 474	299 596
<i>Total en Dinars</i>	4 861 024	5 228 634

(*) Acquisition d'un lot de terrain auprès de l'AFH à El Mourouj 6, du deuxième lot du terrain sis à Sousse et d'un lot aux Berges du Lac II.

NOTE N°24 : ACHATS D'ÉTUDES ET DE PRESTATIONS DE SERVICES

	Exercice clos le 31 décembre 2014	Exercice clos le 31 décembre 2013
Achats d'études et de prestations de services : (*)		
- Projet EHC 12 Lilia	139 524	47 534
- Projet HSC 69 Ennasr II	99 430	6 976
- Projet Route de Gammarth	41 048	1 008
- Projet Choutrana I	72 683	51 983
- Projet EHC 70 Elyès	6 014	102 064
- Projet HC 1 Le Cristal	-	134 908
- Autres projets	41 027	170 854
<i>Total en Dinars</i>	399 726	515 327

(*) Il s'agit de l'ensemble des prestations fournies par les tiers en matière d'études techniques, d'architecture et de pilotage des projets de promotion immobilière en cours de réalisation.

NOTE N°25 : ACHATS DE MATÉRIEL, ÉQUIPEMENTS ET TRAVAUX

	Exercice clos le 31 décembre 2014	Exercice clos le 31 décembre 2013
Achats de matériels, équipements et travaux : (*)		
- Projet Choutrana I	2 644 994	1 980 200
- Projet EHC 12 Lilia	1 826 699	2 113 712
- Projet HSC 69 Ennasr II	1 082 162	-
- Projet Raoued Galaxie	15 761	3 303 752
- Projet EHC 70 Elyès	1 413	1 945 976
- Projet HC 1 Le Cristal	-9 285	2 550 553
- Projet EHC 62 Vénus	-6 866	1 496 058
- Autres projets	2 337	459 680
Total en Dinars	5 557 215	13 849 931

NOTE N°26 : CHARGES DE PERSONNEL

	Exercice clos le 31 décembre 2014	Exercice clos le 31 décembre 2013
Salaires et compléments de salaires	1 295 639	963 845
Charges sociales légales	425 228	312 727
Autres charges de personnel	52 046	-
Total en Dinars	1 772 913	1 276 572

NOTE N°27 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

	Exercice clos le 31 décembre 2014	Exercice clos le 31 décembre 2013
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	248 952	117 295
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	127 646	323 530
Dotations aux provisions pour risques et charges	296 337	444 876
Dotations aux provisions pour dépréciation des travaux terminés	-	163 815
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs financiers courants	-	10 560
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs courants	-	5 250
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances clients	-	2 288
Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de participation	-273 005	-43 938
Reprises sur provisions pour dépréciation des terrains à bâtir	-27 043	-65 744
Reprises sur provisions pour dépréciation des travaux terminés	-	-5 286
Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs financiers courants	-3 000	-
Reprises sur provisions pour risques et charges	-251 474	-594 792
<i>Total en Dinars</i>	118 413	357 854

NOTE N°28 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 décembre 2014	Exercice clos le 31 décembre 2013
Achats non stockés de matières et fournitures	157 565	109 920
Services extérieurs	131 181	57 061
Autres services extérieurs	504 623	271 469
Charges diverses ordinaires	12 606	41 473
Jetons de présence (servis par la société)	68 750	68 750
Impôts, taxes et versements assimilés	249 181	101 461
Total en Dinars	1 123 906	650 134

NOTE N°29 : CHARGES FINANCIÈRES NETTES

	Exercice clos le 31 décembre 2014	Exercice clos le 31 décembre 2013
Intérêts des emprunts relatifs aux projets (*)	1 610 792	2 786 615
Intérêts des autres concours bancaires	-	138 023
Intérêts débiteurs des CCB	19 268	48 821
Autres produits financiers	-42 500	-332
Total en Dinars	1 587 560	2 973 127

(*) Les intérêts relatifs aux projets encourus durant l'exercice 2014 s'élèvent à 1 610 792 DT et sont ventilés comme suit :

- Intérêts incorporés dans le stock de terrains à bâtir : 385 624 DT
- Intérêts incorporés dans les stocks de travaux en cours et de travaux terminés : 459 413 DT
- Intérêts non incorporés dans les coûts des projets : 765 755 DT

NOTE N°30 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

	Exercice clos le 31 décembre 2014	Exercice clos le 31 décembre 2013
Produits nets sur cession d'immobilisations	16 300	14 631
Produits divers	88 698	254 272
<i>Total en Dinars</i>	104 998	268 903

NOTE N°31 : TABLEAU DE DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

	Exercice clos le 31 décembre 2014
Bénéfice comptable avant impôt	6 387 312
Réintégrations :	652 762
- Provisions pour dépréciation des titres de participation	127 646
- Provisions pour frais de réparation	125 920
- Provisions pour risques et litiges	170 417
- Contribution conjoncturelle au profit du Budget de l'Etat	151 939
- Charges non déductibles	76 840
Déductions :	1 542 916
- Provisions pour dépréciation des titres cotés	63 248
- Dividendes	1 228 194
- Reprise sur provision pour indemnités de départ à la retraite	111 082
- Reprises sur provisions pour frais de réparation	140 392
Bénéfice imposable	5 497 158
Impôt sur les sociétés (25%)	1 374 290
Avances sur impôt	-1 537 837
Report d'impôt sur les sociétés	-163 548

NOTE N°32 : OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

- 1) La Société Immobilière et de participations (SIMPAN) a bénéficié, au cours de 2014, de six crédits accordés par la BNA. Les informations relatives à ces nouveaux crédits, garantis par des hypothèques sur les biens immobiliers acquis ou construits, se présentent comme suit :

Projet	Taux d'intérêt	Montant emprunté	Montant débloqué	Remboursement en principal	Remboursement en intérêts
Terrain sis à Sousse - 2 ^{ème} tranche	TMM+3,0	700 000	700 000	-	35 726
Terrain HSC 1/4/3 - Les Berges du Lac	TMM+2,5	2 200 000	2 200 000	-	96 021
Terrain EHC 17 - El Mourouj 6	TMM+2,5	900 000	900 000	-	5 944
Projet Route de la Marsa	TMM+2,5	4 100 000	-	-	-
Projet Ennasr II EHC 69	TMM+2,5	5 900 000	100 000	-	1 505
Acquisition villa sise à Mutuelleville	TMM+2,5	800 000	800 000	53 333	9 769
Total en Dinars		14 600 000	4 700 000	53 333	148 965

- 2) Durant l'exercice 2014, les conventions d'études techniques et de pilotage conclues avec la SOGEST au cours des exercices antérieurs, ont continué à produire leurs effets. Le montant cumulé des prestations de services facturées, en 2014, au titre de ces conventions s'élève à 67 075 DT.

Au 31 décembre 2014, le solde du fournisseur d'exploitation SOGEST chez la SIMPAR est créditeur de 232 115 DT.

- 3) La SIMPAR a procédé à la réalisation en commun et à parts égales avec la société EL MADINA, chef de file, d'un projet de promotion immobilière à Choutrana I. Les dépenses engagées par la SIMPAR, en 2014, au titre de ce projet, s'élèvent à 2 908 891 DT.
- 4) La SIMPAR a procédé à la réalisation, en groupement avec les sociétés ESSOUKNA, SIVIA, EL MADINA et Immobilière Les Œillets, à parts égales, de deux projets de promotion immobilière, à savoir El Bousten II et El Bousten III.

La quote-part du chiffre d'affaires revenant à chacune des cinq sociétés, en 2014, au titre du projet El Bousten II est de 1 064 553 DT.

- 5) Au cours de l'exercice 2014, la SIMPAR a conclu avec la TIS, société du Groupe BNA, une convention portant sur le lot « Vidéosurveillance » du projet de promotion immobilière « Lilia EHC 12 » pour un montant de 2 468 DT. La TIS a également facturé à la SIMPAR, en 2014, des frais de maintenance ainsi que les prix de vente de divers matériels et fournitures informatiques pour un montant global de 4 901 DT.

Au 31 décembre 2014, le solde du fournisseur d'exploitation TIS chez la SIMPAR est créditeur de 3 319 DT.

- 6) En application de la décision de l'AGO tenue le 27 juin 2014, la SIMPAR a procédé au réinvestissement exonéré d'une partie de ses bénéfices relatifs à l'exercice 2013, en créant un fonds géré (FCPR) auprès de la SIP SICAR pour un montant de 2 500 000 DT.

Les commissions facturées par la SIP SICAR à la SIMPAR, en 2014, au titre des fonds gérés s'élèvent à 167 287 DT.

NOTE N°33 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

1. Hypothèques accordées à la BNA au titre des emprunts contractés :

<i>Objet de l'hypothèque</i>	<i>Engagement</i>
Propriété objet du TF n° 57103 Ariana Lotissement El Fell	3 800 000
Propriété objet du TF 43626 Ariana (projet El Bousten Soukra, tranche 3)	1 250 000
Propriété objet du TF 8735 Ariana - Choutrana	3 100 000
Propriété sise au lot EHC 70 Lotissement AFH - Ain Zaghouan	5 100 000
Propriété objet du TF 159433 Tunis - Route de La Marsa	1 350 000
Propriété sise aux Jardins d'El Menzah - titres foncier n°152805 Tunis et n° 152806 Tunis	1 350 000
Propriété sise à El Mourouj 5 lot EHC 25 - titre foncier n° 9686 Ben Arous	1 100 000
Propriété sise à Sousse - titres fonciers n° 69346, 52195, 44714, 106339, 42073, 84244, 85781, 107269 et 200773 Sousse	3 000 000
Propriété sise à Sousse - titres fonciers n°41239, 107204 et 105684 Sousse	700 000
Propriété sise à Sousse - titre foncier n°105729 Sousse	100 000
Propriété sise au Lotissement AFH - EHC 18 - El Mourouj 6	1 200 000
Propriété sise au Lotissement AFH - EHC 17 - El Mourouj 6	900 000
Propriété sise au lotissement Les Résidences du Parc HSC 1/4/3 - Les Berges du Lac II	2 200 000
Propriété sise à Mutuelleville - titre foncier n°122284 Tunis	800 000
Propriété sise à l'Ariana - titre foncier n° 23697 Ariana	5 900 000
Propriété sise à La Marsa - titre foncier n° 172700 Tunis	4 100 000
Total en DT	35 950 000

2. Hypothèques et nantissements obtenus du personnel au titre des prêts accordés :

<i>Objet de l'hypothèque ou du nantissement</i>	<i>Privilège</i>
Hypothèque de 2 ^{ème} rang sur logement L 24 sis à la Rue 6712 Cité Ibn Khaldoun à distraire du titre foncier n°107264	15 000
Hypothèque de 1 ^{er} rang en pari-passu avec la STB sur lot de terrain Slim et Zied 23 objet du titre foncier n°7742 Ariana	35 310
Hypothèque de 2 ^{ème} rang sur l'appartement n°1 Nesrine 2 de la résidence Nesrine	23 000
Hypothèque du 1 ^{er} rang en pari-passu avec l'UBCI sur l'appartement C2 de la résidence El Bousten IV	40 000
Hypothèque en rang utile sur l'appartement G1 de la résidence Les Orangers III	25 000
Hypothèque en rang utile titre foncier n° 70770 Tunis	19 000
Privilège sur voiture Renault Mégane 7845 TU 110	7 000
Hypothèque en rang utile sur l'appartement A19 - résidence El Aizz à El Mourouj V	30 000
Hypothèque de 2 ^{ème} rang sur l'appartement A14 - résidence Le Cristal	40 000
Privilège sur voiture Citroën C - Elysée 3047 TU 167	14 000
<i>Total en DT</i>	<i>248310</i>

- La SIMPAR a reçu des cautions bancaires de garantie de bonne exécution, auprès des entrepreneurs, dont le montant global est de 1 499 131 DT au 31 décembre 2014.
- Les intérêts à échoir sur les crédits à moyen et court termes totalisent un montant de 3 102 603 DT au 31 décembre 2014.

NOTE N°34 : TABLEAU DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION
(Montants exprimés en dinars)

	Exercice clos le 31 décembre 2014	Exercice clos le 31 décembre 2013
Ventes de biens immobiliers	25 701 272	37 231 700
Produits des participations	1 432 999	1 170 993
Autres produits d'exploitation	196 283	189 828
Production stockée ou déstockage	-10 488 507	-9 918 900
Achats consommés	-5 956 941	-14 365 258
Services extérieurs et autres charges externes	-874 725	-548 673
VALEUR AJOUTÉE BRUTE	10 010 381	13 759 690
Charges de personnel	-1 772 913	-1 276 572
Impôts et taxes	-249 181	-101 461
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	7 988 287	12 381 657
Charges financières nettes	-1 587 560	-2 973 127
Autres gains ordinaires	104 998	268 903
Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes des reprises)	-118 413	-357 854
Impôt sur les sociétés	-1 374 290	-1 688 209
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	5 013 022	7 631 370

RAPPORT GÉNÉRAL

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE ET DE PARTICIPATIONS (SIMPAN),

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport sur les états financiers de la Société Immobilière et de Participations (SIMPAN) arrêtés au 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires.

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société Immobilière et de Participations (SIMPAN), comprenant le bilan au 31 décembre 2014, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 41.460.003 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 5.013.022 DT.

Responsabilité de la Direction pour les états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des Commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société Immobilière et de Participations (SIMPAN) au 31 décembre 2014, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observation

Sans remettre en cause notre opinion, nous estimons utile d'attirer votre attention sur le fait que la Banque Nationale Agricole (BNA) détient une participation de 30% dans le capital de la SIMPAR, alors que la SIMPAR détient une participation de 0,3% dans le capital de la BNA. Cette situation n'est pas conforme aux dispositions de l'article 466 du code des sociétés commerciales qui stipule qu'une société par actions ne peut posséder d'actions d'une autre société par actions si celle-ci détient une fraction de son capital supérieure à dix pour cent.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

- 1) Sur la base de notre examen, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2014.
- 2) En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la SIMPAR à la réglementation en vigueur.
- 3) Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la présentation des états financiers. En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter la fiabilité des états financiers relatifs à l'exercice 2014.

Tunis, le 29 avril 2015

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

**P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT -
GEM**

Abderrazak GABSI, Associé

P/ HLB GSAUDIT&ADVISORY

Raouf MENJOUR, Associé

RAPPORT SPÉCIAL

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE ET DE PARTICIPATIONS (SIMPAR),

En application des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Conventions et opérations conclues et/ou réalisées (antérieures et nouvelles)

- 1) La Société Immobilière et de participations (SIMPAR) a bénéficié, au cours de 2014, de six crédits accordés par la BNA. Les informations relatives à ces nouveaux crédits, garantis par des hypothèques sur les biens immobiliers acquis ou construits, se présentent comme suit :

Projet	Taux d'intérêt	Montant emprunté	Montant débloqué	Remboursement en principal	Remboursement en intérêts
Terrain sis à Sousse - 2 ^{ème} tranche	TMM+3,0	700.000	700.000	-	35.726
Terrain HSC 1/4/3 - Les Berges du Lac	TMM+2,5	2.200.000	2.200.000	-	96.021
Terrain EHC17 - El Mourouj 6	TMM+2,5	900.000	900.000	-	5.944
Projet Route de la Marsa	TMM+2,5	4.100.000	-	-	-
Projet Ennasr II EHC69	TMM+2,5	5.900.000	100.000	-	1.505
Acquisition villa sise à Mutuelleville	TMM+2,5	800.000	800.000	53.333	9.769
Total en Dinars		14.600.000	4.700.000	53.333	148.965

- 2) Durant l'exercice 2014, les conventions d'études techniques et de pilotage conclues avec la SOGEST au cours des exercices antérieurs, ont continué à produire leurs effets. Le montant cumulé des prestations de services facturées, en 2014, au titre de ces conventions s'élève à 67.075 DT.

Au 31 décembre 2014, le solde du fournisseur d'exploitation SOGEST chez la SIMPAR est créateur de 232.115 DT.

- 3) Au cours de l'exercice 2014, la SIMPAR a conclu avec la TIS, société du Groupe BNA, une convention portant sur le lot « Vidéosurveillance » du projet de promotion immobilière « Lilia EHC 12 » pour un montant de 2.468 DT. La TIS a également facturé à la SIMPAR, en 2014, des frais de maintenance ainsi que les prix de vente de divers matériels et fournitures informatiques pour un montant global de 4.901 DT.

Au 31 décembre 2014, le solde du fournisseur d'exploitation TIS chez la SIMPAR est créditeur de 3.319 DT.

- 4) En application de la décision de l'AGO tenue le 27 juin 2014, la SIMPAR a procédé au réinvestissement exonéré d'une partie de ses bénéfices relatifs à l'exercice 2013, en créant un fonds géré (FCPR) auprès de la SIP SICAR pour un montant de 2.500.000 DT.

Les commissions facturées par la SIP SICAR à la SIMPAR, en 2014, au titre des fonds gérés s'élèvent à 167.287 DT.

- 5) La SIMPAR a cédé une voiture de tourisme à son Président Directeur Général parti à la retraite le 1^{er} janvier 2015, pour sa valeur comptable nette s'élevant à 41.470 DT. Cette opération a été approuvée par le Conseil d'Administration dans sa réunion en date du 26 décembre 2014.
- 6) La SIMPAR a signé avec son Directeur Général Adjoint une lettre de réservation pour la vente de l'appartement A9 de la résidence « Elyès - Les Jardins de Carthage » pour un prix de 239.505 DT correspondant au coût de revient (charges financières incluses) majoré de deux pour cent, et ce, en application du règlement de gestion du fonds social tel que modifié par décision du Conseil d'Administration en date 16 avril 1992.

Cette opération a été approuvée par le Conseil d'Administration dans sa réunion en date du 26 décembre 2014.

Obligations et engagements de la SIMPAR envers ses Dirigeants

- 1) Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président Directeur Général, qui exerce ses fonctions depuis le 1er janvier 2013, a été fixée par le Conseil d'Administration dans sa réunion en date du 27 décembre 2012, en décidant la reconduction des éléments de rémunération dont bénéficiait son prédécesseur. Ces éléments de rémunération découlent des différentes décisions du Conseil d'Administration qui régissent la rémunération du Président Directeur Général et le régime de rémunération du personnel de la SIMPAR, notamment celles du 27 janvier 1978, du 19 novembre 1980, du 6 mars 1984, du 22 mai 1990 et du 15 décembre 2004.

Les éléments de rémunération du Président Directeur Général englobent, outre les salaires, primes et indemnités, certains avantages en nature liés à ses fonctions (eau, électricité, gaz, téléphone, voiture de fonction et un quota mensuel de carburant).

- La rémunération du Directeur Général Adjoint qui exerce ses fonctions depuis le 20 février 2012 a été fixée par les différentes décisions du Conseil d'Administration qui régissent la rémunération du Directeur Général Adjoint et le régime de rémunération du personnel de la SIMPAR, notamment celles du 20 février et du 27 décembre 2012, en reconduisant les éléments dont bénéficiait son prédécesseur. Ces éléments de rémunération englobent, outre les salaires, primes et indemnités, certains avantages en nature liés à ses fonctions (eau, électricité, gaz, téléphone, voiture de fonction et un quota mensuel de carburant).

En plus des avantages du personnel à court terme ci-dessus indiqués, le Président Directeur Général bénéficie, à l'instar des autres membres du personnel de la SIMPAR, d'une indemnité de départ à la retraite et d'une assurance groupe postérieure à l'emploi.

- 2) Les charges de personnel encourues par la SIMPAR au titre de ses dirigeants, telles qu'elles ressortent des états financiers relatifs à l'exercice 2014, se résument comme suit :

	Président Directeur Général	Directeur Général Adjoint
Rémunération annuelle brute	159.724	127.920
Avantages en nature	14.827	12.137
Charges sociales légales et RC	56.229	35.271
Primes d'assurance groupe	44.534	11.888
Autres avantages postérieurs à l'emploi (IDR et assurance groupe)	11.634	-
Total en DT	286.948	187.216

- 3) Par ailleurs, le Président Directeur Général de la SIMPAR, en sa qualité de Directeur Général de l'Immobilière Les Œillets, conformément à la décision de son Conseil d'Administration du 12 avril 2007, et de Président de la SIP-SICAR, conformément à la décision de son Conseil d'Administration du 1^{er} février 2013, perçoit des indemnités de représentation de ces deux sociétés. Les charges de personnel encourues par l'Immobilière Les Œillets et la SIP SICAR au titre des fonctions précitées, durant l'exercice 2014, se présentent comme suit :

	Directeur Général de l'Immobilière Les Œillets	Président du Conseil d'Administration de la SIP SICAR
Rémunération annuelle brute	(*) 47.910	10.438
Charges sociales légales et RC	11.053	2.408
Total en DT	58.963	12.846

(*) Y compris le solde de tout compte

- 4) En application de la décision du Conseil d'Administration tenu le 15 avril 1988, la SIMPAR a reversé les montants des jetons de présence qu'elle a reçus de certaines sociétés du Groupe BNA aux personnes qui la représentent dans les conseils d'administration de ces entités apparentées. À ce titre, le Président Directeur Général et le Directeur Général Adjoint ont bénéficié, au cours de l'exercice 2014, d'une rémunération brute supplémentaire respectivement de 57.355 DT et 19.082 DT.
- 5) En 2014, le Président Directeur Général de la SIMPAR, en sa qualité de Président du Comité Permanent d'Audit de la société ESSOUKNA, institué en application de la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, a perçu une indemnité brute de 3.125 DT, suivant décision de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société ESSOUKNA du 18 juin 2014.
- 6) Les membres du Conseil d'Administration de la SIMPAR (y compris le Président Directeur Général) ont perçu, en 2014, des jetons de présence totalisant un montant brut de 68.750 DT, suivant décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2014.
- 7) En 2014, les quatre membres du Comité Permanent d'Audit de la SIMPAR, institué en application de la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, ont bénéficié d'une indemnité globale brute de 12.500 DT, suivant décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2014.

Enfin, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 29 avril 2015

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

**P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT -
GEM**

Abderrazak GABSI, Associé

P/ HLB GSAUDIT&ADVISORY

Raouf MENJOUR, Associé

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne « CARTE »

Siège social : Immeuble CARTE, Entrée B Lot BC4 – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne « CARTE » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 15 mai 2015. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mr Moncef BOUSSANOUGUA ZAMMOURI et Mr Chéief BEN ZINA.

SITUATION ARRÊTÉ AU 31/12/2014	2014		2013	
	BROT	Amortissements et Provisions	NET	NET
AC Actifs incorporels				
AC1 Concessions, brevets, licences, marques	631 550,955	377 429,998	254 120,957	246 112,739
AC1 Fonds commercial	90 430,548		90 430,548	63 210,000
	721 971,503	377 429,998	344 541,505	309 322,739
AC Actifs corporels d'exploitation				
AC2 Installations techniques et machines	4 768 431,005	3 146 060,880	1 622 370,125	1 457 387,060
AC2 Autres installations, outillage et mobilier	1 282 494,933	521 664,552	760 830,381	856 874,882
	6 050 925,938	3 667 725,432	2 383 200,506	2 314 261,942
AC Placements				
AC3 Terrains et constructions				
AC311 Terrains et constructions d'exploitation	19 369 436,994	1 731 657,796	17 637 779,198	18 092 432,373
AC312 Terrains et constructions hors exploitation	11 207 809,898	2 301 973,888	8 905 836,010	8 749 734,112
AC3 Placements dans les entreprises liées et participations				
AC323 Parts dans les entreprises avec un lien de participation	64 972 129,059		64 972 129,059	62 976 480,059
AC3 Autres placements financiers				
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans les	33 366 155,925	693 570,489	32 672 585,436	29 401 410,669
AC332 Obligations et autres titres à revenus fixe	34 216 150,000		34 216 150,000	33 787 575,000
AC334 Autres prêts	16 631 815,165		16 631 815,165	8 196 000,000
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers				
AC3 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédant	370,000		370,000	30 000,000
	199 763 767,041	4 727 202,173	175 036 564,868	161 233 632,213
AC Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unité de compte				
AC Part des réassureurs dans les provisions techniques				
AC510 Provision pour primes non acquises	9 508 527,784		9 508 527,784	9 271 560,730
AC531 Provision pour sinistres non vie	34 925 978,812		34 925 978,812	28 598 696,543
	44 434 506,596	0,000	44 434 506,596	37 870 257,273
AC Créances				
AC6 Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611 Primes acquises et non émises	2 819 146,903		2 819 146,903	2 402 349,497
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	23 491 204,195	5 475 138,358	18 016 065,837	18 698 261,965
AC6 Créances nées d'opérations de réassurance	3 828 722,108	343 857,374	3 484 864,734	3 491 269,733
AC6 Autres créances				
AC631 Personnel	127 341,966		127 341,966	129 044,149
AC632 Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités public	1 010 321,816		1 010 321,816	1 494 455,337
AC633 Débiteur divers	2 803 368,818		2 803 368,818	1 154 241,819
	34 080 105,806	5 818 995,732	28 261 110,074	27 369 622,500
AC Autres éléments d'actif				
AC7 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	5 250 246,977		5 250 246,977	14 604 175,028
AC7 Charges reportées				
AC721 frais d'acquisition reportés	2 027 905,238		2 027 905,238	1 740 169,224
AC722 Autres charges à répartir	2 202 644,041	2 161 807,565	40 836,476	0,000
	9 480 796,256	2 161 807,565	7 318 988,691	16 344 344,252
AC1 Comptes de régularisation Actif				
AC731 Intérêts et loyers acquis et non échus	1 979 663,524		1 979 663,524	1 235 792,257
AC733 Autres comptes de régularisation	202 694,003		202 694,003	182 220,980
	2 182 357,527	0,000	2 182 357,527	1 418 013,237
	11 663 153,783	2 161 807,565	9 501 346,218	17 762 357,489
Total de l'actif	276 714 430,667	16 753 160,900	259 961 269,767	246 859 454,156

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

SITUATION ARRETE AU 31/12/2014

		2014	2013
Capitaux propres			
CP1	Capital social ou fonds équivalent	25 000 000,000	25 000 000,000
CP2	Réserves et primes liées au capital	60 574 065,276	56 280 763,840
CP5	Résultat reporté	2 320 109,608	1 083 947,246
	Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	87 894 174,884	82 364 711,086
CP6	Résultat de l'exercice	8 516 049,476	6 059 950,210
	Total capitaux propres avant affectation	96 410 224,360	88 424 661,296
PA2	Provisions pour risques et charges	561 247,000	490 837,000
		561 247,000	490 837,000
PA3	Provisions techniques brutes		
PA310	<i>Provision pour primes non acquises</i>	23 171 869,456	23 506 509,852
PA331	<i>Provision pour sinistres (non vie)</i>	99 523 808,267	91 586 035,584
PA331	<i>Provisions de recours à encaisser (non vie)</i>	-8 731 478,725	-8 550 872,191
PA361	<i>Autres provisions techniques (non vie)</i>	3 806 029,089	4 391 474,082
		117 770 228,087	110 933 147,327
PA4	Provisions techniques de contrats en unités de compte		
PA5	Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	21 357 703,555	22 265 908,622
PA6	Autres dettes		
PA61	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	7 706 853,907	7 517 800,980
PA62	Dettes nées d'opérations de réassurance	11 949 283,024	13 630 042,833
PA63	Autres dettes		
PA631	<i>Dépôts et cautionnements reçus</i>	126 435,602	129 435,602
PA632	<i>Personnel</i>	614 951,930	585 232,379
PA633	<i>Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques</i>	1 642 986,769	1 563 212,819
PA634	<i>Créditeurs divers</i>	1 349 002,750	1 176 106,815
		23 389 513,982	24 601 831,428
PA7	Autres passifs		
PA71	Comptes de régularisation Passif		
PA712	<i>Autres comptes de régularisation Passif</i>	472 352,783	143 068,483
		472 352,783	143 068,483
		162 989 798,407	157 943 955,860
	Total du passif	163 551 045,407	158 434 792,860
	Total des capitaux propres et du passif	259 961 269,767	246 859 454,156

**Etat de résultat technique de l'assurance
et/ou de la réassurance non Vie**

SITUATION ARRETE AU 31/12/2014

		Opérations brutes 2014	cessions et/ou rétrocessions 2014	Opérations nettes 2014	Opérations nettes 2013
PRNV1	Primes acquises				
PRNV11	Primes émises et acceptées	+ 81 739 258,932	-43 489 858,237	38 249 400,695	36 472 908,692
PRNV12	Variation de la provision pour primes non acquises	+/- 334 640,396	236 967,054	571 607,450	-374 680,827
		82 073 899,328	-43 252 891,183	38 821 008,145	36 098 227,865
PRNT3	Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	+ 4 187 115,976		4 187 115,976	3 300 072,766
		4 187 115,976		4 187 115,976	3 300 072,766
PRNV2	Autres produits techniques	+			
CHNV1	Charges de sinistres				
CHNV11	Montants payés	-34 000 236,096	9 194 843,178	-24 805 392,918	-24 288 138,185
CHNV12	Variation de la provision pour sinistres	+/- -7 757 166,149	6 327 282,269	-1 429 883,880	-195 504,634
		-41 757 402,245	15 522 125,447	-26 235 276,798	-24 483 642,819
CHNV2	Variation des autres provisions techniques	+/- 585 444,992		585 444,992	2 111 261,360
CHNV3	Participation aux bénéfices et ristournes	-665 782,218		-665 782,218	-788 407,926
CHNV4	Frais d'exploitation				
CHNV41	Frais d'acquisition	-6 759 762,418		-6 759 762,418	-6 059 551,535
CHNV42	Variation du montant des frais d'acquisition reportés	+/- 287 736,014		287 736,014	-169 387,518
CHNV43	Frais d'administration	-8 654 933,769		-8 654 933,769	-8 361 367,150
CHNV44	commissions reçues des réassureurs		+ 4 645 370,545	4 645 370,545	5 059 470,713
		-15 126 960,173	4 645 370,545	-10 481 589,628	-9 530 835,490
CHNV5	Autres charges techniques	-806 618,430		-806 618,430	198 287,338
RTNV	Sous total (résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie)	+/- 30 102 934,090	-23 085 395,191	7 017 538,899	6 904 963,094

Etat de résultat		notes	2014	2013
SITUATION ARRETEE AU 31/12/2014				
RTNV	Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	+/-	7 017 538,899	6 904 963,094
PRNT1	Produits des placements (assurance et/ou réassurance non vie)			
PRNT11	Revenus des placements	+	7 255 185,030	5 750 283,064
PRNT12	Produits des autres placements	+		
PRNT13	Reprise de corrections de valeurs sur placements	+	894 092,390	464 159,641
PRNT14	Profits provenant de la réalisation des placements	+	1 394 181,971	1 017 561,105
	Sous total 1		16 560 998,290	14 136 966,904
CHNT1	Charges des placements			
CHNT11	Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts	-	-935 343,650	-1 325 978,194
CHNT12	Correction de valeur sur placements	-	-693 570,489	-894 092,390
CHNT13	Pertes provenant de la réalisation des placements	-	-2 726,196	-9 121,539
CHNT2	Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	-	-4 187 115,976	-3 300 072,766
PRNT2	Autres produits non techniques	+	152 444,963	181 209,397
CHNT3	Autres charges non techniques	-	-1 159 622,466	-1 088 499,302
	Sous total 2		-6 825 933,814	-6 436 554,794
	Résultat provenant des activités ordinaires		9 735 064,476	7 700 412,110
CHNT4	Impôts sur le résultat	-	-1 219 015,000	-1 640 461,900
	Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		8 516 049,476	6 059 950,210
	Résultat net de l'exercice		8 516 049,476	6 059 950,210

Tableau des engagements reçus et donnés

		2014	2013
HB1	Engagements reçus		
HB2	Engagements donnés		
HB21	<i>Avals, cautions et garanties de crédit données envers entreprises liées</i>	0,000	0,000
HB22	<i>Titres et actifs acquis avec engagement de revente</i>		
HB23	<i>Autres engagements sur titres, actifs ou revenus</i>		
HB24	<i>Autres engagements donnés</i>		
HB3	Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires		
HB4	Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution		
HB5	Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
HB6	Autres valeurs détenues pour compte de tiers		

Etat de Flux de trésorerie

	2014	2013
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements des primes reçues des assurés	88 406 920,095	93 758 974,157
Sommes versées pour paiement des sinistres	-30 797 459,296	-28 089 428,402
Commissions versées aux intermédiaires	-5 945 902,397	-6 165 816,497
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-8 476 669,466	-7 624 797,867
Variation des espèces reçues des cessionnaires	-29 720 753,946	-32 337 331,934
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-25 186 980,740	-9 197 976,915
Encaissements liés à la cession de placements financiers	18 590 000,000	12 555 700,000
Taxes sur les assurances versées au Trésor	-6 022 028,550	-6 241 511,550
Produits financiers reçus	3 968 797,718	2 493 144,215
Impôts sur les bénéfices payés	-413 109,600	-328 688,578
Autres mouvements	-7 614 915,773	-3 398 317,667
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	-3 212 101,955	15 423 948,962
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-653 372,788	-499 500,682
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	19 195,000	40 099,000
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	-307 692,308	-340 770,817
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation		
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	-3 200 000,000	-6 993 400,000
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation		
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-4 141 870,096	-7 793 572,499
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements suite à l'émission d'actions		
Dividendes et autres distributions	-1 999 956,000	-2 999 947,200
Encaissements provenant d'emprunts		
Remboursements d'emprunts		
Augmentations/ Diminutions des ressources spéciales		
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-1 999 956,000	-2 999 947,200
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités		
Variation de trésorerie	-9 353 928,051	4 630 429,263
Trésorerie de début d'exercice	14 604 175,028	9 973 745,765
Trésorerie de fin d'exercice	5 250 246,977	14 604 175,028

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 /12/2014

I - PRESENTATION DE L'ENTREPRISE :

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso – Européenne (CARTE) est une société anonyme dont l'objet est la pratique des opérations d'assurances et de réassurances. La société est régie par le code des assurances promulgué par la loi N° 92 – 24 du 09 Mars 1992, telle que complétée par la loi N° 94 – 10 du 31 Janvier 1994, la loi N° 97 – 24 du 28 Avril 1997 et la loi N° 2002 – 37 du 1^{er} Avril 2002.

1- Identité

Raison Sociale : Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne

Siège Social : Immeuble Carte, lot BC4, Centre urbain Nord, 1082 Tunis, Tunisie

Capital Social : 25 MD

Tel : 71 184 000 / Fax : 71 184184

RC : B 18794 1997

E-mail : dgen@carte.com.tn Site web :www.carte.com.tn

2 - Conseil d'Administration

Président Directeur Général : Hassine DOGHRI

Administrateurs Néjib DOGHRI

Christian Huges Despointes

Abderrahmen FATMI

Bernard DELAS

Union Tunisienne de Participation.

S.E.P.C.M.

3- Les produits

Dans un souci de diversification de son offre et de répondre au mieux aux besoins multiples et différenciés du public, la société « Assurances CARTE » a choisi d'être une compagnie d'assurance multi-branches.

Les branches gérées par la société « Assurances CARTE » sont les suivantes :

- Assurance Automobile
- Assurance Transport
- Assurance contre l'incendie et les éléments naturels
- Assurance Construction
- Assurance de Responsabilité Civile Générale
- Assurance contre la Grêle et la Mortalité du Bétail
- Assurances des autres Dommages aux Biens
- Assurance Crédit et Assurance Caution
- Assurance Assistance
- Assurance contre les Pertes Pécuniaires diverses
- Assurance de Groupe
- Assurances contre les Accidents Corporels
- La Réassurance

4- Les clients

La société « Assurances CARTE » répond aux besoins de deux catégories de clientèle : les Entreprises et les Particuliers.

Les Entreprises

La société « Assurances CARTE » s'engage à instaurer une véritable relation personnalisée avec chacun de ses clients. La société « Assurances CARTE » est présente dans tous les secteurs de l'économie et dans la plupart des grands risques et des grandes affaires :

Pétrole / Energie

Aviation

Construction

Hôtellerie

Industries textile, Pneumatique, Pharmaceutique, Chimique...

Finances

Transports

Les Particuliers

La société « Assurances CARTE »entend aussi affirmer sa présence dans les risques de particuliers. La société « Assurances CARTE »offre des garanties d'assurances de personnes, adaptées et personnalisées pour chacun, qui permettent de faire face aux conséquences des accidents qui peuvent survenir. Ces contrats complètent les régimes légaux de prévoyance. La société « Assurances CARTE »propose également la multirisque habitation, l'assurance automobile ou encore la responsabilité civile et l'assistance aux voyages.

5-Le réseau

Avec un groupe de professionnels, la société « Assurances CARTE »étend son réseau de Bizerte à Zarzis avec plus de 70 agents et courtiers.

6-Effectif employé par catégorie et les frais de personnel s'y rapportant :

	Effectif	Salaire
- Contractuels	26	528 977,093
- Agents d'exécution	24	676 822,715
- Agents de maîtrise	12	311 989,679
- Cadres	112	5 781 900,446

II - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers sont établis conformément et sur la base des recommandations et des principes formulés dans la norme comptable générale, les normes spécifiques du secteur des assurances et de réassurances, du manuel comptable de la compagnie et des usages et pratiques généralement admis dans le secteur.

A – PROVISIONS TECHNIQUES :

La provision pour primes non acquises :Le calcul est informatisé, et est opéré quittance par quittance en fonction de la date d'échéance. Il est effectué en reportant les primes commerciales, donc en brut des chargements d'acquisition.

La provision pour risques en cours :Calcul du montant total des charges des sinistres rattachés à l'exercice écoulé et à l'exercice précédent, et des frais d'acquisition et des autres frais de gestion imputables à l'exercice écoulé et à l'exercice précédent ; ce total est rapporté au montant des primes acquises rattachés à ces exercices ; si ce rapport est supérieur à 100%, l'écart constaté par rapport à 100% est appliqué au montant des provisions pour primes non acquises ; le montant ainsi calculé est inscrit en provision pour risques en cours.

La provision pour sinistres à payer : La provision est déterminée dossier par dossier selon un inventaire. Les tardifs sont évalués par un actuairé selon la méthode de paiement et celle de la charge de sinistre avec une pondération respective de 35% et 65%. Des chargements de gestion sont déterminés en fonction des frais de gestion de sinistre et majoré d'autant la provision.

Provision d'équilibrage : Cette provision est constituée conformément aux dispositions de l'article 24 de l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Février 2001.

Provision pour participation aux bénéfiques et ristournes : Le calcul de la provision est effectué par contrat ou catégorie de contrats. A l'inventaire, il convient de constater la provision de clôture et l'utilisation de la provision d'ouverture.

La provision mathématique des rentes : La provision mathématique des rentes constatée à fin 2014 et relative à la branche « Accidents de travail » a été calculée selon les dispositions de l'arrêté du Ministre des affaires sociales du 13 janvier 1995, fixant le tableau de reconversion des rentes allouées aux victimes d'accidents du travail et des maladies professionnelles ou à leurs ayants droits.

B - LES REGULARISATIONS DE FIN D'ANNEE :

B.1. Régularisations liées aux primes émises :

Les PANE : (Primes Acquises et Non Emise) évaluation par branche par les différentes unités techniques, sur la base des contrats et avenant parvenus et des émissions intervenus entre la date de clôture et la date d'établissement des comptes.

Les Primes à Annuler : estimation statistique sur la base de la méthode statistique des cadences des annulations.

Parts des réassureurs dans les PANE : Le calcul est effectué branche par branche en fonction du taux de cession de la branche.

Parts des réassureurs dans les primes à annuler : Le taux de cession moyen calculé par branche est affecté aux primes à annuler de la branche.

Commissions sur les primes cédées sur PANE : Un taux moyen de commission de réassurance est déterminé pour chaque branche à partir du rapport : commissions reçues/ primes cédées. L'application du taux moyen aux PANE permet d'estimer la commission sur PANE cédées.

Frais d'acquisition reportés : Détermination d'un coefficient de frais d'acquisition selon le rapport frais d'acquisition / primes émises. Ce coefficient est ensuite appliqué au montant des PNA.

Provision pour ristournes : évaluation au niveau des PANE des ristournes probables.

Commissions à payer : Application des taux de commission donnés par la table de commissionnement aux arriérés de primes.

B.2. Régularisations liées aux placements :

Intérêts et loyers acquis et non échus : Le calcul est effectué à la comptabilité générale selon la règle du prorata temporis par référence aux contrats de locations (loyers) et aux échéanciers de remboursement (intérêts)

Affectation des produits de placements : Les produits de placements sont affectés au prorata des provisions techniques non vie et des capitaux propres.

B.3. Autres régularisations :

Charges et produits constatés d'avance : Le calcul est effectué à la comptabilité générale selon la règle du prorata temporis.

Charges à payer et produits à recevoir : Le calcul est effectué au service comptable selon la règle du prorata temporis.

B.4. La constatation des charges par destination :

La CARTE applique depuis plusieurs exercices une méthode forfaitaire d'affectation des charges entre les différentes catégories d'assurances, impactant ainsi les résultats techniques par branche.

La compagnie a procédé en 2013 à la mise en place d'une nouvelle méthode de déversement de ses charges par nature dans les différentes destinations en se basant sur des clés fondées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables, directement liés à la nature des charges et ce conformément à la norme comptable n° 30 « Les charges techniques ».

L'affectation des charges de personnel : Le déversement de ces charges a été effectué selon cette démarche :

- Dans une première étape, la répartition des charges de personnels entre les branches a été effectuée selon l'effectif affecté à chaque branche identifié à partir de la base personnel ;
- Dans la deuxième étape, la répartition au niveau des destinations a été faite comme suit :
 - Une partie affectée directement entre « Frais d'acquisition », « Frais d'administration », et « Frais de Placement » selon l'effectif du personnel ;
 - Le reliquat relatif aux salaires des catégories, a été réparti entre « Frais d'administration » et « Charge de sinistres » respectivement au prorata de « PPNA » et « des Charges de sinistres réglés et des variations SAP des exercices N et N-1 » de chaque catégorie.

L'affectation des commissions : La charge de commissions a été affectée entre les branches au prorata des commissions générées par le système. Le déversement au niveau de chaque branche a été affecté entre les postes « Frais d'acquisition » «Frais d'administration » et « charges de sinistres » des différentes branches respectivement au prorata des « Primes acquises », de « PPNA » et « des charges de sinistres réglés et des variations SAP des exercices N et N-1 » de chaque catégorie. Par ailleurs l'affectation des frais d'acquisition du poste salaire entre les branches a été effectuée selon la part de chaque catégorie dans les commissions.

L'affectation des autres postes de la balance générale et de la charge de personnel non encore répartis :La répartition entre les différentes branches du poste « Frais d'administrations » a été effectué au prorata des primes émises de chaque branche, alors que la partie « Frais d'acquisition » inscrite au niveau BG a été affecté selon la même logique au prorata des commissions de chaque catégorie extraite du système d'information.

C- AMORTISSEMENTS ET AUTRES PROVISIONS :

C.1. Amortissements : Calcul automatique après mise à jour du fichier des amortissements tenu sur informatique

C.2. Provisions pour risques et charges : estimation à la date d'inventaire par la comptabilité générale

C.3. Provisions pour dépréciation : Ces provisions font l'objet d'estimation à la date d'inventaire par la comptabilité générale (Provision pour dépréciation des placements, Provisions pour dépréciation des comptes de tiers, Provisions pour dépréciation des autres actifs corporels et incorporels).

IV - NOTES SUR LE BILAN :

AC1 – Actifs incorporels

Les actifs incorporels totalisent au 31/12/2014 la somme de 721 971,503 Dinars contre 664 139,974 Dinars au 31/12/2013 soit une variation de 57 831,529 Dinars.

Les amortissements totalisent au 31/12/2014 la somme de 377 429,998 Dinars contre une valeur de 354 817,235 Dinars au 31/12/2013 soit une variation de 22 612,763 Dinars.

Le tableau des amortissements des actifs incorporels est présenté ci-après :

Désignations	Valeur brute	Amort. Ant.	Amort. 2014	Total Amort.	Valeur nette
Fonds de commerce	90 420,548	-	-	-	90 420,548
Logiciels	631 550,955	354 817,235	22 612,763	377 429,998	254 120,957
Total	721 971,503	354 817,235	22 612,763	377 429,998	344 541,505

AC2 – Actifs corporels d'exploitation

Les actifs corporels totalisent au 31/12/2014 la somme de 6 050 925,938 Dinars contre la somme de 5 639 640,105 Dinars au 31/12/2013 soit une variation de 411 285,833 Dinars.

Les amortissements totalisent au 31/12/2014 la somme de 3 667 725,432 Dinars contre une valeur de 3 325 378,163 Dinars au 31/12/2013 soit une variation de 342 347,269 Dinars.

Le tableau des amortissements des actifs corporels d'exploitation est présenté ci après :

Désignations	Valeur brute	Amort. Ant.	Amort. 2014	Total Amort.	Valeur nette
Matériel de transport	1 244 686,462	669 364,252	36 843,024	706 207,276	538 479,186
Mobilier de bureau	1 282 494,933	406 614,291	115 050,261	521 664,552	760 830,381
Matériel bureautique	219 860,873	200 795,859	3 921,664	204 717,523	15 143,350
Matériel informatique	1 972 779,511	1 419 127,092	116 956,239	1 536 083,331	436 696,180
AAI	1 285 547,239	596 011,413	64 990,418	661 001,831	624 545,408
GSM	45 556,920	33 465,256	4 585,663	38 050,919	7 506,001
Total	6 050 925,938	3 325 378,163	342 347,269	3 667 725,432	2 383 200,506

AC3 – Placements

Les placements bruts totalisent la somme de 179 763 767,041 Dinars en 2014 contre 165 555 112,702 Dinars en 2013 :

Libelle	Placement Brut 2014	Amort/Prov. 2014	Placement Net 2014	Placement Net 2013	Variation Nette
Terrains et constructions	30 577 246,892	4 033 631,684	26 543 615,208	26 842 166,485	-298 551,277
Titres à revenus variables	98 338 284,984	693 570,489	97 644 714,495	92 377 890,728	5 266 823,767
Titres à revenus fixes	34 216 150,000	-	34 216 150,000	33 787 575,000	428 575,000
Autres Prêts	15 018 980,000	-	15 018 980,000	8 196 000,000	6 822 980,000

Libelle	Placement Brut 2014	Amort/Prov. 2014	Placement Net 2014	Placement Net 2013	Variation Nette
Prêts au Personnel	1 612 835,165	-	1 612 835,165	-	1 612 835,165
Créances pour espèces déposées auprès des cédantes	270,000	-	270,000	30 000,000	-29 730,000
Total	179 763 767,041	4 727 202,173	175 036 564,868	161 233 632,213	13 802 932,655

Il est à noter que le tableau de variation des postes AC1, AC2, AC3 et AC4 est présenté au niveau de l'annexe 8.

AC5 – Part des réassureurs dans les provisions techniques

La part des réassureurs dans les provisions techniques a varié en 2014 de 6 564 249,323 Dinars par rapport à 2013 :

Libelles	Provisions 2014	Provisions 2013	Variation
Provisions pour PNA	9 508 527,784	9 271 560,730	236 967,054
Provisions pour sinistres non vie	34 925 978,812	28 598 696,543	6 327 282,269
Total	44 434 506,596	37 870 257,273	6 564 249,323

AC6 – Créances

AC611 – Primes acquises et non émises

Les primes acquises et non émises totalisent en 2014 la somme de 2 819 146,903 Dinars contre 2 402 349,497 Dinars en 2013 et se répartissent comme suit :

Branches	2014	2013	Variation
Automobile	-527 457,191	-524 212,643	-3 244,547
Responsabilité civile générale	340 738,096	457 511,932	-116 773,836
Incendie	-136 567,674	-104 125,527	-32 442,147
Individuel	-3 116,349	71 955,485	-75 071,835
Risques spéciaux	111 491,380	136 016,586	-24 525,206
Aviation	153 907,418	95 334,522	58 572,896
Transport	-6 555,111	-16 634,106	10 078,994
Maladie	1 917 447,409	1 592 900,517	324 546,892
Incapacité/Invalidité	235 953,814	228 848,196	7 105,618
Assistance	116 359,438	217 632,788	-101 273,350
Construction	642 995,860	252 684,529	390 311,331
Crédit export	-26 050,187	-5 562,782	-20 487,404
Total	2 819 146,903	2 402 349,497	416 797,406

AC612 – Autres créances nées d'opérations d'assurances directes

Ce poste totalise en 2014 la somme nette de 18 016 065,837 Dinars contre 18 698 261,965 Dinars en 2013 et se détaille comme suit :

Libellés	2014	2013	Variation
Primes à recevoir	18 419 306,341	19 713 354,356	-1 294 048,015
Acomptes sur primes à recevoir	-3 755 346,766	-4 112 834,994	357 488,228
Comptes courants agents	1 330 521,387	1 269 832,177	60 689,210
Effets à recevoir	1 006 565,252	1 361 722,836	-355 157,584
Chèques impayés	74 040,674	87 602,130	-13 561,456
Provisions pour chèques et effets impayés	-1 159 587,970	-997 943,733	-161 644,237
IDA	4 005 423,115	4 038 596,486	-33 173,371
Sommes consignées pour sinistres	2 351 170,948	2 408 353,125	-57 182,177

Comptes courants des compagnies d'assurances	54 765,244	54 765,244	-
Autres	4 758,000	4 758,000	-
Provisions pour créances douteuses	-4 315 550,388	-5 129 943,662	814 393,274
Total	18 016 065,837	18 698 261,965	-682 196,128

C62 – Créances nées d'opérations de réassurances

Ce poste totalise le montant net de 3 484 864,734 Dinars en 2014 contre 3 491 269,733 Dinars en 2013.

AC63 – Autres créances

Les autres créances totalisent la somme de 3 941 032,600 Dinars en 2014 contre 2 777 741,305 Dinars en 2013.

Libellés	2014	2013	Variation
Personnel	127 341,966	129 044,149	-1 702,183
Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	1 010 321,816	1 494 455,337	-484 133,521
Débiteurs divers	2 803 368,818	1 154 241,819	1 649 126,999
Total	3 941 032,600	2 777 741,305	1 163 291,295

AC7 – Autres éléments d'actif

AC71 – Avoir en banques, CCP, chèques et caisses

Libelles	2014	2013	Variation
Banques	5 156 590,538	14 423 921,396	-9 267 330,858
CCP	62 445,988	152 731,424	-90 285,436
Caisses	31 210,451	27 522,208	3 688,243
Total	5 250 246,977	14 604 175,028	-9 353 928,051

Les comptes en devises sont détaillés comme suit :

Devise	Solde en devise	Solde en dinars	Cours	Différence de change en dinars	Différence de change en devise
EURO	114 944,46	260 027,358	2,2622	-1343,323	-593,81
USD	134 032,15	249 460,638	1,8612	101 957,635	54780,59
JPY	-	-			
GBP	-	-			

AC72 – Charges reportées

Les charges reportées totalisent la somme nette de 2 068 741,714 Dinars en 2014 contre 1 740 169,224 Dinars en 2013 :

Libellés	2014	2013	Variation
Frais d'acquisitions reportés	2 027 905,238	1 740 169,224	287 736,014
Charges à répartir	2 202 644,041	2 151 562,521	51 081,520
Amortissements des charges à répartir	-2 161 807,565	-2 151 562,521	-10 245,044
Total	2 068 741,714	1 740 169,224	328 572,490

AC73 – Comptes de régularisation Actif

Les comptes de régularisation actifs totalisent la somme de 2 182 357,527 Dinars en 2014 contre 1 418 013,237 Dinars en 2013 :

Libellés	2014	2013	Variation
Intérêts courus et non échus	1 979 663,524	1 235 792,257	743 871,267

Autres produits à recevoir	133 419,280	142 522,382	-9 103,102
Charges payées d'avance et autres	69 274,723	39 698,598	29 576,125
Total	2 182 357,527	1 418 013,237	764 344,290

CP - Capitaux propres

Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

(En Dinars)

	01/01/2014 avant affectation	Affectations et imputations	Distribution dividende	Résultat 2014	Variation FR	Situation au 31/12/2014
Capital social	25000000,000					25 000 000,000
Fonds social	396 727,499	300 000,000			1 469 513,588	2 166 241,087
Primes liées au capital social	1 960 000,000					1 960 000,000
Réserves de réévaluation	4 262 417,473					4 262 417,473
Réserves légales	2 682 815,006					2 682 815,006
Réserves facultatives	46 978 803,862				-4 203 356,798	42 775 447,064
Réserves pour réinvestissement exonéré indisponible		2 523 787,848			4 203 356,798	6 727 144,646
Report à nouveau	1 083 947,246	1 236 162,362				2 320 109,608
Résultat de l'exercice	6 059 950,210	-4 059 950,210	-2 000 000,000	8 516 049,476		8 516 049,476
Total	88424661,296	-	-2 000 000,000	8 516 049,476	1 469 513,588	96 410 224,360

Le capital social de la société « Assurances CARTE » est composé de 90 % en actions ordinaires dont la valeur nominale est égale à 10 Dinars et de 10 % de certificats d'investissements sans droit de vote dont la valeur nominale est égale à 10 Dinars.

Actionnaires	Nombre d'actions	Part dans le capital social
Mr Hassine DOGHRI	1 225 044	49,00 %
S.E.P.C.M	658 087	26,32 %
UTP	226 260	9,05 %
STEC	137 131	5,49 %
Mr Abdesselem BEN AYED	15	0,00 %
Mr Nejib DOGHRI	26	0,00 %
Autres actionnaires	3 437	0,14 %
Certificats d'investissements	250 000	10,00 %
Total	2 500 000	100,00 %

PA2-Provisions pour risques et charges

C'est la provision de l'indemnité de départ à la retraite qui est de 561 247,000 Dinars en 2014.

PA3 – Provisions techniques brutes

Les provisions techniques brutes totalisent en 2014 la somme de 117 770 228,086 Dinars contre 110 933 147,327 Dinars en 2013 soit une variation de 6 837 080,760 Dinars détaillées comme suit :

Libellés	2014	2013	Variation
Provisions pour primes non acquises (*)	23 171 869,456	23 506 509,852	-334 640,396
Provisions pour sinistres (Non Vie) (*)	99 523 808,267	91 586 035,584	7 937 772,683
Prévisions pour recours à encaisser (Non Vie)	-8 731 478,725	-8 550 872,191	-180 606,534
Provisions mathématiques rentes (*)	3 507 552,170	3 658 222,004	-150 669,834
Provisions pour risques en cours (*)	298 476,919	733 252,078	-434 775,159

Total	117 770 228,087	110 933 147,327	6 837 080,760
--------------	------------------------	------------------------	----------------------

(*) Le détail par catégorie de ces provisions est présenté au niveau de l'annexe 13.

PA5 – Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs

Les dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs ont varié de – 908 205,067 Dinars pour passer à 21 357 703,555 Dinars en 2014 contre 22 265 908,622 Dinars en 2013.

PA61 – Dettes nées d'opérations d'assurance directe

Les dettes nées d'opérations d'assurance directe totalisent en 2014 la somme de 7 706 853,907 Dinars contre 7 517 800,980 Dinars en 2013 soit une variation de 189 052,927 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	2014	2013	Variation
Commissions à payer	2 604 782,449	2 223 814,919	380 967,530
Primes cédées sur PANE	1 158 350,581	968 505,065	189 845,516
Comptes courants agents	2 169 931,027	2 508 199,534	-338 268,507
Ristournes à payer	699 987,096	687 186,323	12 800,773
Bonifications à payer	397 542,602	460 253,377	-62 710,775
Coassurances cédées	192 351,790	201 868,952	-9 517,162
Rentes à payer	362 542,562	346 607,010	15 935,552
Provisions de primes	121 365,800	121 365,800	-
Total	7 706 853,907	7 517 800,980	189 052,927

PA62 – Dettes nées d'opérations de réassurance

Les dettes nées d'opérations de réassurances sont de 11 949 283,024 Dinars en 2014 contre 13 630 042,833 Dinars en 2013.

PA63 – Autres dettes

Les autres dettes totalisent en 2014 la somme de 3 733 377,051 Dinars contre 3 453 987,615 Dinars en 2013 soit une variation de 279 389,436 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	2014	2013	Variation
Dépôts et cautionnements reçus	126 435,602	129 435,602	-3 000,000
Personnel	614 951,930	585 232,379	29 719,551
Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	1 642 986,769	1 563 212,819	79 773,950
Créditeurs divers	1 349 002,750	1 176 106,815	172 895,935
Total	3 733 377,051	3 453 987,615	279 389,436

PA71 – Comptes de régularisation passif

Les comptes de régularisation passifs sont passés de 143 068,483 Dinars en 2013 à 472 352,783 Dinars en 2014.

V - NOTES SUR LES COMPTES DE RESULTAT

PRNV1 Primes acquises :

Les primes acquises non vie totalisent en 2014 la somme nette de réassurances de 38 821 008,145 Dinars contre 36 098 227,865 Dinars en 2013 soit une variation nette de 2 722 780,280 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2014	Cessions 2014	Opérations nettes 2014	Opérations nettes 2013	Variations nettes
Primes émises et acceptées	81 739 258,932	-43 489 858,237	38 249 400,695	36 472 908,692	1 776 492,003
Variation de la PPNA	334 640,396	236 967,054	571 607,450	-374 680,827	946 288,277
Total	82 073 899,328	-43 252 891,183	38 821 008,145	36 098 227,865	2 722 780,280

PRNT3 Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat:

Les produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat sont passés de 3 300 072,766 Dinars en 2013 à 4 187 115,976 Dinars en 2014 soit une variation de 887 043,210 Dinars.

CHNV1 Charges de sinistres :

Les charges de sinistres non vie totalisent la somme nette de 26 235 276,798 Dinars en 2014 contre 24 483 642,819 Dinars en 2013 soit une variation nette de 1 751 633,979 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2014	Cessions 2014	Opérations nettes 2014	Opérations nettes 2013	Variations nettes
Sinistres payés	-34 000 236,096	9 194 843,178	-24 805 392,918	-24 288 138,185	-517 254,733
Var. Prov. RAR	-7 757 166,149	6 327 282,269	-1 429 883,880	-195 504,634	-1 234 379,246
Total	-41 757 402,245	15 522 125,447	-26 235 276,798	-24 483 642,819	-1 751 633,979

CHNV2 Variation des autres provisions techniques :

Le poste variation des autres provisions techniques est passé de -2 111 261,360 Dinars en 2013 à -585 444,992 Dinars en 2014 soit une variation de 1 525 816,368 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	2014	2013	Variation
Var. Provisions mathématiques rentes	-150 669,834	-68 365,238	-82 304,596
Var. Provisions pour risques en cours	-434 775,158	-2 042 896,122	1 608 120,964
Total variation	-585 444,992	-2 111 261,360	1 525 816,368

CHNV3 Participation aux bénéfiques et ristournes :

Les participations aux bénéfiques et ristournes sont passées de 788 407,926 Dinars en 2013 à 665 782,218 Dinars en 2014 soit une variation de -122 625,708 Dinars

CHNV4 Frais d'exploitation:

Les frais d'exploitation non vie totalisent la somme nette de 10 481 589,628 Dinars en 2014 contre 9 530 835,490 Dinars en 2013 soit une variation de 950 754,138 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	2014	2013	Variation
Frais d'acquisition	-6 759 762,418	-6 059 551,535	-700 210,883
Variation des frais d'acquisition reportés	287 736,014	-169 387,518	457 123,532
Frais d'administration	-8 654 933,769	-8 361 367,150	-293 566,619
Commissions reçues des réassureurs	4 645 370,545	5 059 470,713	-414 100,168
Total	-10 481 589,628	-9 530 835,490	-950 754,138

CHNV5 Autres charges techniques:

Les autres charges techniques sont passées de 198 287,338 Dinars en 2013 à 806 618,430 Dinars en 2014 soit une variation de 608 331,092 Dinars.

RTNV Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie :

Le résultat technique non vie est passé de 6 904 963,094 Dinars en 2013 à 7 017 538,899 Dinars en 2014 soit une variation de 112 575,806 Dinars.

PRNT11 Revenus des placements :

Les revenus des placements de l'état de résultat sont passés de 5 750 283,064 Dinars en 2013 à 7 255 185,030 Dinars en 2014 soit une variation de 1 504 901,966 Dinars.

PRNT13 Reprises des corrections de valeurs sur placements :

Les reprises des corrections de valeurs sur placements sont de 894 092,390 Dinars en 2014 contre 464 159,641 Dinars en 2013 soit une variation de 429 932,749 Dinars.

PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements :

Les profits provenant de la réalisation des placements sont de 1 394 181,971 Dinars en 2014 contre 1 017 561,105 Dinars en 2013 soit une variation de 376 620,866 Dinars.

CHNT1 Charges des placements :

Les charges des placements sont de 1 631 640,335 Dinars en 2014 contre 2 229 192,123 Dinars en 2013 soit une variation de 597 551,788 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	2014	2013	Variation
Charges de gestion des placements	-935 343,650	-1 325 978,194	390 634,544
Correction de valeur sur placement	-693 570,489	-894 092,390	200 521,901
Pertes provenant de la réalisation des placements	-2 726,196	-9 121,539	6 395,343
Total	-1 631 640,335	-2 229 192,123	597 551,788

CHNT2 Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique :

Les produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique sont de 4 187 115,976 Dinars contre 3 300 072,766 Dinars en 2013.

PRNT2 Autres produits non techniques :

Les autres produits non techniques sont passés de 181 209,397 Dinars en 2013 à 152 444,963 Dinars en 2014.

CHNT3 Autres charges non techniques :

Les autres charges non techniques sont passées de 1 088 499,302 Dinars en 2013 à 1 159 622,466 Dinars en 2014 soit une variation de 71 123,164 Dinars.

CHNT4 Impôts sur le résultat :

L'impôt sur le résultat est de 1 219 015,000 Dinars en 2014 contre 1 640 461,900 Dinars en 2013 avec une variation de - 421 446,900 Dinars.

VI - NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE :

F 1 : Encaissements des primes reçues des assurés :

Les encaissements des primes reçues des assurés sont passés de 93 758 974,157 Dinars en 2013 à 88 406 920,095 Dinars en 2014 soit une variation de -5 352 054,062 Dinars.

F 2 : Sommes versées pour paiement des sinistres :

Les sommes versées pour paiement des sinistres sont passées de 28 089 428,402 Dinars en 2013 à 30 797 459,296 Dinars en 2014 soit une variation de 2 708 030,894 Dinars.

F 3 : Commissions versées aux intermédiaires :

Les commissions versées aux intermédiaires sont passées de 6 165 816,497 Dinars en 2013 à 5 945 902,397 Dinars en 2014 soit une variation de -219 914,100 Dinars.

F 4 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel :

Les sommes versées aux fournisseurs sont passées de 7 624 797,867 Dinars en 2013 à 8 476 669,466 Dinars en 2014 soit une variation de 851 871,599 Dinars.

F 5 : Variations des espèces reçues des cessionnaires :

Les variations des espèces reçues des cessionnaires sont passées de 32 337 331,934 Dinars en 2013 à 29 720 753,946 Dinars en 2014 soit une variation de -2 616 577,988 Dinars.

F 6 : Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers :

Les décaissements liés à l'acquisition de placements financiers sont passés de 9 197 976,915 Dinars en 2013 à 25 186 980,740 Dinars en 2014 soit une variation de 15 989 003,825 Dinars.

F 7 : Encaissements liés à la cession de placements financiers :

Les encaissements liés à la cession de placements financiers sont passés de 12 555 700,000 Dinars en 2013 à 18 590 000,000 Dinars en 2014 soit une variation de 6 034 300,000 Dinars.

F 8 : Taxes sur les assurances versées au Trésor :

Les taxes sur les assurances versées au Trésor sont passées de 6 241 511,550 Dinars en 2013 à 6 022 028,550 Dinars en 2014 soit une variation de -219 483,000 Dinars.

F 9 : Produits financiers reçus :

Les produits financiers reçus sont passés de 2 493 144,215 Dinars en 2013 à 3 968 797,718 Dinars en 2014 soit une variation de 1 475 653,503 Dinars.

F 10 : Impôts sur les bénéfices payés :

Les impôts sur les bénéfices payés sont passés de 328 688,578 Dinars en 2013 à 413 109,600 Dinars en 2014 soit une variation de 84 421,022 Dinars.

F 11 : Autres mouvements :

Les autres mouvements de trésorerie sont passés de 3 398 317,667 Dinars en 2013 à 7 614 915,773 Dinars en 2014 soit une variation de 4 216 598,106 Dinars.

F 12 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelle et corporelles :

Les décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles sont passés de 499 500,682 Dinars en 2013 à 653 372,788 Dinars en 2014 soit une variation de 153 872,106 Dinars.

F 13 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles :

Les encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles sont passés de 40 099,000 Dinars en 2013 à 19 195,000 Dinars en 2014.

F 14 : Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation :

Il s'agit de frais relatifs à la construction d'immeuble destiné à l'exploitation sont passés de 340 770,817 Dinars en 2013 à 307 692,308 Dinars soit une variation de -33 078,509 Dinars.

F 16 Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation :

Les décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation en 2014 sont de 3 200 000,000 Dinars.

F 18 : Encaissement suite à l'émission d'actions :

Les encaissements suite à l'émission des actions en 2014 sont de 0.

F 19 : Dividendes et autres distributions :

Les distributions de dividendes sont passées de 2 999 947,200 Dinars en 2013 à 1 999 956,000 Dinars en 2014 soit une variation de -999 991,200 Dinars.

VII. Notes complémentaires

1-Produits et charges de placements : Annexe N°11

2-Résultats techniques par catégorie d'assurance : Annexe N°12 et 13

3-Ventilation des charges du personnel :

-Les salaires : 5 898 366,221 Dinars

-Les charges sociales : 1 044 976,242 Dinars

- Autres charges sociales : 356 347,470 Dinars

4-Les charges de commissions :

- Commissions agents généraux : 3 103 557,322 Dinars

- Commissions courtiers : 2 447 545,004 Dinars

- Commissions Banques et CCP : 367 771,150 Dinars

5-Ventilation des primes par zones géographiques :

- Nord : 68 709 736,104 Dinars

- Centre : 3 926 588,204 Dinars

- Sud : 9 437 575,020 Dinars

ANNEXE N°8
Mouvement ayant affecté les éléments de l'actif

Désignations	Valeur brute				Amortissements et provisions								VNC
	à l'ouverture	acquisitions	cessions	à la clôture	à l'ouverture		Augmentations		Diminutions		à la clôture		Cloture
					Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	
Actifs incorporels													
Concessions, brevets, licences, marques	600 929,974	30 620,981		631 550,955	354 817,235		22 612,763				377 429,998		254 120,957
Fonds commercial	63 210,000	27 210,548		90 420,548									90 420,548
Total actifs incorporels	664 139,974	57 831,529	0,000	721 971,503	354 817,235	0,000	22 612,763	0,000	0,000	0,000	377 429,998	0,000	344 541,505
Actifs corporels d'exploitation													
Installations techniques et machines	4 376 150,932	392 280,073		4 768 431,005	2 918 763,872		366 090,415		138 793,407		3 146 060,880		1 622 370,125
Autres installations, outillage et mobilier	1 263 489,173	19 005,760		1 282 494,933	406 614,291		115 050,261				521 664,552		760 830,381
Total actifs corporels d'exploitation	5 639 640,105	411 285,833	0,000	6 050 925,938	3 325 378,163	0,000	481 140,676	0,000	138 793,407	0,000	3 667 725,432	0,000	2 383 200,506
Placements													
Terrains et constructions d'exploitation	19 369 436,994			19 369 436,994	1 277 004,621		454 653,175				1 731 657,796		17 637 779,198
Terrains et constructions d'exploitaion et hors exploitation	10 900 117,590	307 692,308		11 207 809,898	2 150 383,478		151 590,410				2 301 973,888		8 905 836,010
Autres placements financiers													
Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	93 271 983,118	5 066 301,866		98 338 284,984		894 092,390				200 521,901		693 570,489	97 644 714,495
Obligations et autres titres à revenus fixe	33 787 575,000	428 575,000		34 216 150,000									34 216 150,000
Autres prêts	8 196 000,000	8 435 815,165		16 631 815,165									16 631 815,165
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	14 604 175,028			5 250 246,977									5 250 246,977
Créances pour espèces déposées auprès des cédantes	30 000,000	270,000	30 000,000	270,000									270,000
Total placements	180 159 287,730	14 238 654,339	30 000,000	185 014 014,018	3 427 388,099	894 092,390	606 243,585	0,000	0,000	200 521,901	4 033 631,684	693 570,489	180 286 811,845
Total Général	186 463 067,809	14 707 771,701	30 000,000	191 786 911,459	7 107 583,497	894 092,390	1 109 997,024	0,000	138 793,407	200 521,901	8 078 787,114	693 570,489	183 014 553,856

ANNEXE N°9
Etat récapitulatif des placements

Désignation	Valeur Brute	Valeur Nette	Juste Valeur	Plus ou moins value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	30 577 246,892	26 543 615,208		
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPVCM	98 338 284,984	97 644 714,495		4 710 205,095
Parts d'OPVCM détenant uniquement des titres à revenu fixe				
Autres parts d'OPVCM				
Obligations et autres titres à revenus fixe	50 847 965,165	50 847 965,165		
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés				
Dépôts auprès des entreprises cédantes	270,000	270,000		
Autres dépôts				
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				
Total placements	179 763 767,041	175 036 564,868	0,000	4 710 205,095
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation				
des provisions techniques	179 763 767,041	175 036 564,868		4 710 205,095
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques				
autres que les placements ou la part des réassureurs dans les	14 770 388,100	14 770 388,100		
provisions techniques				
TOTAL	194 534 155,141	189 806 952,968	0,000	4 710 205,095

ANNEXE N°10
Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer

Année d'inventaire	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014
	Inventaire 2012				
Réglements cumulés	17 572 345	39 978 112	9 959 517		
Provisions pour sinistres	11 519 700	20 733 858	24 680 755		
Total charges des sinistres	29 092 045	60 711 970	34 640 272		
Primes acquises	87 586 181	73 446 004	75 875 284		
% sinistres / primes acquises	33,22%	82,66%	45,65%		

Année d'inventaire	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014
	Inventaire 2013				
Réglements cumulés	19 370 132	45 622 269	19 323 102	10 530 574	
Provisions pour sinistres	7 306 597	11 902 596	22 223 255	23 668 657	
Total charges des sinistres	26 676 730	57 524 865	41 546 357	34 199 231	
Primes acquises	87 586 181	73 446 004	75 875 284	84 005 075	
% sinistres / primes acquises	30,46%	78,32%	54,76%	40,71%	

Année d'inventaire	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014
	Inventaire 2014				
Réglements cumulés	20 243 504	47 837 895	24 955 636	21 240 461	10 936 635
Provisions pour sinistres	6 105 402	9 691 972	15 864 072	16 477 867	27 297 742
Total charges des sinistres	26 348 906	57 529 868	40 819 708	37 718 327	38 234 377
Primes acquises	87 586 181	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899
% sinistres / primes acquises	30,08%	78,33%	53,80%	44,90%	46,59%

ANNEXE N°11
Ventilation des charges et des produits des placements

	Revenus et frais financiers concernant les placements des entreprises liées et avec un lien de participations	Autres revenus frais financiers	Total
Revenu des placements immobiliers		637 212,423	637 212,423
Revenu des participations		4 826 374,864	4 826 374,864
Revenu des autres placements		1 540 202,888	1 540 202,888
Autres revenus financiers		251 394,855	251 394,855
Total produits des placements	0,000	7 255 185,030	7 255 185,030
Intérêts		618 560,748	618 560,748
Frais externes		316 782,902	316 782,902
Autres frais			0,000
Total charges des placements	0,000	935 343,650	935 343,650

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES DANS L'EXERCICE

Libellé de la rubrique	Situation au							Situation au
	01 - janvier 2014 avant affectation du résultat 2013	Affectation du Résultat 2013	Résultat 2014	Réserves de Capitalisation	Augmentation Réduction de capital	Reclassements internes aux capitaux propres	Autres Variations	31 - décembre 2014 avant affectation du résultat 2014
Capital social et fonds d'établissement	25 000 000,000							25 000 000,000
Fonds d'établissement constitué								
Fonds social complémentaire	396 727,499	300 000,000					1 469 513,588	2 166 241,087
Primes liées au capital social	1 960 000,000							1 960 000,000
Réserves de réévaluation	4 262 417,473							4 262 417,473
Réserves légale	2 682 815,006							2 682 815,006
Réserves facultative	46 978 803,862						-4 203 356,798	42 775 447,064
Réserve de capitalisation								
Report à nouveau	1 083 947,246	1 236 162,362						2 320 109,608
Réserves pour reinvestissement exonéré indisponible		2 523 787,848					4 203 356,798	6 727 144,646
Provisions à caractère durable								
Résultat de l'exercice	6 059 950,210		8 516 049,476					8 516 049,476
Réserves de consolidation groupe								
Réserves hors groupe								
Résultat hors groupe								
Situation nette	88 424 661,296	4 059 950,210	8 516 049,476	0,000	0,000	0,000	1 469 513,588	96 410 224,360

Dividendes versés		2 000 000,000
Acomptes sur dividendes Prélevés		
Autres prélèvements		
Distribution		2 000 000,000
Affectation du Résultat 2013		6 059 950,210

**COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES
TUNISO - EUROPEENNE « CARTE »
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport général relatif au contrôle des états financiers de la société « ASSURANCES CARTE », arrêtés au 31 Décembre 2014.

Les états financiers ci-joints font apparaître au 31 Décembre 2014, un total bilan net de 259 961 270 Dinars et un résultat bénéficiaire de l'exercice 2014 de 8 516 049 Dinars.

1 - Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de la société « ASSURANCES CARTE » au 31 Décembre 2014. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « ASSURANCES CARTE » au 31 Décembre 2014 ainsi que les résultats de ses opérations et ses flux de trésorerie du 1^{er} Janvier 2014 au 31 Décembre 2014 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3 - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2014.

Nous avons aussi, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, et dans l'attente de la signature du « Cahier des charges relatif à la tenue-conservation des comptes en valeurs mobilières », la société « ASSURANCES CARTE » assure le suivi de la liste des actionnaires sur la base des informations reçues se rapportant aux transactions sur le capital.

Tunis, le 22 Avril 2015

Moncef BOUSSANOUGUA ZAMMOURI
Managing Partner

F.M.B.Z -KPMG Tunisie

Chérif BEN ZINA
Managing Partner

C.M.C- DFK International

**LA COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES
TUNISO - EUROPEENNE « CARTE »
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

En application des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer des conventions soumises aux dispositions des dits articles.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants):

Votre Conseil d'Administration nous a tenu informés des conventions suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

1/ Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COFITE-SICAF » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 130 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Février 2014 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

2/ Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COFITE-SICAF » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 125 990 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Juillet 2014 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

3/ Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COFITE-SICAF » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 225 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Décembre 2014 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

4/ Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « CITE » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 1 200 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Avril 2014 et portant des intérêts au taux de 6% l'an.

5/ Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF SICAR » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 411 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Avril 2014 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

6/ Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF SICAR » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 3 505 990 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Juillet 2014 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

7/ Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF SICAR » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 1 525 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Décembre 2014 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

8/ Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF SICAR » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 900 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Décembre 2014 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

II- Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2014 (autres que les rémunérations des dirigeants):

Votre Conseil d'Administration nous a tenu informés que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, se sont poursuivies au cours de cet exercice :

1/ Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF SICAR » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 300 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Janvier 2012 et portant des intérêts au taux de (TMM-0,5) % l'an.

2/ Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF SICAR » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 1 300 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Avril 2012 et portant des intérêts au taux de (TMM-0.5) % l'an.

3/ Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF-SICAR » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 1 163 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 31 Mai 2012 et portant des intérêts au taux de (TMM-0,5) % l'an.

4/ Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF SICAR » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 1 220 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 02 Janvier 2012 et portant des intérêts au taux de (TMM+0.5) % l'an.

5/ Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF SICAR » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 3 000 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 02 Janvier 2014 et portant des intérêts au taux de TMM l'an.

6/ Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COFITE-SICAF » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 213 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 02 Avril 2012 et portant des intérêts au taux de (TMM-0.5) % l'an.

7/ Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « SIDHET » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 1 000 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Janvier 2014 et portant des intérêts au taux de (TMM+1.5) % l'an.

8/ Au 31/12/2014, le compte « Entreprises liées : compte courant CARTE VIE » affiche un solde créditeur de 297 032 DT.

9/ Au 31/12/2014, le compte « Entreprises liées : compte courant BUSINESS TOWERS » affiche un solde créditeur de 815 574 DT.

10/ La société a conclu un contrat de location avec sa filiale « CARTE Vie » au titre duquel, « CARTE Vie » paye annuellement un montant de 40 000 Dinars. Ce loyer est sujet à augmentation de 5% chaque année. Ce contrat prend effet à partir du 09 Mai 2011 pour une période de trois années renouvelables. Le produit encaissé en 2014 est de 45 570 Dinars.

11/ La société a conclu un contrat de location avec sa filiale « CIIM » au titre duquel, « CIIM » paye annuellement un montant de 25 000 Dinars. Ce loyer est sujet à augmentation automatique de 5% par an à compter de la deuxième année. Ce contrat prend effet à partir du 15 Mai 2006 pour une période de 20 ans renouvelables. Le produit encaissé en 2014 est de 27 716 Dinars.

III- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

La Direction Générale perçoit au titre de l'exercice 2014, des rémunérations nettes correspondant aux :

- Salaires et autres avantages : 420 000 Dinars.
- Primes d'intéressement : 302 997 Dinars.

Les administrateurs perçoivent au titre de l'exercice 2014 des jetons de présence pour un montant total net de 124 000 Dinars, et ce, en vertu de la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 05 juin 2014.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 22Avril 2015

Moncef BOUSSANOUGUA ZAMMOURI
Managing Partner
F.M.B.Z -KPMG Tunisie

Chérif BEN ZINA
Managing Partner
C.M.C- DFK International

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

**LES INDUSTRIES CHIMIQUES
DU FLUOR -ICF-**

Siège social : 4 Bis, Rue Amine Abbassi – 1002 –Tunis Belvédère.

La Société Les industries Chimiques du Fluor -ICF- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 14 mai 2015. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Mohamed Jamil GOUIDER et Mr Mourad GUELLATY.

BILAN
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014

(Exprimé en dinar tunisien)

ACTIFS	NOTES	2 014	2013
<u>Actifs non courants</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		834 048	833 528
Moins : amortissements		<833 380>	<833 155>
	3	668	373
Immobilisations corporelles		80 042 574	69 051 516
Moins : amortissements		<35 030 791>	<33 742 009>
	4	45 011 783	35 309 507
Immobilisations Financières		21 493 816	21 435 465
Moins : provisions		<652 787>	<615 565>
	5	20 841 029	20 819 900
Total des actifs immobilisés		65 853 480	56 129 780
Autres actifs non courants	6	314 451	-
Total des actifs non courants		66 167 931	56 129 780
<u>Actifs courants</u>			
Stocks		40 476 445	37 740 349
Moins : provisions		<450 612>	<463 176>
	7	40 025 833	37 277 173
Clients et comptes rattachés		5 307 065	6 692 457
Moins : provisions		-	-
		5 307 065	6 692 457
Autres actifs courants		5 480 888	5 629 365
Moins : provisions		-	-
	8	5 480 888	5 629 365
Placements et autres actifs financiers	9	137 334	121 039
Liquidités et équivalents de liquidités	10	4 550 528	7 430 087
Total des actifs courants		55 501 648	57 150 121
Total des actifs		121 669 579	113 279 901

LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

BILAN
AU 31 DECEMBRE 2014

(Exprimé en dinar tunisien)

<u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>	<u>NOTES</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		21 000 000	18 000 000
Réserves		36 559 433	36 308 568
Autres capitaux propres		4 711 327	4 765 478
Résultats reportés		7 102 015	7 293 564
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		69 372 775	66 367 610
Résultat de l'exercice		3 617 003	4 070 315
Total des capitaux propres avant affectation	11	72 989 778	70 437 925
<u>PASSIFS</u>			
<u>Passifs non courants</u>			
Emprunts	12	16 265 598	13 138 537
Provisions	13	1 856 322	2 250 938
Total des passifs non courants		18 121 920	15 389 475
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	23 224 081	22 464 514
Autres passifs courants	15	3 424 385	3 028 841
Concours bancaire et autres passifs financiers	16	3 909 415	1 959 146
Total des passifs courants		30 557 881	27 452 501
Total des passifs		48 679 801	42 841 976
Total des capitaux propres et des passifs		121 669 579	113 279 901

LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

ETAT DE RESULTAT ARRETE
AU 31 DECEMBRE 2014

(Exprimé en dinar tunisien)

	NOTES	2014	2013
Revenus		71 954 094	65 062 053
Coût des ventes	Tableau de passage	<62 780 027>	<57 699 514>
Marge brute		9 174 067	7 362 539
Autres produits d'exploitation	17	2 336 124	2 375 089
Frais de distribution	Tableau de passage	<3 293 942>	<3 587 086>
Frais d'administration	"	<2 623 661>	<2 516 959>
Autres charges d'exploitation	"	<2 931 021>	<3 000 827>
Résultat d'exploitation		2 661 567	632 756
Charges financières nettes		<1 421 038>	-
Produits financiers nets		-	155 198
Produits des placements	18	2 594 317	2 917 598
Autres gains ordinaires	19	52 393	372 707
Résultats des activités ordinaires avant impôts		3 887 239	4 078 259
Impôt sur les bénéfices		<270 236>	<7 944>
Résultats des activités ordinaires après impôts		3 617 003	4 070 315
Eléments extraordinaires		-	-
Résultat net de l'exercice		3 617 003	4 070 315
Effets des modifications comptables		-	-
Résultat de l'exercice après modifications comptables		3 617 003	4 070 315

LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE ARRETE**AU 31 DECEMBRE 2014****(Exprimé en dinar tunisien)**

	NOTES	2014	2013
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients		73 982 349	75 264 019
Encaissements reçus des débiteurs divers		793 869	628 188
Sommes versées aux fournisseurs		(62 288 784)	(60 263 998)
Sommes versées au personnel		(9 077 066)	(8 779 835)
Impôts sur les bénéfices		(100 275)	(113 356)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	20	3 310 093	6 735 018
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(12 599 181)	(15 493 831)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		548 503	891 930
Décaissements / acquisition d'immobilisations financières		-	-
Encaissements / cession d'immobilisations financières		-	9 124
Flux de trésorerie provenant des prêts personnels		(25 662)	(19 852)
Flux de trésorerie provenant du prêt ESSALAMA SICAF		-	-
Flux de trésorerie provenant des produits de placement		2 884 906	2 666 479
Charges financières		(113 970)	(218 174)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	21	(9 305 404)	(12 164 324)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions		(4 009 858)	(5 038 039)
Encaissements provenant des subventions		-	279 520
Remboursement d'emprunts		(3 059 177)	(1 133 135)
Encaissements provenant des emprunts		6 590 000	7 500 000
Encaissement suite à l'émission de nouvelles actions		3 000 000	6 000 000
Encaissement en plus auprès des actionnaires		-	41 951
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	22	2 520 965	7 650 297
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	23	594 787	712 937
Variation de trésorerie		(2 879 559)	2 933 928
Trésorerie au début de l'exercice		7 430 087	4 496 159
Trésorerie à la clôture de l'exercice		4 550 528	7 430 087
Variation de trésorerie		(2 879 559)	2 933 928

LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES PAR DESTINATION AUX CHARGES PAR NATURE

Charges par Destination	Montant	Ventilation				
		Achats consommés	Charges de personnel	Amortissements & Provisions	Autres charges	Production déstockée
Coût des ventes	62 780 027	59 021 719	5 854 938	1 355 318	685 812	(4 137 760)
Frais de distribution	3 293 942		502 709		2 791 233	
Frais d'administration	2 623 661	224 364	1 930 495	87 425	381 377	
Autres charges	2 931 021		828 445	467 457	1 635 119	
Total	71 628 651	59 246 083	9 116 587	1 910 200	5 493 541	(4 137 760)

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Produits		Charges		Soldes		2014	2013
Revenus et autres produits d'exploitation	71 954 094						
Production stockée	4 137 759	Déstockage de production	-				
Production immobilisée	20 463						
Total	76 112 316	Total	-	Production		76 112 316	77 974 222
Production	76 112 316	Achats consommés	59 112 234	Marge sur coût matières		17 000 082	14 859 772
Marge commerciale	-	Autres charges externes	5 069 666				
Marge sur coût matières	17 000 082						
Subventions d'exploitation	-						
Produits divers ordinaires	75 432						
Total	17 075 514	Total	5 069 666	Valeur ajoutée brute		12 005 848	10 378 950
Valeur ajoutée brute	12 005 848	Impôts et taxes	86 364				
		Charges de personnel	9 116 587				
Total	12 005 848	Total	9 202 952	Excédent brut d'exploitation		2 802 896	1 431 117
Excédent brut d'exploitation	2 802 896	Insuffisance brute d'exploitation	-				
Autres produits ordinaires	808 651	Autres charges ordinaires	440 303				
Produits financiers	5 107 707	Charges financières	3 910 425				
Transfert et reprise sur charges	1 475 956	Dotation aux amortissements et aux provisions ordinaires	1 957 243				
		Impôt sur le résultat ordinaire	270 236				
Total	10 195 210	Total	6 578 208	Résultat des activités ordinaires		3 617 003	4 070 316
Résultat positif des activités ordinaires	3 617 003	Résultat négatif des activités ordinaires	-				
Gains extraordinaires	-	Pertes extraordinaires	-				
Effet positif des modifications comptables	-	Effet négatif des modifications comptables	-				
		Impôt sur élément extraordinaire et modifications comptables	-				
Total	3 617 003	Total	-	Résultat net après modifications comptables		3 617 003	4 070 316

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

(Exprimé en dinar tunisien)

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE.

La société a été créée en 1971 sous la forme d'une société anonyme. Elle a pour objet la production et la vente à l'exportation de fluorure d'aluminium. L'usine a été construite à Gabès dans le cadre d'un contrat de fourniture d'usine clés en main en date du 8 Décembre 1973, modifié par deux avenants ultérieurs. Elle a été mise en service en Juin 1976.

A l'origine, l'intégralité du chiffre d'affaires de la société était réalisée à l'exportation, jusqu'à l'exercice 2009 où elle a commencé à vendre l'anhydrite non seulement à l'export mais aussi dans le marché local, après la réalisation d'un projet de valorisation de ce déchet industriel.

2. PRINCIPES COMPTABLES ET EVENEMENTS DE L'EXERCICE.

La société a opté pour la présentation de ses états financiers selon le modèle de référence, conformément à la norme comptable générale tunisienne numéro 1.

Les principes comptables les plus significatifs qui ont servi à l'élaboration des états financiers sont les suivants :

2.1. Immobilisations.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition incluant principalement le prix d'achat, les droits et taxes non récupérables et les frais directs tels que les commissions, les frais d'actes, les honoraires des architectes et ingénieurs.

Les frais généraux ne sont admis à être inclus dans le coût d'acquisition d'une immobilisation que s'il est démontré que ces frais se rapportent directement à l'acquisition et à la mise en état d'utilisation de ce bien.

Les dépenses postérieures relatives à une immobilisation sont ajoutées à la valeur comptable nette du bien lorsqu'il est probable que des avantages futurs, supérieurs au niveau de la performance initialement évaluée du bien existant bénéficieront à la société. Toutes les autres dépenses ultérieures sont inscrites en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

2.2. Les stocks de matières premières et produits finis.

Les stocks sont évalués au coût historique ou à la valeur de réalisation nette si elle est inférieure.

Les stocks de produits finis sont évalués selon le dernier coût moyen pondéré mensuel.

Le coût historique des stocks correspond au coût d'acquisition pour les éléments achetés et au coût de production pour les éléments produits. Il inclut l'ensemble des coûts encourus pour mettre les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Le coût d'acquisition des stocks comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables, ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport, de réception et autres coûts liés l'acquisition des éléments achetés.

Toutes les réductions commerciales et autres éléments analogues, sont déduits du coût d'acquisition et ce à l'exception des subventions se rapportant aux biens stockés.

Le coût de production des stocks comprend le coût d'acquisition des matières consommées dans la production, et une juste part des coûts directs et indirects de production pouvant être raisonnablement rattachée à la production

Les coûts directs et indirects de production comprennent les coûts de main d'œuvre directe, de main d'œuvre indirecte, d'amortissements et d'entretiens de bâtiments et équipements industriels.

En 2011, l'usine était en plein emploi de sa capacité normale de production conduisant l'incorporation de tous les frais généraux fixes de production au coût de production des stocks.

2.3. Les opérations en monnaies étrangères.

Tout actif, passif, produit ou charge résultant d'une opération en monnaie étrangère effectuée par la société est converti en dinars à la date de l'opération, selon le taux de change en vigueur à cette date.

Lorsque le règlement de l'opération survient pendant l'exercice au cours duquel l'opération a été conclue, la différence de change entre le montant enregistré initialement et le montant effectif du règlement constitue un gain ou une perte dans le résultat de l'exercice.

A chaque date de clôture de l'exercice :

* Les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à la date de clôture ;

* Le gain ou la perte de change sont considérés comme étant le résultat de la fluctuation du cours de l'exercice considéré, et sont pris en compte dans la détermination du résultat net pour cet exercice sauf si la société se trouve dans la situation où la durée de vie prédéterminée ou prévisible de l'élément monétaire libellé en monnaies étrangères s'étend au-delà de la fin de l'exercice subséquent, dans ce cas, l'écart de conversion est résorbé sur la durée de vie restante de l'élément monétaire ;

* Les éléments non monétaires, qui sont comptabilisés au coût historique exprimé en monnaies étrangères restent évalués au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

2.4. Les titres de participation

Les titres de participations sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Sont exclus, les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, honoraires, droits et frais de banque.

Ces frais sont inscrits directement en charges.

Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition des titres peuvent être, le cas échéant, inclus dans le coût d'acquisition desdites participations.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des titres de participation à leur valeur d'usage. Les moins values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour déterminer la valeur d'usage, il est tenu compte de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net...

2.5. Evénements postérieurs à la clôture.

L'impact des événements qui constituent un élément complémentaire de la valeur des éléments de l'actif ou du passif de la société tels qu'ils existaient à la date de clôture est traduit dans les états financiers chaque fois qu'il revêt un caractère significatif et qu'il survient, entre la date de clôture de l'exercice et la date de leur publication.

2.6. Contentieux fiscal

Courant l'exercice 2000, la société a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie en matière d'impôts directs et indirects. L'arrêté de taxation d'office qui portait sur un montant de 632 104 dinars (dont 41 755 dinars en matière de retenues à la source), a été annulé par un jugement de la cour d'appel et ramené à 71 112 dinars. Il est à signaler que l'administration s'est pourvue en cassation devant le tribunal administratif. Ce dernier a prononcé son jugement le 30 Mai 2008, en acceptant la demande de l'administration, renvoyant ainsi l'affaire auprès de la cours d'appel. Cependant, durant l'exercice 2014, la cours d'appel a prononcé à l'encontre de la société un jugement définitif fixant le montant de la taxation d'office à 519 000 TND. Toutefois, la société n'a pas encore reçu le jugement définitif.

3. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.

Désignation	2014	2013
Logiciels	426 258	425 738
Brevets licences procédés	407 790	407 790
Sous Total	834 048	833 528
Moins amortissements	<833 380>	<833 155>
	668	373

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES.

Désignation	2014	2013
Terrains	1 552 435	1 552 435
Constructions	8 989 861	7 420 942
Installations techniques, matériel et outillage industriel	29 282 173	28 741 662
Matériel de transport	337 246	337 245
Autres immobilisations corporelles	2 832 304	2 846 236
Immobilisations en cours	37 048 555	28 152 996
Sous Total	80 042 574	69 051 516
Moins amortissements	<35 030 791>	<33 742 009>
	45 011 783	35 309 507

Le tableau de variation des immobilisations corporelles et incorporelles se présente comme suit :

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

Désignation	Valeurs Brutes			Amortissements				Valeurs Nettes au 31/12/2014	
	Valeur au 31/12/2013	Acquisitions	Cession / Redressement	Valeur au 31/12/2014	Cumul au 31/12/2013	Reprise / Redressement	Dotations de l'exercice		Cumul au 31/12/2014
Logiciels	425 738	520	0	426 258	425 738	0	130	425 868	390
Brevets licences procédés	407 790	0	0	407 790	407 417	0	95	407 512	278
Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	-
<i>Total des immobilisations incorporelles</i>	833 528	520	0	834 048	833 155	0	225	833 380	668
Terrains	1 552 435	0	0	1 552 435	0	0	0	0	1 552 435
Constructions	7 420 942	1 568 919	0	8 989 861	6 425 204	0	125 432	6 550 636	2 439 225
Installations techniques, matériel et outillage industriel	28 741 661	582 481	41 969	29 282 173	24 711 061	41 969	1 119 872	25 788 964	3 493 209
Matériel de transport	337 246	0	0	337 246	272 522	0	39 142	311 664	25 582
Autres immobilisations corporelles	2 846 235	163 995	177 926	2 832 304	2 333 222	177 926	224 231	2 379 527	452 777
Immobilisations en cours	28 152 996	13 108 163	4 212 604	37 048 555	0	0	0	0	37 048 555
<i>Total des immobilisations corporelles</i>	69 051 515	15 423 558	4 432 499	80 042 574	33 742 009	219 895	1 508 677	35 030 791	45 011 783
Total des immobilisations corporelles & incorporelles	69 885 043	15 424 078	4 432 499	80 876 622	34 575 164	219 895	1 508 902	35 864 171	45 012 451

5. IMMOBILISATIONS FINANCIERES.

Désignation		2014	2013
Prêts au personnel		96 625	80 505
Participations*		21 083 819	21 083 816
Dépôts et cautionnements		313 372	271 144
Sous Total		21 493 816	21 435 465
Moins provisions		- 652 787	-615 565
		20 841 029	20 819 900

Les provisions pour dépréciation des titres de participation se détaillent comme suit :

Désignation		2014	2013
- ACMG		150 000	150 000
- SOTAC		500	500
- POULINA GROUP		-	201
- Société de Ciment de Bizerte		65 875	75 495
- STB		434 901	388 133
- ENNAKL Automobiles		1 511	1 236
		652 787	615 565

Le poste titres de participations est détaillé dans le tableau suivant :

Titres	Valeurs historiques 2013	Acquisition 2014	Cession 2014	Valeur historiques 2014	Taux de participation	Nombre d'actions	Coût d'acquisition moyen	Cours Décembre 2014	Provisions 31/12/2013	Provisions 31/12/2014	Variation
ATTIJARI BANK	12 409 429	-	-	12 409 429	3,97%	1 579 303	7,86	23,25	-	-	-
MARHABA BELVEDERE	4 518 200	-	-	4 518 200	11,30%	45 182	100,00	100,00	-	-	-
STE ALKIMIA	1 674 419	-	-	1 674 419	2,67%	51 940	32,24	59,29	-	-	-
STB	735 733	-	-	735 733	0,25%	63 200	11,64	4,76	388 133	434 901	46 768
ESSALAMA SICAF	697 000	-	-	697 000	8,71%	69 700	10,00	10,00	-	-	-
A.C.M.G	150 000	-	-	150 000	6,00%	15 000	10,00	10,00	150 000	150 000	-
FOIRE DE GABES	10 000	-	-	10 000	0,91%	200	50,00	50,00	-	-	-
BANQUE DE SOLIDARITE	10 000	-	-	10 000	0,03%	1 000	10,00	10,00	-	-	-
SOTAC	500	-	-	500	0,02%	5	100,00	100,00	500	500	-
STE DE STOCKAGE PETRELIERS *	500 000	-	-	500 000	27,78%	5 000	100,00	100,00	-	-	-
POULINA HOLDING	8 860	-	-	8 860	0,00%	1 607	5,51	5,56	201	-	-201
SOTRAPIL	196 007	3,31	-	196 010	0,61%	22 910	8,56	8,57	-	-	-
FCP MAXULA CROISSANCE	2 608	-	-	2 608	0,26%	26	100,31	100,31	-	-	-
CIMENTS DE BIZERTE	149 478	-	-	149 478	0,03%	13 000	11,50	6,43	75 495	65 875	- 9 620
ENNAKL	21 582	-	-	21 582	0,01%	2 017	10,70	9,95	1 236	1 511	275
TOTAL	21 083 816	3,31	0	21 083 819					615 565	652 787	37 222

6. AUTRES ACTIFS NON COURANTS.

Désignation	2014	2013
CHARGES A REPARTIR UNITE H2SO4	314 451	-
	314 451	-

7. STOCKS.

Désignation	2014	2013
Matières premières	11 189 441	12 989 123
Matières consommables	2 696 086	2 562 928
Emballages commerciaux	981 927	739 534
Produits finis	25 586 523	21 484 764
Produits en cours	22 469	-
	40 476 445	37 740 349
Moins provisions pour dépréciation *	(450 612)	(463 176)
	40 025 832	37 277 173

* Les provisions se détaillent comme suit :

Désignation	2014	2013
Provision pour dépréciation de produit fini AIF3	145 175	151 276
Provision pour dépréciation de matière première	1 161	1 161
Provision pour dépréciation des pièces de rechange	304 277	310 739
	450 612	463 176

8. AUTRES ACTIFS COURANTS.

Désignation	2014	2013
Débiteurs divers	50 864	7 782
Compte d'attente actif	152	183
Etat	5 297 055	5 200 212
Fournisseurs, avances sur commandes	83 518	89 417
Charges comptabilisées d'avance	24 899	7 363
Personnel, avances et acomptes	19 250	14 500
Produits à recevoir	-	304 759
Emballages à rendre	5 149	5 149
Sous Total	5 480 888	5 629 365
Moins : provisions	-	-
	5 480 888	5 629 365

9. PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS.

Désignation	2014	2013
Prêt au personnel	137 334	121 039
	137 334	121 039

10. LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES.

Désignation	2014	2013
Certificats de dépôts	2 000 000	5 000 000
Banques (DT)	1 036 228	615 877
Banques (devises)	1 508 866	1 810 631
Caisses	5 434	3 579
	4 550 528	7 430 087

11. CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres avant affectation au 31/12/2014 s'élèvent à 72 989 778 dinars contre 70 437 925 dinars au 31/12/2013 soit une hausse de 2 551 853 dinars.

Le tableau de variation des capitaux propres au cours de l'exercice 2014 se présente comme suit :

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Réserves Légales	Réserves facultatives	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Modifications comptables	Total des capitaux propres avant affectation
Situation au 31 Décembre 2013	18 000 000	1 549 135	34 759 433	4 765 477	7 293 565	4 070 315	-	70 437 925
Modifications comptables 2013	-	-	-	-	-	-	-	-
Soldes après modifications comptables	18 000 000	1 549 135	34 759 433	4 765 477	7 293 565	4 070 315	-	70 437 925
Augmentation de capital souscrite appelée versée en 2014	3 000 000							3 000 000
Augmentation de capitale souscrite non appelée	-							-
Actionnaires capital non appelé	-							-
Dividendes & autres distributions	-	-			-	- 4 011 000	-	- 4 011 000
Affectation en réserves Légales	-	250 865			-	- 250 865	-	-
Affectation en réserves facultatives								-
Affectation en résultats reportés					- 191 550	191 550		-
Obtention de subventions d'investissement	-	-			-	-	-	-
Résorption des subventions d'investissement	-	-		- 54 150	-	-	-	- 54 150
Résultat de l'exercice 2014	-	-			-	3 617 003	-	3 617 003
Modifications comptables 2014	-	-			-	-	-	-
Situation au 31 Décembre 2014	21 000 000	1 800 000	34 759 433	4 711 327	7 102 015	3 617 003	-	72 989 778

12. EMPRUNTS.

Désignation	2014	2013
EMPRUNT ATTIJARI BANK	2 300 000	3 300 000
EMPRUNT BANQUE DE TUNISIE	10 990 598	7 838 537
EMPRUNT BIAT	2 975 000	2 000 000
	16 265 598	13 138 537

13. PROVISIONS.

Les provisions s'analysent comme suit :	2014	2013
Provisions litiges pollution	(a) 332 762	336 615
Provisions pour contentieux fiscal	(b) 519 237	519 236
Provision pour indemnité de départ à la retraite	(c) 1 004 324	1 211 860
Provision pour risque sur achat oléum	(d) -	183 227
	1 856 322	2 250 938

- (a) Ces provisions sont constituées dans le but de couvrir les risques de dédommagement des citoyens de la zone industrielle ayant subi un préjudice à cause de la pollution.
- (b) Cette provision se rapporte à un litige opposant la société à l'administration fiscale suite à une vérification fiscale approfondie effectuée par les services de contrôle au cours de l'exercice 2000.
- (c) A partir de 2009, la société a opté pour la constatation d'une provision pour indemnité de départ à la retraite pour les indemnités à supporter dans les dix années à venir. Jusqu'au 31/12/2012, la société a constaté une dotation annuelle forfaitaire de 100 000 dinars au titre de cette provision. En 2012, la société a mis en place un procédé de détermination exacte de cette provision.
- (d) Cette provision a été constituée dans le but de couvrir les risques de retard de paiement des factures du groupe chimique. Cette provision a été reprise en 2014.

14. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES.

Désignation	2014	2013
Fournisseurs d'exploitation locaux	1 886 510	1 483 493
Fournisseurs d'exploitation étrangers	12 581 832	12 013 344
Fournisseurs d'immobilisations locaux	332 341	217 710
Fournisseurs d'immobilisations étrangers	1 043 522	174 920
Fournisseurs factures non parvenues	6 624 969	8 009 088
Fournisseurs, retenues de garantie	754 906	565 959
	23 224 080	22 464 514

15. AUTRES PASSIFS COURANTS.

Désignation	2014	2013
Personnel et comptes rattachés	1 586 884	1 605 421
Etat et collectivités publiques	603 365	286 583
Produits constatés d'avance	141 928	133 341
Actionnaires dividendes à payer	3 655	2 839
CNSS et organismes sociaux	737 180	704 494
Créditeurs divers	351 373	296 163
	3 424 385	3 028 841

16. CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS.

Désignation	2014	2013
Echéance à moins d'un an sur emprunt ATTIJARI BANK	1 000 000	1 000 000
Intérêts courus non échus sur emprunt ATTIJARI BANK	43 368	47 682
Echéance à moins d'un an sur emprunt BANQUE DE TUNISIE	1 782 267	911 464
Echéance à moins d'un an sur emprunt BIAT	525 000	-
Crédit de préfinancement export	558 780	-
	3 909 415	1 959 146

17. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION.

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

Désignation	2014	2013
Revenus loyers	496 708	475 721
Production immobilisée	20 463	58 464
Transfert de charges sur immobilisations	524 259	-
Remboursements divers	113 304	66 194
Cessions diverses	600	375
Autres produits sur chargement et déchargement	129 444	32 134
Jeton de présence	4 625	6 125
Reprise de provision pour affaire pollution	233 074	733 726
Reprise de provisions sur :		
- Produit fini AIF3	87 849	44 231
- Stock matière première	183 227	125 176
- Stock pièces de rechange	6 462	295
Reprise de provision pour indemnité de départ à la retraite	297 866	88 598
Reprise de provision pour risque congés payés	94 926	-
Reprise de provision pour risque fiscal prescrit	-	67 517
Quote-part des subventions inscrites au résultat de l'exercice	54 150	55 301
Produits liés à une modification comptable	89 168	621 232
	2 336 124	2 375 089

18. PRODUITS DES PLACEMENTS.

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

Désignation	2014	2013
Placements	81 324	186 783
Dividendes	2 510 474	2 728 382
Produits sur prêts accordés au personnel	2 520	2 433
	2 594 317	2 917 598

19. AUTRES GAINS ORDINAIRES.

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

Désignation	2014	2013
Plus-value sur cession de valeurs mobilières	34	9 184
Intérêts créditeurs des comptes courants	18 217	21 205
Annulation de provision pour dette fournisseur	-	267 729
Autres	34 142	74 589
	52 393	372 707

20. FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION

Le flux de trésorerie provenant de l'exploitation et qui s'élève au 31/12/13 à 3 310 093 DT résulte de :

<i>1) Encaissements :</i>		<i>74 776 218</i>
- encaissements auprès des clients		73 982 349
- encaissement reçu des débiteurs divers (location immeubles)		503 454
- encaissement reçu des débiteurs divers (autres)		290 415
<i>2) Décaissements :</i>		<i>- 71 466 125</i>
- décaissements d'exploitation		-71 466 125

21. FLUX DE TRESORERIE LIES AUX INVESTISSEMENTS

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissements s'élèvent à (9 305 404) DT au 31/12/2014. Ce montant correspond au solde des encaissements et décaissements se rapportant aux activités d'investissements au cours de l'exercice et se détaille comme suit :

1) Encaissements		3 622 247
- remboursement des prêts accordés au personnel		188 838
- produits des placements		80 499
- produits des participations dividendes reçus		2 781 565
- revenus des comptes courants		18 217
- produits des jetons de présence reçus		4 625
- encaissement provenant de la cession d'immobilisations		548 503
2) Décaissements		-12 927 651
- acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-12 599 181
- prêts accordés au personnel		- 214 500
- frais de banque		- 113 970

22. FLUX DE TRESORERIE LIES AU FINANCEMENT

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement s'élèvent à 2 520 965 DT au 31/12/2014 et ce détaillent comme suit :

1) Encaissements		9 590 000
- encaissement emprunt BIAT		1 500 000
- encaissement emprunt BANQUE DE TUNISIE		5 084 253
- encaissement emprunt ATTIJARI BANK		2 000 000
- échéance à moins un an prêt BANQUE DE TUNISIE		5 747
- émission nouvelles actions		3 000 000
2) Décaissements		- 7 069 035
- dividendes payés		- 4 009 858
- intérêts sur emprunt BANQUE DE TUNISIE		- 646 882
- intérêts sur emprunt ATTIJARI BANK		- 176 483
- intérêts sur emprunt BIAT		- 126 829
- intérêts couru sur financement		- 47 682
- reclassement échéance à moins d'un an sur emprunt BANQUE DE TUNISIE		-1 061 301
- reclassement échéance à moins d'un an sur emprunt ATTIJARI BANK		- 1 000 000

23. INCIDENCES DES VARIATIONS DE TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

La fluctuation des cours des devises au cours de l'exercice 2014 a engendré des gains de change sur les comptes bancaires de 594 787 DT.

24. LES PARTIES LIEES :

Les parties liées se présentent à la date du 31 décembre 2014 comme suit :

LIBELLE	NBRE ACTIONS	POURCENTAGE
ARMICO	560 000	26,667%
STE MARHABA INTERNATIONAL	389 355	18,526%
STE MARHABA BEACH	361 528	17,215%
SOHOTO HOTEL SALEM	101 360	4,827%
TOUR KHALAF	94 356	4,494%
COMPTOIRE NATIONALE DU PLASTIQUE	58 845	2,803%
MARHABA	23 355	1,111%
DRISS HICHEM	20 584	0,980%
MARHABA PALACE	7 483	0,356%
ESSALAMA SICAF	5 508	0,262%
DRISS M'HAMMED	348	0,016%
DRISS M'HAMMED BEN HICHEM	70	0,003%
LAKHDAR TLILI	35	0,002%
TIJANI BEN HMIDA CHELLI	35	0,002%

Par ailleurs, hormis les jetons de présence accordés et les dividendes distribués, la société a réalisé au courant de l'exercice 2014, avec les parties liées, les opérations suivantes :

- Perception de dividendes distribués par la société ESSALAMA SICAV pour un montant de 48 790 dinars

25. ENGAGEMENTS.

Engagements de financement reçus

Dans le cadre du financement de l'unité d'acide sulfurique, la société a conclu deux engagements à moyen terme détaillés comme suit :

- Un crédit accordé par la Banque de Tunisie pour un montant de 15 000 000 dinars et dont le contrat a été signé le 28 décembre 2011. Ce crédit est remboursable sur dix ans avec deux années de grâce et un taux d'intérêt égal à TMM+1%. Le montant non encore débloqué de cet emprunt s'élève à 1 160 000 dinars au 31/12/2014 ;
- Un crédit de 10 000 000 dinars accordé par la BIAT, remboursable sur sept ans au taux d'intérêt de TMM+1% avec deux années de grâce. Le montant non encore débloqué de cet emprunt s'élève à 6 500 000 dinars au 31/12/2014.

Ces deux engagements sont couverts par des hypothèques sur les deux terrains situés à Gabes et le nantissement du matériel à acquérir.

26. STATUT FISCAL.

La société bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi 93-120 du 27 décembre 1993 telle que modifiée par les textes subséquents, du fait qu'elle produit exclusivement pour l'exportation. La société a bénéficié de la déduction totale des bénéfices provenant de l'exportation réalisés jusqu'au 31 décembre 2013 et ce, conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi n° 2012-27 du 29 décembre 2012 portant loi de finances pour l'année 2013.

Les bénéfices provenant de l'export réalisés à partir du 1^{er} Janvier 2014 sont soumis à l'impôt sur les sociétés au taux de 10%.

Les produits accessoires réalisés sur le marché local sont soumis à l'impôt sur les sociétés au taux de 25%.

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
SOCIETE LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR
TUNIS.**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société "Les Industries Chimiques du Fluor" arrêtés au 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I - Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société "Les Industries Chimiques du Fluor", comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2014, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 72 989 778 TND, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 3 617 003 TND.

1) Responsabilité de la direction

Nous avons audité les états financiers de la société "Les Industries Chimiques du Fluor" arrêtés au 31 décembre 2014. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2) Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

3) Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière la société "Les Industries Chimiques du Fluor", ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers, des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'avoir une conséquence sur notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-haut.

Fait à Tunis le 28 Avril 2015

Les commissaires aux comptes

Mourad GUELLATY

Cabinet Mourad Guellaty

Consulting Members Group

**Représentée par
Mohamed Jamil GOUIDER**

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
SOCIETE LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR
TUNIS.

En application des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in-fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé, il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Conventions conclues au cours des exercices antérieurs à 2014 :

1.1. Crédit auprès de la Banque de Tunisie :

Dans le cadre du financement de la nouvelle unité d'acide sulfurique, la société a obtenu un crédit auprès de la Banque de Tunisie pour un montant de 15 000 000 dinars. Ce crédit est remboursable sur dix ans avec deux années de grâce au taux d'intérêt égal à TMM+1%. L'encours de ce crédit s'élève à 12 772 865 dinars dont 1 782 267 dinars correspondant à des échéances à moins d'un an et les charges d'intérêts correspondantes constatées en 2014 s'élèvent à 637 934 dinars.

Cet emprunt est couvert par des hypothèques sur les deux terrains situés à Gabes et un nantissement sur le matériel à acquérir.

1.2. Crédit auprès d'ATTIJARI BANK :

Dans le cadre de son plan d'investissement, la société a obtenu un crédit auprès d'ATTIJARI BANK pour un montant de 5 000 000 dinars. Ce crédit est remboursable sur cinq ans à un taux d'intérêt égal à TMM+0,85% contre un nantissement de titres. L'encours de ce crédit s'élève à 3 300 000 dinars dont 1 000 000 dinars correspondant à des échéances à moins d'un an et les charges d'intérêts relatives à cet emprunt constatées en 2014 s'élèvent à 219 851 dinars.

1.3. Crédit auprès de la BIAT :

Dans le cadre du financement de l'unité d'acide sulfurique, la société a signé un contrat de crédit à moyen terme accordé par la BIAT pour un montant de 10 000 000 dinars remboursable sur sept ans au taux d'intérêt de TMM+1% avec deux années de grâce. L'encours de ce crédit s'élève à 3 500 000 dinars dont 525 000 dinars correspondant à des échéances à moins d'un an et les charges d'intérêts correspondantes constatées en 2014 s'élèvent à 126 829 dinars.

Cet emprunt est couvert par des hypothèques sur les deux terrains situés à Gabes et un nantissement sur le matériel à acquérir.

2. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

2.1. Rémunération du Président Directeur Général :

Nous portons à votre connaissance que la rémunération du Président Directeur Général pour l'exercice 2014, telle qu'elle ressort des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2014 s'élève, en net, à 104 422 dinars.

D'autre part, le Président Directeur Général bénéficie d'une voiture et de la prise en charge des dépenses y afférentes ainsi qu'une cotisation au titre de la prise en charge des soins médicaux s'élevant à 3.75% des salaires bruts.

Par ailleurs, et conformément aux dispositions de la convention collective à laquelle est soumise la société, une indemnité de départ à la retraite serait allouée au Président Directeur Général. Le montant de cette indemnité serait égal à six mois de salaire calculés sur la base des salaires perçus lors du départ à la retraite.

2.2. Montants servis aux administrateurs :

Les jetons de présence servis aux administrateurs au cours de l'exercice 2014 s'élève à 180 000 dinars.

En dehors des opérations précitées, nous n'avons pas été avisés de l'existence d'autres opérations ou conventions entrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

Fait à Tunis le 28 Avril 2015

Les commissaires aux comptes

Mourad GUELLATY

Cabinet Mourad Guellaty

Consulting Members Group

**Représentée par
Mohamed Jamil GOUIDER**

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV BH PLACEMENTS

SICAV BH PLACEMENTS publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **25 mai 2015**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ProAudit représenté par Mr. Tarak ZAHAF.

BILAN au 31 Décembre 2014 (unité : TND)

<u>ACTIF</u>		31/12/2014	31/12/2013
	Notes		
AC - 1 Portefeuille-titres	3 - 1	3 105 167	4 622 980
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		2 307 252	3 753 896
b- Obligations et valeurs assimilées		797 915	869 084
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		882 317	359 959
a- Disponibilités		882 317	359 959
AC 3 - Créances d'exploitation		548	-
a- Dividendes & intérêts à recevoir		-	-
b- Autres créances d'exploitation		548	-
TOTAL ACTIF		3 988 031	4 982 939
<u>PASSIF</u>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3 - 2	5 360	6 747
PA 2 - Autres créditeurs divers	3 - 3	246 556	244 755
TOTAL PASSIF		251 916	251 502
<u>ACTIF NET</u>			
CP1 - Capital	3 - 4	3 654 245	4 596 353
CP- 2 Sommes distribuables	3 - 5	81 871	135 084
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		66	71
b- Sommes distribuables de l'exercice		81 805	135 013
TOTAL ACTIF NET		3 736 116	4 731 437
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		3 988 031	4 982 939

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 01 janvier au 31 Décembre 2014
(Unité en TND)

		<i>Période du 01/01/2014 au 31/12/2014</i>	<i>Période du 01/01/2013 au 31/12/2013</i>
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille-titres</u>	4-1	130 042	177 665
a- Dividendes		92 148	137 240
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		37 895	40 425
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	4-2	-	1 004
TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS		130 042	178 669
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	4-3	19 907	22 755
REVENU NET DES PLACEMENTS		110 136	155 914
<u>CH 2 - Autres charges</u>	4-4	23 740	24 324
RESULTAT D'EXPLOITATION		86 396	131 590
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-4 591	3 423
Sommes distribuables de l'exercice		81 805	135 013
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		4 591	-3 423
* Variation des +/- values potentielles sur titres		498 023	-145 737
* +/- values réalisées sur cession des titres		-531 097	-545 212
* Frais de négociation de titres		-92 936	-108 362
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-39 614	-667 721

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 01 janvier au 31 Décembre 2014
(Unité en TND)

	<i>Période du 01/01/2014 au 31/12/2014</i>	<i>Période du 01/01/2013 au 31/12/2013</i>
<u>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>		
a- Résultat d'exploitation	86 396	131 590
b- Variation des +/- values potentielles sur titres	498 023	-145 737
c- +/- values réalisées sur cession de titres	-531 097	-545 212
d- Frais de négociation des titres	-92 936	-108 362
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	134 994	99 627
<u>AN 3 - Transactions sur le capital</u>		
a- Souscriptions	39 305	1 124 856
* Capital	125 700	3 080 200
* Régularisation des sommes non distribuables	-86 356	-1 961 777
* Régularisation des sommes distribuables	-39	6 433
b- Rachats	860 019	110 182
* Capital	2 741 300	316 400
* Régularisation des sommes non distribuables	-1 885 858	-209 177
* Régularisation des sommes distribuables	4 577	2 959
VARIATION DE L'ACTIF NET	-995 321	247 326
AN 4 - Actif net		
a- En début de l'exercice	4 731 437	4 484 111
b- En fin de l'exercice	3 736 116	4 731 437
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>		
a- En début de l'exercice	142 109	114 471
b- En fin de l'exercice	115 953	142 109
VALEUR LIQUIDATIVE	32,221	33,294
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT	-0,37%	-12,78%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
(Les chiffres sont exprimés en dinars)

1. Note sur le référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2014 ont été établis conformément aux dispositions des Normes Comptables Tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM.

2. Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

- Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achats, les frais encourus à l'occasion d'achats sont imputés en capital.
- Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.
- Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus au moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que « *somme non distribuable* ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

- La valeur du marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2014 ou à la date antérieure la plus récente.
- Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les dix dernières séances de bourse précédant la date du 31/12/2014, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

2-3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31/12/2014 ou par rapport à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat à la clôture précédente constitue, selon les cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que « *somme non distribuable* ».

Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de la valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que « *somme non distribuable* ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3-Note sur le bilan :

3-1 Note sur le Portefeuille titres :

Désignation du titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Val au 31.12.2014	% actif	% actif net	Note / garantie
Actions :	552 427	2 582 190,481	2 307 252,016	57,85%	61,76%	
AMS	10 000	69 768,061	42 780,000	1,07%	1,15%	
ASSAD	17 000	137 452,420	136 221,000	3,42%	3,65%	
ATL	10 000	26 979,635	26 790,000	0,67%	0,72%	
CARTHAGE CEMENT	82 736	224 026,609	200 800,272	5,04%	5,37%	
CELLCOM	7 000	60 020,812	57 008,000	1,43%	1,53%	
CEREALIS (AA)	3 689	24 900,750	25 144,224	0,63%	0,67%	
DELICE HOLDING	17 124	250 010,400	259 291,608	6,50%	6,94%	
ESSOUKNA	6 357	49 984,257	39 801,177	1,00%	1,07%	
HANNIBAL LEASE	3 948	37 506,000	30 478,560	0,76%	0,82%	
HEXABYTE NS 2012	3 835	36 675,000	35 508,265	0,89%	0,95%	
ICF NS J 01012012	219	5 396,920	8 083,290	0,20%	0,22%	
LANDOR NS	10 000	66 596,275	53 800,000	1,35%	1,44%	
MIP	2 924	13 742,800	6 880,172	0,17%	0,18%	
MODERN LEASING	63 074	375 648,179	333 093,794	8,35%	8,92%	
NAKL	10 000	93 871,026	101 470,000	2,54%	2,72%	
NEW BODY LINE	6 635	53 680,356	46 046,900	1,15%	1,23%	
POULINA GH HOLDING	5 000	28 024,210	27 990,000	0,70%	0,75%	
SFBT	7 800	177 563,000	175 593,600	4,40%	4,70%	
SIAME	23 000	61 591,852	52 670,000	1,32%	1,41%	
SITS	55 000	151 983,161	105 600,000	2,65%	2,83%	
SOKNA NG J 010714	3 000	18 225,000	14 850,000	0,37%	0,40%	
SOMOCER	35 000	90 323,022	88 130,000	2,21%	2,36%	
SOPAT	15 000	46 181,962	45 165,000	1,13%	1,21%	
SOTIPAPIER SA	4 152	20 510,880	20 494,272	0,51%	0,55%	
SOTRAPIL	3 000	34 230,183	26 562,000	0,67%	0,71%	
SOTUMAG	65 303	120 249,719	116 174,037	2,91%	3,11%	
TAWASOL GP HOLDING	53 721	53 355,617	40 022,145	1,00%	1,07%	
TEL NET HOLDING	17 910	153 102,197	90 803,700	2,28%	2,43%	
TUNIS-RE	10 000	100 590,178	100 000,000	2,51%	2,68%	
Obligations:	12 432	793 318,469	797 914,787	20,01%	21,36%	
AMEN BANK 2009 (B)	5 000	333 269,616	337 114,873	8,45%	9,02%	
BH 2009	5 000	384 503,333	384 548,002	9,64%	10,29%	
CHO2009	1 000	62 500,000	62 842,233	1,58%	1,68%	BIAT
EMPRUNT NATIONAL 2014 595%(A)	1 432	13 045,520	13 409,679	0,34%	0,36%	ETAT
Droits	7	2,394	0,070	0,00%	0,00%	
DA AMS	7	2,394	0,070	0,00%	0,00%	
Total Général	564 866	3 375 511,344	3 105 166,873	77,86%	83,11%	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « Portefeuille titres » sont indiqués ci-après :

Désignation	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Intérêts de coupon sur emprunt national	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 Décembre	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31 décembre 2013	5 391 483	4 461	-	-772 964	4 622 980	
* Acquisitions de l'exercice						
Obligations	13 046				13 046	
Actions côtés et droits	13 259 402				13 259 402	
* Remboursements et cessions de l'exercice						
Annuités et cessions des obligations	-84 350				-84 350	
Actions côtés et droits	-15 204 069				-15 204 069	-531 097
* Variation des plus ou moins-values /portefeuilles titres				498 023	498 023	
* Variation des intérêts courus		31			31	
* Intérêts de coupon sur obligation			105		105	
Soldes au 31 décembre 2014	3 375 511	4 492	105	-274 941	3 105 167	-531 097

3-2 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève à **5 360** dinars au 31-12-2014 et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.14	31.12.13
Rémunération du gestionnaire à payer	4 180	5 567
Rémunération du dépositaire à payer	1 180	1 180
Total	5 360	6 747

3-3 Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève à **246 556** dinars au 31-12-2014 et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.14	31.12.13
Jetons de présence	4 399	4 380
Actionnaires dividendes à payer	219 676	220 583
Redevances CMF à payer	320	395
Etat retenues à la source	26	53
Honoraires CAC à payer	16 899	14 075
Rémunération DG	150	150
TCL à payer	8	17
Autres créditeurs	5 103	5 103
Autres débiteurs (*)	-26	-
Total	246 556	244 755

(*) Il s'agit de la retenue à la source sur les intérêts du coupon courus due à la participation de la société à l'emprunt national.

3-4 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-01-2014 au 31-12-2014 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2013	
Montant	4 596 353
Nombre de titres	142 109
Nombre d'actionnaires	174
Souscriptions réalisées	
Montant	40 656
Nombre de titres émis	1 257
Rachats effectués	
Montant	-886 642
Nombre de titres rachetés	-27 413
Autres mouvements	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	498 023
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	-531 097
Frais de négociation de titres	-92 936
Régularisation des sommes non distribuables	29 888
Capital au 31-12-2014	
Montant	3 654 245
Nombre de titres	115 953
Nombre d'actionnaires	172

3-5 Notes sur les sommes distribuables de l'exercice :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions. Le solde de ce poste au 31-12-2014 se détaille ainsi :

Désignations	Résultat d'exploitation	Régularisation	Sommes distribuables
Exercice antérieur	131 590	3 423	135 013
Exercice en cours	86 396	-4 591	81 805

4 - Note sur l'état de résultat :

4-1- Notes sur les revenus du portefeuille titre :

Les revenus du portefeuille titres totalisent au 31 Décembre 2014 la somme de **130 042** dinars et se détaillent ainsi :

Revenus	31.12.2014	31.12.2013
Dividendes	92 148	137 240
Revenus des obligations & valeurs assimilées	37 895	40 425
Total	130 042	177 665

4-2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires présentent une solde nul au 31 Décembre 2014 :

Désignation	31.12.2014	31.12.2013
Intérêts (*)	-	1 004
Total	-	1 004

(*) Il s'agit des agios créditeurs encaissés trimestriellement sur la base d'une échelle d'intérêts fournie par la BH.

4-3 Charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2014 à **19 907** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2014	31.12.2013
Rémunération du gestionnaire	18 727	21 575
Rémunération du dépositaire	1 180	1 180
Total	19 907	22 755

4-4 Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2014 à **23 740** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2014	31.12.2013
Redevances CMF	4 161	4 794
Honoraires commissaires aux comptes	13 018	12 583
Jetons de présence	3 739	3 750
Rémunération du DG	2 118	2 118
TCL	271	453
Autres charges	232	626
Autres impôts et taxes	200	-
Total	23 740	24 324

5- Données par action et ratios pertinents :

5-1 Données par action :

Données par action	2014	2013	2012
Revenus des placements	1,122	1,257	1,216
Charges de gestion des placements	0,172	0,160	0,196
<u>Revenu net de placements</u>	0,950	1,097	1,020
Autres produits	-	-	-
Autres charges	0,205	0,171	0,213
<u>Résultat d'exploitation (1)</u>	0,745	0,926	0,807
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,040	0,024	0,063
<u>Somme distribuables de l'exercice</u>	0,706	0,950	0,870
Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	4,295	-1,026	-3,450
+/- valeurs réalisées sur cession des titres	-4,580	-3,837	-1,798
Frais de négociation de titres	-0,801	-0,763	-1,088
<u>+/- valeurs sur titres (+) Frais de négociation (2)</u>	-1,087	-5,626	-6,336
<u>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</u>	-0,342	-4,700	-5,529
<u>Résultat non distribuable de l'exercice</u>	-1,087	-5,626	-6,336
Régularisation du résultat non distribuable	0,258	-0,333	-0,355
<u>Sommes non distribuables de l'exercice</u>	-0,829	-5,959	-6,691
Distribution de dividendes	0,950	0,870	1,417
Valeur liquidative	32,221	33,294	39,172

5- 2 Ratios pertinents:

Libellé	2014	2013	2012
Actif Net Moyen	4 157 152	4 792 792	4 913 034
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,47%	0,47%	0,46%
Autres charges / actif net moyen	0,57%	0,51%	0,50%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,07%	2,74%	1,88%

6- Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

- La gestion de la SICAV BH PLACEMENT est confiée à la SIFIB BH ; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.45% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.
- La BANQUE DE L'HABITAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV BH PLACEMENT. Elle est chargée à ce titre :
 - ❖ de conserver les titres et les fonds de la société.
 - ❖ d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ces services, la Banque de l'Habitat perçoit une rémunération de 1.000 DT (H.T) par an.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 Décembre 2014

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 5 Avril 2012, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société «SICAV-BH P» pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : **3 988 031**, un actif net de D : **3 736 116** et un déficit de D : **39 614**, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «SICAV-BH P», comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1. Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion

A notre avis, les états financiers de la Société «SICAV–BH P», annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2014, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Sans remettre en cause l'avis exprimé ci-dessus, nous formulons l'observation suivante :

- Les emplois en liquidités enregistrent au 31 décembre 2014, 22.12% du total actif dépassant ainsi le seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 portant application de l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

4. Vérifications et informations spécifiques

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, 13 Avril 2015

Le commissaire aux comptes

ProAudit

Tarak ZAHAF

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de la de la société SICAV BH PLACEMENT, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales

I. Conventions réglementées

1.1. Convention conclues au cours de l'exercice 2014

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous portons à votre connaissance que nous n'avons pas été informés par votre conseil d'administration d'opérations conclues par votre société avec l'une des personnes prévues par ces articles.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

1.2. Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2014

Nous vous informons que la convention de dépositaire conclue entre votre société et la Banque de l'Habitat, continue à produire ses effets au cours de l'exercice 2014. Les honoraires de dépositaire s'élèvent à 1 000 hors taxes.

II. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

- Le conseil d'administration du 16 décembre 2011 a décidé de porter l'indemnité brute annuelle du président du conseil d'administration à 4.235 dinars, qui sera déduite des frais de gestion du gestionnaire.
- Le Directeur Général de la société a perçu une indemnité annuelle brute de 2.118 dinars.
- L'assemblée générale ordinaire du 21 Mai 2014 statuant sur les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2013 a fixé le montant brut des jetons de présence à 620 Dinars par administrateur. Les jetons de présence servis à ce titre au cours de l'exercice 2014 totalisent un montant brut de 3.720 Dinars.

Tunis, le 13 Avril 2015

Le commissaire aux comptes

ProAudit

Tarak ZAHAF

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV BH OBLIGATAIRE

SICAV BH OBLIGATAIRE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **25 mai 2015**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes CMC – DFK International représenté par M. Hichem AMOURI

BILAN
arrêté au 31/12/2014
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/2014	31/12/2013
ACTIF			
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	78 153 257	90 151 452
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		3 151 551	3 143 941
b - Obligations et Valeurs assimilées		74 692 725	86 337 697
c - Autres Valeurs		308 981	669 814
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		34 412 512	27 977 096
a - Placements monétaires	3-3	16 559 483	14 752 551
b - Disponibilités		17 853 029	13 224 546
AC 3 - Créances d'exploitation	4	105 840	105 840
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		112 671 609	118 234 388
PASSIF			
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-6	131 463	149 197
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-7	441 306	447 380
TOTAL PASSIF		572 769	596 577
ACTIF NET			
CP 1 -Capital	3-5	107 462 761	113 009 676
CP 2 - Sommes distribuables		4 636 079	4 628 135
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		666	625
b - Sommes distribuables de l'exercice		4 635 413	4 627 510
ACTIF NET		112 098 840	117 637 811
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		112 671 609	118 234 388

ETAT DE RESULTAT
arrêté au 31/12/2014
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014	Période du 01/01/2013 au 31/12/2013
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	3 888 375	4 259 255
a - Dividendes		114 891	97 777
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		3 750 665	4 121 382
c - Revenus des autres valeurs		22 819	40 095
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	1 595 771	1 731 565
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		5 484 146	5 990 820
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-8	519 936	593 302
REVENU NET DES PLACEMENTS		4 964 210	5 397 518
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-9	177 557	197 791
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 786 653	5 199 727
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		- 151 240	-572 217
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		4 635 413	4 627 510
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		151 240	572 217
* Variation des +/- values potentielles sur titres		7 610	18 240
* +/- values réalisées sur cession des titres		-945	-4 608
* Frais de négociation de titres		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		4 793 318	5 213 360

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

arrêté au 31/12/2014

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<i>Période du 01/01/2014 au 31/12/2014</i>	<i>Période du 01/01/2013 au 31/12/2013</i>
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>		
a - Résultat d'exploitation	4 786 653	5 199 727
b - Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	7 610	18 240
c - +/- valeurs réalisées sur cession de titres	- 945	- 4 608
d - Frais de négociation de titres	-	-
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	4 446 187	4 889 987
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>		
a - Souscriptions	111 950 536	89 621 356
* Capital	109 478 500	87 975 100
* Régularisation des sommes non distrib.	- 1 618 965	- 1 308 571
* Régularisations des sommes distrib.	4 091 001	2 954 826
b - Rachats	117 836 638	96 348 144
* Capital	115 113 000	94 412 100
* Régularisation des sommes non distrib.	- 1 699 885	- 1 398 057
* Régularisation des sommes distrib.	4 423 523	3 334 102
VARIATION DE L'ACTIF NET	- 5 538 971	- 6 403 417
<u>AN 4 - Actif Net</u>		
a - En début de l'exercice	117 637 811	124 041 227
b - En fin de l'exercice	112 098 840	117 637 811
<u>AN 5 - Nombre d'action</u>		
a - En début de l'exercice	1 146 824	1 211 194
b - En fin de l'exercice	1 090 479	1 146 824
VALEUR LIQUIDATIVE	102,798	102,577
AN 6 TAUX DE RENDEMENT	4,15%	3,95%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Arrêtés au 31 /12/ 2014
(Unité en Dinars Tunisiens)

1 - Référentiel d'élaboration des états financiers annuels:

Les états financiers arrêtés au 31/12/2014, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - Principes comptables appliqués :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titre à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit:

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs similaires admises et non admises à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet depuis leur acquisition, de transaction ou de cotation à un prix différent. Ils sont évalués à la valeur de marché lorsqu'ils ont fait l'objet de transaction ou de cotation à une date récente.

La société « SICAV BH OBLIGATAIRE » a procédé le 20 Mai 2005, au changement de la méthode d'évaluation des obligations. Selon la nouvelle méthode, les obligations sont toujours évaluées à leur coût d'acquisition sans tenir compte du cours boursier.

Les placements en Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont évalués à leur coût d'acquisition ajusté du montant de l'amortissement de la décote ou de la prime jusqu'à l'échéance.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3 - Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3 - 1 Note sur le portefeuille - titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014, à 78 153 257 Dinars, contre un solde de 90 151 452 Dinars au 31/12/2013. L'état du portefeuille titre ainsi que la note à long terme au 31 Décembre 2014, se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Val. au 31/12/2014	% actif	Note/garantie
Titres de l'Etat		6 500 000,000	6 678 448,381	5,93%	
EMPRUNT NATIONAL 2014	60 000	6 000 000,000	6 157 709,589	5,47%	-
BTA 5,50% Mars 2019	500	500 000,000	520 738,792	0,46%	-
Obligations de sociétés		66 370 168,114	68 014 276,868	60,37%	
AIL 2010-1	8 000	160 000,000	164 934,137	0,15%	BBB+
AIL 2012-1	8 000	480 000,000	494 581,479	0,44%	BBB+
AMEN BANK 2009 (A)	20 000	1 333 000,000	1 347 808,352	1,20%	-
AMEN BANK 2009 (B)	15 000	999 808,846	1 011 344,615	0,90%	-
AMEN BANK 2010	40 000	2 933 177,143	2 977 935,299	2,64%	-
AMEN BANK 2011/1	40 000	2 800 000,000	2 836 312,548	2,52%	-
ATB 2007/1	20 000	1 440 000,000	1 487 500,590	1,32%	-
ATL 2010-1 5 ANS VAR	10 000	200 000,000	203 534,027	0,18%	BBB
ATL 2012-1	10 000	600 000,000	617 388,493	0,55%	BBB
ATL 2013/1	10 000	1 000 000,000	1 037 856,438	0,92%	BBB
ATL 2013-2	5 000	500 000,000	503 708,493	0,45%	BBB
ATTIJARI BANK 2010	12 000	685 704,000	714 568,194	0,63%	-
ATTIJARI LEASING 2010-1	15 000	300 000,000	304 125,896	0,27%	BB+
ATTIJARI LEASING 2011	20 000	1 200 000,000	1 255 706,302	1,11%	BB+
ATTIJARI LEASING 2012-1	10 000	1 000 000,000	1 029 923,288	0,91%	BB+
ATTIJARI LEASING 2012-2	5 000	300 000,000	300 579,946	0,27%	BB+
ATTIJARI LEASING SUB 2009	7 500	750 000,000	780 830,137	0,69%	BBB+
BH 2009	75 000	5 767 550,000	5 768 220,048	5,12%	-
BH 2013-1 FIXE 6.8%	30 000	2 571 000,000	2 642 655,531	2,35%	-
BH 2013-1 VAR TMM+1.80%	20 000	1 714 000,000	1 760 435,594	1,56%	-
BNA 2009	25 000	1 666 550,000	1 719 599,748	1,53%	-
BTE 2009	30 000	1 500 000,000	1 518 641,096	1,35%	-
BTE 2010 (A) 10 ANS TX VAR	7 000	420 000,000	425 376,552	0,38%	-
BTE 2011	10 000	1 000 000,000	1 043 657,206	0,93%	-
BTK 2009 (C)	15 000	1 099 800,000	1 141 586,133	1,01%	-
BTK 2012-1	10 000	714 300,000	718 935,709	0,64%	-
CHO2009	7 000	437 500,000	439 895,630	0,39%	BIAT
CHO-2009	2 000	125 000,000	125 015,917	0,11%	BIAT
CIL 2010/2	30 000	600 000,000	604 170,411	0,54%	BBB
CIL 2011/1 FX	5 000	200 000,000	207 715,069	0,18%	BBB
CIL 2011/1 VAR	5 000	200 000,000	207 799,233	0,18%	BBB
CIL 2012/1	5 000	300 000,000	310 928,219	0,28%	BBB-
CIL 2013/1	5 000	400 000,000	401 595,617	0,36%	BBB-
E S AMEN BANK 2008	7 500	526 875,000	544 998,288	0,48%	-
HL 2010/2	30 000	600 000,000	602 580,165	0,53%	BB+

HL 2010-1	10 000	200 000,000	204 801,402	0,18%	BB+
HL 2012/1	4 000	240 000,000	243 373,150	0,22%	BB
HL 2013/1	10 000	800 000,000	827 705,863	0,73%	BB
HL 2013/2	5 000	500 000,000	524 728,219	0,47%	BB
MEUBLATEX 2008 TR A	5 000	200 000,000	202 982,575	0,18%	BH
MEUBLATEX 2008 TR F	5 000	200 000,000	202 982,575	0,18%	BTL
MEUBLATEX INDUSTRIES 2010 (A)	4 000	240 000,000	247 101,369	0,22%	AB
MODERN LEASING 2012	25 000	2 500 000,000	2 612 904,110	2,32%	A-
PANOBOIS 2007	5 000	100 000,000	103 789,589	0,09%	BTE
SERVICOM 2012	8 000	640 000,000	667 584,877	0,59%	BB
STB 2008/1	5 000	314 453,125	324 436,755	0,29%	-
STB 2008/2	25 000	1 718 750,000	1 796 371,575	1,59%	-
STB 2010/1 (B)	20 000	1 466 400,000	1 514 777,541	1,34%	-
TL 2011-2	30 000	1 200 000,000	1 210 015,562	1,07%	BBB+
TL 2012-1	10 000	1 000 000,000	1 029 726,027	0,91%	BBB+
TL 2012-2	15 000	1 200 000,000	1 258 160,219	1,12%	BBB+
ES-TL 2013	16 000	1 280 000,000	1 327 917,589	1,18%	BB+
TUNISIE LEASING 2009-2	5 000	100 000,000	103 122,740	0,09%	BBB+
TUNISIE LEASING 2010-2	15 000	300 000,000	301 590,411	0,27%	BBB+
TUNISIE LEASING 2011-3	20 000	1 200 000,000	1 251 851,836	1,11%	BBB+
UBCI 2013-1	5 000	500 000,000	516 021,917	0,46%	-
UIB 2009 TRANCHE A	20 000	1 000 000,000	1 019 331,507	0,90%	-
UIB 2009 TRANCHE B	30 000	1 999 500,000	2 039 993,984	1,81%	-
UIB 2011-1	30 000	2 550 000,000	2 595 070,027	2,30%	-
UIB 2011-2	35 000	2 499 700,000	2 608 311,622	2,31%	-
UIB 2012-1	10 000	857 100,000	899 232,688	0,80%	-
UNIFACTOR 2013	8 000	640 000,000	647 757,150	0,57%	BB
ATL 2014-2	10 000	1 000 000,000	1 035 822,466	0,92%	BBB
ATTIJARI LEASING 2014-1	10 000	1 000 000,000	1 033 139,726	0,92%	BB+
ES ATTIJARI LEASING 2014	5 000	500 000,000	500 509,589	0,44%	B+
HL 2014-1	6 000	600 000,000	606 462,246	0,54%	BB-
TL 2014-2	10 000	1 000 000,000	1 002 906,302	0,89%	BBB+
EO CIL 2014/2	3 000	300 000,000	301 349,260	0,27%	BBB-
FCC		307 246,000	308 981,397	0,27%	
FCC 2 BIAT P2	1 000	142 776,000	143 628,975	0,13%	AAA
FCC BIAT P2	400	164 470,000	165 352,422	0,15%	AAA
OPCVM		3 097 788,652	3 151 550,520	2,80%	
AMEN TRESOR SICAV	29 726	3 097 788,652	3 151 550,520	2,80%	-
Total Général		76 275 202,766	78 153 257,166	69,36%	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuilles-Titres", sont indiqués ci-après :

Libellés	Coût d'Acquisition	Intérêts courus	+/- Values Potentielles	Valeur Fin Exercice	+/- Values Réalisées
Solde au 31/12/2013	87 877 775	2 227 525	46 152	90 151 452	
Acquisitions de l'exercice					
Obligations des sociétés	4 900 000			4 900 000	
Titres d'Etat	6 000 000			6 000 000	
Titres OPCVM	-			-	
Remboursement et cession de l'exercice					
Annuités et cession des obligations des sociétés	- 12 644 030			- 12 644 030	
Annuités et cession des titres d'Etat	- 9 500 000			- 9 500 000	-945*
Annuités et cession des FCC	- 358 542			- 358 542	
Cession de titres OPCVM					
Variation des Plus ou moins values			7 610	7 610	
Ajustement de la moins value sur BTA à amortir			2 897	2 897	
Variation des intérêts courus		- 406 130		- 406 130	
Solde au 31/12/2014	76 275 203	1 821 395	56 659	78 153 257	- 945*

- * NB : Montant de la moins value sur remboursement des BTA échus

3-2 Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 3 888 375 Dinars du 01/01/2014 au 31/12/2014, contre 4 259 255 Dinars du 01/01/2013 au 31/12/2013, et se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
- Revenus des obligations	3 407 104	3 530 819
- Revenus des titres de l'état	343 562	590 564
- Revenus des FCC (*)	22 819	40 095
- Dividendes	114 891	97 777
Total	3 888 375	4 259 255

(*) FCC : Fonds Communs de Créances

3-3 Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014, à 16 559 483 Dinars se détaillant comme suit :

Désignation	Quantité	Coût de revient	Valeur au 31/12/2014	Garant/ Notes	% Actif
<i>Billets de Trésorerie</i>		16 320 542,517	16 559 482,715		14,70%
BT2202/220215SITS	1000	1 000 000,000	1 045 211,111	BH	0,93%
BT2202/220215SHM GOLF	1000	1 000 000,000	1 045 211,111	BH	0,93%
BDT2904/290416SPT MAHDIA	1000	1 000 000,000	1 035 677,778	BH	0,92%
BDT2904/290416SIH MOURADI	1000	1 000 000,000	1 035 677,778	BH	0,92%
BDT011214/110315UNIFACTOR	40	1 967 773,544	1 977 763,746	F2	1,76%
BDT041214/040315ML	30	1 478 781,925	1 485 383,103	F2	1,32%
BDT101014/280115ML	40	1 965 557,730	1 991 545,988	F2	1,77%
BDT111214/110315SERVICOM*	40	1 969 589,209	1 976 685,060	-	1,75%
BDT141214/140315ML	40	1 971 902,247	1 977 521,797	F2	1,76%
BDT211214/200115ML	20	995 228,628	996 978,131	F2	0,88%
BDT291014/270115ML	20	985 854,617	995 913,556	F2	0,88%
BDT291014/270115ML(2)	20	985 854,617	995 913,556	F2	0,88%
Total		16 320 542,517	16 559 482,715		14,70%

* Le billet de trésorerie émis par la société SERVICOM et souscrit par SICAV BH OBLIGATAIRE fait l'objet d'un nantissement de titres coté en garantie de remboursement du billet.

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2014 au 31/12/2014, à 1 595 771 Dinars contre 1 731 565 Dinars pour la période allant du 01/01/2013 au 31/12/2013, et représente le montant des intérêts courus sur les billets de trésorerie, certificats de dépôts, et comptes à terme :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Intérêts des comptes à terme	896 923	997 983
Intérêts des billets de trésorerie	659 600	673 228
Intérêts des certificats de dépôt	39 248	60 354
Total	1 595 771	1 731 565

3-5 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
CAPITAL AU 1^{ER} JANVIER		
Montant	113 009 676	119 343 557
Nombre de titres	1 146 824	1 211 194
Nombre d'actionnaires	995	894
SOUSCRIPTIONS REALISEES		
Montant (Nominal)	109 478 500	87 975 100
Régul. des sommes non distribuables	-1 618 965	-1 308 571
Nbre de titres émis	1 094 785	879 751
RACHATS EFFECTUES		
Montant (Nominal)	115 113 000	94 412 100
Régul. des sommes non distribuables	-1 699 885	-1 398 057
Nbre de titres rachetés	1 151 130	944 121
AUTRES EFFETS SUR LE CAPITAL		
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	7 610	18 240
Plus ou moins values réalisées sur cession des titres	-945	-4 608
CAPITAL AU 31 DECEMBRE		
Montant	107 462 761	113 009 676
Nombre de titres	1 090 479	1 146 824
Nombre d'actionnaires	1001	995

3-6 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014, à 131 463 Dinars contre 149 197 Dinars au 31/12/2013, et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Rémunération du gestionnaire à payer	130 283	148 017
Rémunération du dépositaire à payer	1 180	1 180
Total	131 463	149 197

3-7 Autres créditeurs divers :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014, à 441 306 Dinars contre 447 380 Dinars au 31/12/2013, et détaille comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Jetons de présence	15 000	15 000
Actionnaires dividendes à payer	382 145	387 096
Etat retenues à la source	26	53
Honoraires du commissaire aux comptes	33 283	31 977
Redevances CMF à régler	9 679	10 336
TCL à payer	1 023	2 617
Autres rémunérations	150	300
Total	441 306	447 380

3-8 Charge de gestion des placements :

Ce poste enregistre la rémunération du dépositaire qui s'élève à 1 180 DT TTC par an et calculée conformément aux dispositions de la convention de dépôt avec la BANQUE DE L'HABITAT, ainsi que la rémunération du gestionnaire calculée conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue avec la SIFIB BH sur la base d'un taux de 0,45% TTC de l'actif net quotidien. La charge de gestion du 01/01/2014 au 31/12/2014, s'élève à 519 936 Dinars contre 593 302 Dinars du 01/01/2014 au 31/12/2014 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Rémunération du gestionnaire	518 756	592 122
Rémunération du dépositaire	1180	1 180
Total	519 936	593 302

3-9 Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que les rémunérations d'intermédiaires et honoraires, les jetons de présence, la T.C.L. et la rémunération mensuelle du Président de Conseil. Les autres charges s'élèvent du 01/01/2014 au 31/12/2014, à 177 557 Dinars contre 197 791 Dinars du 01/01/2013 au 31/12/2013, et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Redevances CMF	115 279	131 583
Honoraires du commissaire aux comptes	30 664	34 164
Jetons de présence	15 000	15 000
Rémunération du Président du Conseil	1 968	2 118
T.C.L.	13 361	14 926
Autres charges	1285	-
Total	177 557	197 791

4- Créances d'exploitation :

Ce montant concerne la dernière annuité de l'emprunt obligataire « HOURIA 2000 », qui s'élève en principal et en intérêts à 105 840 Dinars et dont l'échéance est le 01 Juin 2011. Cette échéance demeure non encaissée à ce jour.

Par correspondance adressée par la STB (Banque garante de l'emprunt) en date de 09 Juin 2011, cette dernière a refusé le règlement de cette échéance et elle a engagé une action de résiliation du plan de redressement homologué par le tribunal, motivé par le non respect par l'administrateur judiciaire dudit plan. Le 6 Décembre 2011, le tribunal de première instance de Sousse a décidé la suspension des procédures de redressement judiciaire de la société touristique « HOTEL HOURIA PALACE ».

5 - AUTRES INFORMATIONS

5- 1 Données par actions :

Données par actions	2 014	2 013	2 012
Revenus des placements	5,029	5,224	4,654
Charges de gestion des placements	0,477	0,517	0,476
Revenus net des placements	4,552	4,706	4,177
Autres produits	-	-	-
Autres charges	0,163	0,172	0,156
Résultat d'exploitation (1)	4,389	4,534	4,021
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,139	-0,499	-0,142
Sommes distribuables de l'exercice	4,251	4,035	3,878
Variation des plus (ou moins) values potentielles	0,007	0,016	0,005
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-0,001	-0,004	-
Frais de négociation de titres	-	-	-
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	0,006	0,012	0,005
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	4,396	4,546	4,026
Résultat non distribuable de l'exercice	0,006	0,012	0,005
Régularisation du résultat non distribuable	-0,001	-0,004	-
Sommes non distribuables de l'exercice	0,005	0,008	0,005
Distribution de dividendes	4,035	3,878	3,885

Données par actions	2 014	2 013	2 012
Valeur liquidative	102,798	102,577	102,412

5- 2 Ratios pertinents:

Libellé	2014	2013	2012
Actif Net Moyen	115 275 204	131 454 455	128 150 554
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,45%	0,45%	0,45%
Autres charges / actif net moyen	0,15%	0,15%	0,15%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,15%	3,96%	3,80%

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014.

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « SICAV BH - OBLIGATAIRE » tels qu'ils sont annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

I - Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de la société « SICAV BH - OBLIGATAIRE » arrêtés au 31 Décembre 2014. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société « SICAV BH - OBLIGATAIRE ». Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « SICAV BH - OBLIGATAIRE » ainsi que des résultats de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 Décembre 2014, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur le point suivant :

1/ Le solde du poste « créances d'exploitation » s'élève au 31 Décembre 2014 à 105 840 Dinars. Il comprend la dernière échéance en principal et en intérêts du 01 Juin 2011 de l'emprunt obligataire « HOURIA 2000 », qui demeure impayée à la date d'émission de ce rapport.

Selon les informations disponibles, la banque garante de cet emprunt a refusé le règlement de cette échéance et elle a engagé une action de résiliation du plan de redressement homologué par le tribunal, motivé par le non respect par l'administrateur judiciaire dudit plan. Le 6 Décembre 2011, le tribunal de première instance de Sousse a décidé la suspension des procédures de redressement judiciaire de la société « HOTEL HOURIA ». Il est actuellement très incertain d'anticiper sur le sort final de cette affaire et aucune dépréciation de cette créance n'a été constituée dans les états financiers pour couvrir le risque de défaut de paiement.

II- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas des observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2014.

Nous avons aussi, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, et dans l'attente de la signature du « cahier des charges relatif à la tenue-conservation des comptes en valeurs mobilières », la société « SICAV BH - OBLIGATAIRE » assure le suivi de la liste des actionnaires sur la base des informations reçues se rapportant aux transactions sur le capital.

Nous devons formuler, en outre, les observations suivantes sur la composition de l'actif de la société « SICAV BH - OBLIGATAIRE » :

1/ Les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'Etat, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'Etat. A ce titre, il est à signaler que nos travaux de vérification ont été limités par le fait que les informations disponibles ne nous permettent pas la vérification du respect de ce ratio concernant les placements en billets de trésorerie et certificats de dépôts.

2/ La société « SICAV BH OBLIGATAIRE » emploie 12.90 % de son actif en titres émis (Emprunts Obligataires BH) ou titres garantis (Emprunts Obligataires et Billets de Trésorerie) par la « BANQUE DE L'HABITAT », ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 10% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

A cet effet, le Conseil du Marché Financier a adressé à la société « SIFIB-BH », gestionnaire de la société « SICAV BH OBLIGATAIRE », une lettre en vue de régulariser sans délai la situation de la dite SICAV conformément aux dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Tunis, le 15 Avril 2015

Le commissaire aux comptes :

**CMC – DFK International
Hichem AMOURI**

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014.

Dans le cadre de nos travaux de commissariat aux comptes de la société « SICAV BH - OBLIGATAIRE », nous avons été avisés des conventions suivantes rentrant dans le cadre des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales :

- La convention de dépositaire conclue entre la société « SICAV BH - OBLIGATAIRE » et la « BANQUE DE L'HABITAT » au titre de laquelle la Banque perçoit une rémunération fixe annuelle de 1 180 Dinars en TTC.
- La convention de gestion conclue entre la société « SICAV BH - OBLIGATAIRE » et la société « SIFIB BH » qui accepte l'ensemble des tâches relatives à la gestion commerciale, financières et administratives. La rémunération annuelle en TTC de la société « SIFIB BH » est calculée au taux de 0,45 % de l'actif net. A ce titre, les honoraires de gestion au titre de l'année 2014, s'élèvent à 518 756 Dinars TTC.
- Un placement de six billets de trésorerie émis par la société « MODERN LEASING » pour un encours, au 31 Décembre 2014, de 8 383 180 Dinars, souscrit par la société « SICAV BH - OBLIGATAIRE ».
- Un placement en comptes à terme émis par la « BANQUE DE L'HABITAT » pour un encours, au 31 Décembre 2014, de 13 718 800 Dinars, souscrit par la société « SICAV BH - OBLIGATAIRE ».
- Le montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration s'élève à 2 500 Dinars brut par administrateur.
- La rémunération du Président du Conseil d'administration s'élève à 164 Dinars brut par mois.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des articles précités.

Tunis, le 15 Avril 2015

Le commissaire aux comptes :

CMC – DFK International
Hichem AMOURI

Etats financiers annuels de SICAV

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **25 mai 2015**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes M. Samir Labidi.

BILAN

Au 31 décembre 2014

(Unité : 1000 TND)

	Notes	31/12/2014	31/12/2013
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	40 488,241	40 897,983
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		2 665,289	1 046,245
b - Obligations et Valeurs assimilées		37 822,952	39 851,738
c - Autres Valeurs		-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		13 963,952	3 726,550
a - Placement monétaires	3-3	9 442,097	3 522,897
b – Disponibilités	3-11	4 521,855	203,653
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		54 452,193	44 624,533
<u>PASSIF</u>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3-7	103,128	103,266
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-8	6,764	36,235
TOTAL PASSIF		109,892	139,501
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 –Capital	3-5	52 401,787	42 939,799
CP 2 - Sommes distribuables	3-6	1 940,514	1 545,233
a - Sommes distrib.des exercices antérieurs		0,487	0,403
b - Sommes distribuables de l'exercice		1 940,027	1 544,830
ACTIF NET		54 342,301	44 485,032
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		54 452,193	44 624,533

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 01^{er} janvier au 31 décembre 2014
(Unité: 1000 TND)

	Notes	Période du 01/01/2014 Au 31/12/2014	Période du 01/01/2013 Au 31/12/2013
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille – titres</u>	3-2	1 799,082	1 780,622
a - Dividendes		52,310	28,724
b - Revenus des obligations et valeurs assimilés		1 746,772	1 751,898
c - Revenus des autres valeurs		-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	289,814	463,918
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 088,896	2 244,540
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-9	387,396	425,088
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 701,500	1 819,452
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-10	71,387	83,795
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 630,113	1 735,657
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		309,914	-190,827
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		1 940,027	1 544,830
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-309,914	190,827
* Variation des +/- values potentielles sur titres		18,836	-5,379
* +/- values réalisées sur cession des titres		11,196	51,738
* Frais de négociation de titres		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		1 660,145	1 782,016

* Les données comparatives ont été retraitées suite à un changement de présentation de l'amortissement sur décote des titres BTA en tant que « Variation des +/- values potentielles sur titres » au lieu de « +/- values réalisées sur cession des titres ».

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 01^{er} janvier au 31 décembre 2014

(Unité : 1000 TND)

	Période du 01/01/2014 Au 31/12/2014	Période du 01/01/2013 Au 31/12/2013
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>		
a - Résultat d'exploitation	1 630,113	1 735,657
b - Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	18,836	-5,379
c - +/- valeurs réalisées sur cession de titres	11,196	51,738
d - Frais de négociation de titres	-	-
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	1 547,111	1 648,073
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>		
a – Souscriptions	16 261,141	42 393,510
* Capital	15 759,600	40 879,600
* Régularisation des sommes non distrib.	-3,518	-31,519
* Régularisations des sommes distrib.	505,059	1 545,429
* Droits d'entrée		
b – Rachats	6 516,906	51 503,645
* Capital	6 326,900	49 631,500
* Régularisation des sommes non distrib.	-2,774	-34,821
* Régularisation des sommes distrib.	192,780	1 906,965
* Droits de sortie		
VARIATION DE L'ACTIF NET	9 857,269	-8 976,192
<u>AN 4 - Actif Net</u>		
a - En début de l'exercice	44 485,032	53 461,224
b - En fin de l'exercice	54 342,301	44 485,032
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>		
a - En début de l'exercice (mille actions)	429,598	517,117
b - En fin de l'exercice (mille actions)	523,925	429,598
VALEUR LIQUIDATIVE DEBUT DE L'EXERCICE (EN DINAR)	103,550	103,383
VALEUR LIQUIDATIVE FIN DE L'EXERCICE (EN DINAR)	103,722	103,550
TAUX DE RENDEMENT	3,64%	3,56%

* Les données comparatives ont été retraitées suite à un changement de présentation de l'amortissement sur décote des titres BTA en tant que « Variation des +/- valeurs potentielles sur titres » au lieu de « +/- valeurs réalisées sur cession des titres ».

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELLES

Arrêtées au 31/12/2014

(Unité 1000 Dinars Tunisiens)

1 - Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers arrêtés au **31/12/2014** sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - Principes comptables appliqués :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titre à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont comptabilisées en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en comptes en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs similaires admises et non admises à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet depuis leur acquisition, de transaction ou de cotation à un prix différent. Ils sont évalués à la valeur de marché lorsqu'ils ont fait l'objet de transaction ou de cotation à une date récente.

Les placements en Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont évalués à leur coût d'acquisition ajusté du montant de l'amortissement de la décote ou de la prime jusqu'à l'échéance.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3-Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3 - 1 Note sur le portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au **31-12-2014** à **40.488.241** Dinars. L'état du portefeuille titre se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% Actif	% Actif net	Note / Garantie
Titres émis par le Trésor	14.200	14.200.000	14.590.726	26,80%	26,85%	
BTA 5,50% Octobre.2018	5.000	5.000.000	4.957.799	9,10%	9,12%	
BTA 5,50% mars.2019	9.200	9.200.000	9.632.927	17,69%	17,73%	
Titres émis par des sociétés	309.000	22.529.596	23.232.226	42,67%	42,75%	
Amen bank 2011-1	20.000	1.400.000	1.418.156	2,60%	2,61%	-
AMEN BANK SUB 2009 (A)	5.000	333.250	336.952	0,62%	0,62%	-
ATL 2010-1	5.000	100.000	101.668	0,19%	0,19%	BBB
EO ATL 2013-1	20.000	2.000.000	2.075.713	3,81%	3,82%	BBB (tun)
EO ATL 2013-2	5.000	500.000	503.708	0,93%	0,93%	BBB (tun)
ATTIJARI BANK 2010	13.000	742.846	774.116	1,42%	1,42%	
BH 2009	5.000	384.500	384.545	0,71%	0,71%	BBB-
BH 2013-1 FIXE 6.8%	10.000	857.000	880.885	1,62%	1,62%	BBB-
BH 2013-1VAR TMM+1.8%	10.000	857.000	880.218	1,62%	1,62%	BBB-
CHO 2009	2.000	125.000	125.016	0,23%	0,23%	BIAT
CIL 2010 - 2	20.000	400.000	402.780	0,74%	0,74%	BBB-
MEUBLATEX INDUSTRIES 2010 (A)	4.000	240.000	247.101	0,45%	0,45%	A.BANK
STB 2010-1 (B)	10.000	733.200	757.389	1,39%	1,39%	
STB sub 2011	30.000	2.142.600	2.239.711	4,11%	4,12%	
TUNISIE LEASING 2009-2	15.000	300.000	309.368	0,57%	0,57%	BBB+
TUNISIE LEASING 2010-2	10.000	200.000	201.060	0,37%	0,37%	BBB+
TUNISIE LEASING 2012-2	20.000	1.600.000	1.677.547	3,08%	3,09%	BBB+
EO MODERN LEASING 2012	25.000	2.500.000	2.612.904	4,80%	4,81%	.BBB
UIB 2011-1 catégorie B	20.000	1.700.000	1.730.047	3,18%	3,18%	
EO UIB 2012-1	20.000	1.714.200	1.798.465	3,30%	3,31%	
AIL 2013-1	15.000	1.200.000	1.239.584	2,28%	2,28%	A+(tun)
UBCI 2013-1	10.000	1.000.000	1.032.044	1,90%	1,90%	-
CIL 2014/2	5.000	500.000	501.084	0,92%	0,92%	BBB-(tun)
TUNISIE FACTORING 2014-1	10.000	1.000.000	1.002.165	1,84%	1,84%	BBB (tun)
OPCVM	25.934	2.644.467	2.665.289	4,89%	4,90%	
SICAV.BH.OBLIGATAIRE	25.934	2.644.467	2.665.289	4,89%	4,90%	-
Total du portefeuille-titres		39.374.063	40.488.241	74,36%	74,51%	

La valeur des BTA au 31/12/2014 inclus le reliquat de la décote à amortir pour une valeur de 13.628 Dinars.

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste titres sont indiqués ci-après :

Désignation	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus ou moins valeur latente	Valeur à la fin de l'exercice	Plus ou moins valeur réalisées
Solde au 31/12/2013	39.704.219	1.178.150	15.614	40.897.983	
Acquisitions de l'exercice					
Obligations	1.500.000			1.500.000	
Titres OPCVM	4.389.022			4.389.022	
Remboursements et cessions de l'exercice					
Remboursement des Obligations	-3.429.768			- 3.429.768	
Cession de titres OPCVM	-2.789.410			- 2.789.410	11.196
Variation des plus ou moins valeurs latentes			18.836	18.836	
Variation des intérêts courus		- 98.422		- 98.422	
Solde au 31/12/2014	39.374.063	1.079.728	34.450	40.488.241	11.196

3-2 Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **1.799.082 DT** pour la période allant du **01-01-2014** au **31-12-2014**, contre un montant de **1.780.622 DT** pour la période allant du **01-01-2013** au **31-12-2013** et se détaillent ainsi :

Désignation	Du 01/01/2014 au 31/12/2014	Du 01/01/2013 au 31/12/2013
Revenus des BTA	621.978	626.411
Revenues des OPCVM	52.310	28.724
Revenus des obligations	1.124.794	1.125.487
Total	1.799.082	1.780.622

3-3 Note sur les placements monétaires :

Les placements monétaires s'élèvent au **31-12-2014** à **9.442.097.DT** et se détaillent comme suit :

Désignation	Coûts d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% actif	Emetteur
BILLETS DE TRESORERIE 101214/190115	2 484.127	2.492.857	4,58%	MODERNE LEASING
BILLETS DE TRESORERIE 191214/170215	1 980.377	1.984.629	3,64%	ATTIJARI LEASING
BILLETS DE TRESORERIE 181214/270115	1 986.777	1.991.405	3,66%	UNION DE FACTORING
CD 011214/010315BH	2.959.128	2.973.206	5,46%	BH
Total	9.410.409	9.442.097	17,34%	

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires :

Le solde de ce poste représente le montant des intérêts courus sur les billets de trésorerie, les certificats de dépôt et les placements à terme. Il totalise pour la période allant du **01-01-2014** au **31-12-2014** un montant de **289.814 DT** contre un montant de **463.918DT** pour la période allant du **01-01-2013** au **31-12-2013**.

Désignation	Du 01/01/2014 au 31/12/2014	Du 01/01/2013 au 31/12/2013
Intérêts des placements à terme	6.147	6.827
Intérêts des billets de trésorerie	222.035	350.039
Intérêts des certificats de dépôts	61.632	107.052
Total	289.814	463.918

3-5 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du **01-01-2014** au **31-12-2014** ainsi que les mouvements sur le capital au cours la période comparative allant du **01-01-2013** au **31-12-2013** se détaillent ainsi :

Libellé	2014	2013
Capital initial au 1er Janvier		
Montant	42.939.799	51.642.038
Nombre d'actions	429.598	517.117
Nombre d'actionnaires	714	813
Souscriptions réalisées		
Montant (nominal)	15.759.600	40.879.600
Régl des sommes non distribuables	-3.518	-31.519
Nombre d'actions émises	157.596	408.796
Rachats effectués		
Montant (nominal)	6.326.900	49.631.500
Régl des sommes non distribuables	-2.774	-34.821
Nombre d'actions rachetées	63.269	496.315
Autres effets sur le capital		
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres *	18.836	-5.379
Plus ou moins values réalisés sur cession de titres*	11.196	51.738
Frais de négociation de titres	-	-
Capital au 31 Décembre		
Montant	52.401.787	42.939.799
Nombre d'actions	523.925	429.598
Nombre d'actionnaires	663	714

* Les données comparatives ont été retraitées suite à un changement de présentation de l'amortissement sur décote des titres BTA en tant que « Variation des +/- values potentielles sur titres » au lieu de « +/- values réalisées sur cession des titres »

3-6 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscriptions ou de rachats. Le solde de ce poste totalise au **31-12-2014** un montant de **1.940.514 DT** contre un montant de **1.545.233 DT** au **31-12-2013** et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2014			31/12/2013		
	Résultat d'exploitation	Régularisation	Sommes distribuables	Résultat d'exploitation	Régularisation	Sommes distribuables
Sommes distribuables exercices antérieurs (Report à nouveau)	399	88	487	486	-82	403
Sommes distribuables exercice en cours	1.630.113	309.914	1.940.027	1.735.657	-190.827	1.544.830
Total	1.630.512	310.002	1.940.514	1.736.142	-190.909	1.545.233

3-7 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste totalise au **31-12-2014** un montant de **103.128 DT** contre un montant de **103.266 DT** au **31-12-2013**. Ce solde se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Rémunération du gestionnaire à payer	18.199	18.223
Rémunération du distributeur à payer	84.929	85.043
Total	103.128	103.266

3-8 Autres créditeurs divers :

Le poste « Autres créditeurs divers » accuse au **31-12-2014** un solde de **6.764 DT** contre un solde de **36.235 DT** au **31-12-2013**. Ce solde se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Etat retenues à la source	84	15.750
Honoraires du commissaire aux comptes	1.680	15.551
Redevances CMF à régler	4.621	3.989
Autres charges AGO amortis	-	-
TCL à payer	380	945
Total	6.764	36.235

3-9 Charge de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur calculées conformément aux dispositions des conventions conclues par la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT ».

La gestion de la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » est confiée à l'établissement gestionnaire SIFIB BH. Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,15% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien.

La banque de l'Habitat assure les fonctions de dépositaire pour la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT ». Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la banque de l'Habitat perçoit une rémunération qui est prise en charge dans sa totalité par le gestionnaire.

L'Office Nationale des Postes est désignée distributeur de la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT ». Il est tenu d'assurer l'encaissement des montants des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des montants des rachats aux actionnaires sortants. Le distributeur perçoit une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,7% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien

Le solde de ce poste s'élève pour la période du **01-01-2014** au **31-12-2014** à **387.396 DT** contre un montant de **425.088 DT** pour la période du **01-01-2013** au **31-12-2013**. Ce solde se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/01/2014 au 31/12/2014	Du 01/01/2013 au 31/12/2013
Rémunération du gestionnaire	68.364	75.016
Rémunération du distributeur	319.032	350.073
Total	387.396	425.088

3-10 Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que les rémunérations d'intermédiaires et honoraires, les charges de pré-exploitation, la T.C.L ainsi que l'impôt et taxes et versements assimilés. Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du **01-01-2014** au **31-12-2014** à **.71.387 DT** contre un montant de **83.795DT DT** pour la période du **01-01-2013** au **31-12-2013** et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/01/2014 au 31/12/2014	Du 01/01/2013 au 31/12/2013
Redevances CMF	45.576	50.010
Honoraires du commissaire aux comptes	16.055	22.909
Autres charges AGO amortis	4.442	4.957
T.C.L	5.090	5.613
Autres charges	224	305
Total	71.387	83.795

3-11 Disponibilités :

Ce poste enregistre les placements à termes, les dépôts à vue au niveau du compte courant, ainsi que les sommes à l'encaissement. Le solde de ce poste s'élève au **31-12-2014** à **4.521.855 DT** contre un montant de **203.653 DT** au **31-12-2013** et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Dépôts à vue	4.521.855	203.653
Placements à terme	-	-
Total	4.521.855	203.653

4- Données par action :

Données par action en DT	2014	2013	2012
Revenus des placements	3,987	5,225	3,745
Charges de gestion des placements	0,739	0,99	0,721
Revenu net des placements	3,248	4,235	3,024
Autres produits	-	-	-
Autres charges	0,136	0,195	0,136
Résultat d'exploitation	3,112	4,04	2,888
Régularisation du résultat d'exploitation	0,592	-0,444	0,629
Sommes distribuables de l'exercice	3,703	3,596	3,517
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,036	-0,011	0,002
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,021	0,119	(0,044)
Frais de négociation de titres	-	-	-
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	0,057	0,108	(0,042)
Résultat net de l'exercice	3,169	4,148	2,847
Droits d'entrée et droits de sortie	-	-	-
Résultat non distribuable de l'exercice	0,057	0,108	(0,042)
Régularisation du résultat non distribuable	0,007	-0,02	(0,029)
Sommes non distribuables de l'exercice	0,064	0,088	(0,071)
Distribution de dividendes	3,596	3,517	3,356
Valeur liquidative	103,722	103,55	103,383

5- Ratios de gestion des placements:

Libellé	2014	2013	2012
Actif net moyen (en Dinar)	45.573.563	50.000.964	43.473.109
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,85%	0,85%	0,86%
Autres charges / actif net moyen	0,16%	0,17%	0,16%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,58%	3,47%	3,44%

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration le 11 Avril 2013 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT, comprenant le bilan au 31 décembre 2014, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Ces états financiers, tels qu'annexés au présent rapport, font apparaître un total bilan de 54.452.193 dinars et une somme distribuable de l'exercice 2014 de 1.940.027 dinars.

Responsabilité de la Direction dans la préparation et la présentation des états financiers

Le Conseil d'Administration et la Direction sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du Commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT au 31 décembre 2014, ainsi que des résultats de ses opérations et des variations de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2014.

Nous avons aussi, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs, nous avons procédé à l'appréciation du respect par la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code.

Nous n'avons pas pu vérifier la conformité de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT par rapport au §2 de l'article 29 du code des OPCVM en raison de l'indisponibilité d'informations sur les émissions des billets de trésorerie effectuées par chacun des émetteurs.

En effet, les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'Etat, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'Etat.

Tunis, le 04 Mai 2015

Le commissaire aux comptes :

Samir Labidi

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

En application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de chercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures reconduites :

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours de 2009, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

- Une première convention, conclue avec la SIFIB BH, en vertu de la quelle cette dernière assure, pour le compte de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT, les fonctions de gestionnaire moyennant une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,15% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien. Au titre de l'exercice 2014, le montant de cette rémunération s'élève à 68.364 DT ; il est porté parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.
- Une deuxième convention, conclue avec la Banque de l'Habitat, en vertu de la quelle cette dernière a été désignée dépositaire des valeurs de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT, en contrepartie d'une rémunération qui est prise en charge dans sa totalité par le gestionnaire SIFIB BH.
- Une troisième convention, conclue avec l'Office Nationale des Postes, en vertu de laquelle ce dernier a été désigné distributeur des valeurs de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT, en contrepartie d'une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,7% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien. Au titre de l'exercice 2014, le montant de cette rémunération s'élève à 319.032 DT ; il est porté également parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.

Obligations et engagements de la Société envers les dirigeants :

Aucune obligation et/ou engagement envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales n'a été enregistrée au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2014. Ainsi, aucune rémunération n'a été allouée au Président Directeur Général ou aux membres du Conseil d'Administration au titre de cette période.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales

Tunis, le 04 Mai 2015

Le commissaire aux comptes :

Samir Labidi

Etats financiers annuels de SICAV

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV

Maxula Investissement SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **25 mai 2015**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes M. Mustapha MEDHIOUB.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2014	31/12/2013
Portefeuille-titres	4	7 122 105,114	7 173 636,350
Obligations et valeurs assimilées		6 629 228,717	6 696 873,048
Titres des Organismes de Placement Collectif		492 876,397	476 763,302
Placements monétaires et disponibilités		3 680 141,118	2 887 411,426
Placements monétaires	5	3 667 859,573	2 882 245,633
Disponibilités		12 281,545	5 165,793
Créances d'exploitation		200,000	60,671
TOTAL ACTIF		10 802 446,232	10 061 108,447
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	24 291,493	17 965,707
Autres créditeurs divers	7	117 779,948	8 479,731
TOTAL PASSIF		142 071,441	26 445,438
ACTIF NET			
Capital	8	10 302 163,609	9 727 519,960
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		70,300	47,946
Sommes distribuables de l'exercice		358 140,882	307 095,103
ACTIF NET		10 660 374,791	10 034 663,009
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		10 802 446,232	10 061 108,447

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31 Décembre	
		<u>2014</u>	<u>2013</u>
Revenus du portefeuille-titres			
	9	318 761,729	289 751,681
Revenus des obligations et valeurs assimilées		318 733,645	289 725,676
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		28,084	26,005
Revenus des placements monétaires	10	110 572,069	101 474,382
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		429 333,798	391 226,063
Charges de gestion des placements	11	(82 672,790)	(80 605,927)
REVENU NET DES PLACEMENTS		346 661,008	310 620,136
Autres charges	12	(10 200,395)	(10 303,928)
RESULTAT D'EXPLOITATION		336 460,613	300 316,208
Régularisation du résultat d'exploitation		21 680,269	6 778,895
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		358 140,882	307 095,103
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(21 680,269)	(6 778,895)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		7 049,053	(2 225,691)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-	15 268,314
RESULTAT DE L'EXERCICE		343 509,666	313 358,831

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Année 2014</i>	<i>Année 2013</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>343 509,666</u>	<u>313 358,831</u>
Résultat d'exploitation	336 460,613	300 316,208
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	7 049,053	(2 225,691)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	15 268,314
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<u>(298 098,372)</u>	<u>(304 571,256)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>580 300,488</u>	<u>1 983 970,620</u>
Souscriptions		
- Capital	6 003 099,846	7 004 024,195
- Régularisation des sommes non distribuables	2 842,820	1 415,277
- Régularisation des sommes distribuables	179 591,530	201 414,403
Rachats		
- Capital	(5 435 987,894)	(5 089 845,239)
- Régularisation des sommes non distribuables	(2 360,176)	(2 116,556)
- Régularisation des sommes distribuables	(166 885,638)	(130 921,460)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>625 711,782</u>	<u>1 992 758,195</u>
ACTIF NET		
En début d'exercice	10 034 663,009	8 041 904,814
En fin d'exercice	10 660 374,791	10 034 663,009
NOMBRE D'ACTIONS		
En début d'exercice	96 021	77 102
En fin d'exercice	101 619	96 021
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>104,905</u>	<u>104,505</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>3,44%</u>	<u>3,19%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 décembre 2007 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 27 décembre 2006.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA INVESTISSEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA INVESTISSEMENT SICAV est confiée à la société « SMART ASSET MANAGEMENT ». « MAXULA BOURSE » assure la fonction de distributeur, le dépositaire étant « AMEN BANK ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2014, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2014, à D : 7.122.105,114, et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% Actif net
Obligations des sociétés & valeurs assimilées		6 497 567,786	6 629 228,717	62,19%
<u>Obligations</u>		4 052 665,451	4 157 718,784	39,00%
Obligations AIL 2010/1 au taux de 5,25%	500	10 000,000	10 308,384	0,10%
Obligations AIL 2013/1 au taux de 7%	2 000	160 000,000	165 277,808	1,55%
Obligations AIL 2014/1 au taux de 7,3%	1 000	100 000,000	102 464,000	0,96%
Obligations ATL 2008 au taux de 7%	5 000	400 000,000	408 100,822	3,83%
Obligations Attijari Leasing SUB 2009 au taux de 5,5%	2 450	245 000,000	255 071,178	2,39%
Obligations Attijari Leasing SUB 2009 au taux de TMM+1%	2 000	200 000,000	208 689,241	1,96%
Obligations BTK 2009 au taux de TMM+0,8%	1 000	73 319,800	76 109,102	0,71%

Obligations BTK SUB 2014-1 au taux de 7,35%	1 500	150 000,000	150 410,795	1,41%
Obligations CIL 2009/3 au taux de 5,25%	1 500	30 000,000	31 163,343	0,29%
Obligations CIL 2009/3 au taux de TMM+0,75%	1 500	30 000,000	31 233,143	0,29%
Obligations CIL 2012/2 au taux de 6,5%	1 500	120 000,000	125 351,014	1,18%
Obligations CIL 2013/1 au taux de 7,25%	2 000	160 000,000	160 638,247	1,51%
Obligations CIL 2014/1 au taux de 7,2%	1 500	150 000,000	154 024,110	1,44%
Obligations STB 2008/2 au taux de 6,5%	4 700	323 125,000	337 718,673	3,17%
Obligations STB 2010/1 au taux de 5,3%	1 500	109 979,700	113 611,638	1,07%
Obligations STB 2010/1 au taux de TMM+0,7%	1 500	90 000,000	93 088,675	0,87%
Obligations TL 2009/2 au taux de 5,125%	1 500	30 000,000	30 936,822	0,29%
Obligations TL 2011/1 au taux de TMM+0,7%	1 000	40 000,000	41 026,685	0,38%
Obligations TL 2011/1 au taux de 5,75%	1 000	40 000,000	41 033,425	0,38%
Obligations TL 2011/2 au taux de 5,95%	2 800	111 039,951	112 496,810	1,06%
Obligations TL 20113/1 au taux de 7%	1 500	120 000,000	121 656,986	1,14%
Obligations TL sub 2013/2 au taux de 7,6%	1 000	100 000,000	105 496,986	0,99%
Obligations TL 2014/2 au taux de 7,8%	1 000	100 000,000	100 290,630	0,94%
Obligations Amen Bank 2009/1 au taux variable de TMM+0,85%	3 000	199 977,000	202 309,438	1,90%
Obligations U.I.B 2009/1 au taux de 5,25%	3 000	150 000,000	152 899,726	1,43%
Obligations U.I.B 2011/1 au taux de 6,3%	1 500	127 500,000	129 753,501	1,22%
Obligations U.I.B 2011/2 au taux de 5,9%	1 000	71 424,000	74 532,351	0,70%
Obligations H.L 2010/1 au taux de 5,25%	1 500	30 000,000	30 680,055	0,29%
Obligations BH 2009 au taux de TMM+0,8%	2 000	153 800,000	153 864,924	1,44%
Obligations CHO 2009 au taux de TMM+1%	3 000	187 500,000	187 523,888	1,76%
Obligations EL WIFEK LEASING 2010 au taux de TMM+0,775%	2 000	80 000,000	83 487,825	0,78%
Obligations EL WIFEK LEASING 2013 au taux de 6,6%	1 000	80 000,000	83 020,449	0,78%
Obligations SERVICOM 2012 au taux de 6,9%	1 000	80 000,000	83 448,110	0,78%
<u>Emprunt National</u>		100 000,000	102 713,973	0,96%
Emprnt National	1 000	100 000,000	102 713,973	0,96%
<u>Bons du trésor assimilables</u>		2 344 902,335	2 368 795,960	22,22%
BTA 10 ANS 6.75% Juillet 2017	500	542 710,585	535 767,110	5,03%
BTA-5.25%-7ANS- Mars 2016	100	97 037,500	100 443,527	0,94%
BTA-5.5%-7ANS- Octobre 2018	400	387 300,000	391 205,753	3,67%
BTA 4 Ans 5% Octobre 2015	100	98 300,000	99 187,671	0,93%
BTA 5,25% 12-2016	500	497 750,000	499 072,746	4,68%

BTA 5,5% 02-2020	300	289 010,000	300 691,095	2,82%
BTA 5,6% 08-2022	250	238 244,250	242 601,510	2,28%
BTA 5,5% 10-2020	100	96 050,000	97 002,329	0,91%
BTA 5,3% 01-2018	100	98 500,000	102 824,219	0,96%
Titres des Organismes de Placement Collectif		467 948,062	492 876,397	4,62%
Actions SICAV				
TUNISIE SICAV	3 215	467 224,935	492 148,985	4,62%
TUNISO-EMIRATIE SICAV	7	723,127	727,412	0,01%
Total		6 965 515,848	7 122 105,114	66,81%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			65,93%	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2013	7 027 465,848	148 097,561	(1 927,059)	7 173 636,350	-
* Acquisitions de l'exercice					
Obligations des sociétés	500 000,000			500 000,000	
Emprunt national	100 000,000			100 000,000	
Bons du trésor assimilables (BTA)	289 800,500			289 800,500	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Obligations des sociétés	(951 750,500)			(951 750,500)	
* Variation des plus ou moins values latentes/portefeuilles titres			7 049,053	7 049,053	
* Variations des intérêts courus		3 369,711		3 369,711	
Soldes au 31 décembre 2014	6 965 515,848	151 467,272	5 121,994	7 122 105,114	-

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2014 à D : 3.667.859,573 et se détaille comme suit:

<i>Désignation du titre</i>	<i>Valeur nominale</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31/12/2014</i>	<i>% Actif net</i>
Dépôt à vue		777 426,762	782 542,793	7,34%
AMEN BANK		777 426,762	782 542,793	7,34%
Billets de trésorerie	2 400 000	2 376 325,904	2 385 483,771	22,38%
Hannibal Leasing au 27 Janvier 2015 (au taux 7,3%)	500 000	494 401,687	497 920,626	4,67%
C.I.L au 20 Janvier 2015 (au taux 7,3%)	400 000	396 153,466	398 781,931	3,74%
Attijari Leasing au 30 Janvier 2015 (au taux 7,2%)	500 000	495 256,917	497 707,510	4,67%
SOMOCER au 27 Février 2015 (au taux 7,2%)	1 000 000	990 513,834	991 073,703	9,30%
Certificats de Dépôt	500 000	499 461,836	499 833,009	4,69%
Amen Bank au 05/01/2015 (au taux de 4,85%)	500 000	499 461,836	499 833,009	4,69%
Total général		3 653 214,502	3 667 859,573	34,41%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			33,95%	

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31.12.2014 à D : 24.291,493 contre D : 17.965,707 au 31.12.2013 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Smart Asset Management	8 168,579	6 491,979
Maxula Bourse	10 026,059	8 871,391
Rémunération du dépositaire	<u>6 096,855</u>	<u>2 602,337</u>
Total	<u>24 291,493</u>	<u>17 965,707</u>

Note 7 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2014 à D : 117.779,948 contre D : 8.479,731 au 31.12.2013, et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Redevance du CMF	874,723	875,968
Retenue à la source sur commissions	-	4 284,618
Solde des souscriptions et rachats de la dernière journée de décembre	116 838,196	3 239,738
Autres	67,029	79,407
Total	<u>117 779,948</u>	<u>8 479,731</u>

Note 8 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Capital au 31-12-2013

Montant	9 727 519,960
Nombre de titres	96 021
Nombre d'actionnaires	132

Souscriptions réalisées

Montant	6 003 099,846
Nombre de titres émis	59 257
Nombre d'actionnaires nouveaux	32

Rachats effectués

Montant	(5 435 987,894)
Nombre de titres rachetés	(53 659)
Nombre d'actionnaires sortants	(37)

Autres mouvements

Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	7 049,053
Régularisation des sommes non distribuables	482,644

Capital au 31-12-2014

Montant	10 302 163,609
Nombre de titres	101 619
Nombre d'actionnaires	127

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent au 31.12.2014 D : 318.761,729 , contre D : 289.751,681 à la même date de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	Année 2014	Année 2013
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	214 842,964	215 604,390
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts (BTA)	103 890,681	74 121,286
<u>Dividendes</u>		
- des titres OPCVM	28,084	26,005
TOTAL	318 761,729	289 751,681

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2014 à D : 110.572,069 , contre D : 101.474,382, à la même date de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	Année 2014	Année 2013
Intérêts des billets de trésorerie	74 999,886	53 406,285
Intérêts des dépôts à vue	15 930,791	18 711,917
Intérêts des certificats de dépôt	19 641,392	29 356,180
TOTAL	110 572,069	101 474,382

Note 11 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31.12.2014 à D : 82.672,790 , contre D : 80.605,927, pour l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Commission de gestion	31 797,525	31 180,247
Commission de distribution	38 846,265	37 896,389
Commission de dépôt	12 029,000	11 529,291
Total	<u>82 672,790</u>	<u>80 605,927</u>

Note 12 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31.12.2014 à D : 10.200,395 contre D : 10.303,928 pour l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Redevance du CMF	9 977,951	9 756,601
Commissions bancaires	222,444	547,327
Total	<u>10 200,395</u>	<u>10 303,928</u>

Note 13 : Autres informations

13.1. Données par action et ratios pertinents

<u>Données par action</u>	2014	2013	2012	2011	2010
Revenus des placements	4,225	4,074	3,826	3,952	3,486
Charges de gestion des placements	(0,814)	(0,839)	(0,807)	(0,892)	(0,695)
Revenus net des placements	3,411	3,235	3,019	3,060	2,791
Autres charges	(0,100)	(0,107)	(0,117)	(0,109)	(0,090)
Résultat d'exploitation (1)	3,311	3,128	2,902	2,951	2,700
Régularisation du résultat d'exploitation	0,213	0,071	0,222	(0,116)	0,714
Sommes distribuables de l'exercice	3,524	3,198	3,124	2,835	3,414
Variation des plus values potentielles sur titres	0,069	(0,023)	0,014	(0,030)	0,021
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	0,159	0,245	0,204	0,028
Plus (ou moins) values sur titres (2)	0,069	0,136	0,259	0,174	0,048
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	3,380	3,263	3,161	3,124	2,748
Résultat non distribuables de l'exercice	0,069	0,136	0,259	0,174	0,048
Régularisation du résultat non distribuable	0,005	(0,007)	(0,003)	(0,008)	0,005
Sommes non distribuables de l'exercice	0,074	0,129	0,256	0,166	0,054
Distribution de dividende	3,198	3,124	2,837	3,415	3,435
Valeur liquidative	104,905	104,505	104,302	103,759	104,174
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,78%	0,80%	0,78%	0,86%	0,67%
Autres charges / actif net moyen	0,10%	0,10%	0,11%	0,11%	0,09%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,37%	3,06%	3,00%	2,73%	3,28%

13.2. Rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire

La gestion de la MAXULA INVESTISSEMENT-SICAV est confiée à la Société "SMART ASSET MANAGEMENT". Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- * 0,30% HT si l'actif net est de moins de 5 MD,
- * 0,24% HT si l'actif net est entre 5 MD et 25 MD,
- * 0,18% HT si l'actif net est plus de 25 MD.

MAXULA BOURSE est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- * 0,30% HT si l'actif net est de moins de 5 MD,
- * 0,36% HT si l'actif net est entre 5 MD et 25 MD,
- * 0,42% HT si l'actif net est plus de 25 MD.

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- * 0,10% HT si l'actif net est de moins de 10 MD,
- * 0,08% HT si l'actif net est entre 10 MD et 20 MD,
- * 0,06% HT si l'actif net est plus de 20 MD.

Avec un minimum de 8 milles dinars et un maximum de 30 milles dinars en hors taxes par an.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 12 avril 2013, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société «Maxula Investissement SICAV» pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 10.802.446, un actif net de D : 10.660.375 et un bénéfice de D : 343.510, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «Maxula Investissement SICAV» comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers de la Société « Maxula Investissement SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2014, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.
5. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 21 avril 2015

Le Commissaire aux Comptes
Mustapha MEDHIOUB

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS 31 DECEMBRE 2014**

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons relevé, au cours de nos investigations, aucune opération entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 21 avril 2015

**Le Commissaire aux Comptes
Mustapha MEDHIOUB**

Etats financiers annuels de SICAV

MAXULA PLACEMENT SICAV

MAXULA PLACEMENT SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **25 mai 2015**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINOR représenté par Mr. Mustapha MEDHIOUB.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2014	31/12/2013
Portefeuille-titres	4	9 283 656	5 149 257
Obligations et valeurs assimilées		8 552 873	4 897 830
Tires des Organismes de Placement Collectif		730 783	251 427
Placements monétaires et disponibilités		8 956 288	3 547 399
Placements monétaires	5	8 955 670	3 541 875
Disponibilités		618	5 224
Créances d'exploitation	6	72	118 987
TOTAL ACTIF		18 240 016	8 815 643
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	34 224	21 567
Autres créditeurs divers	8	7 006	853
TOTAL PASSIF		41 230	22 420
ACTIF NET			
Capital	9	17 629 711	8 527 170
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		28	49
Sommes distribuables de l'exercice		569 047	266 004
ACTIF NET		18 198 786	8 793 223
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		18 240 016	8 815 643

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	<i>Année 2014</i>	<i>Année 2013</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	300 629	200 577
Revenus des obligations et valeurs assimilées		292 935	193 061
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		7 694	7 516
Revenus des placements monétaires	11	237 960	105 091
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		538 589	305 668
Charges de gestion des placements	12	(116 741)	(67 962)
REVENU NET DES PLACEMENTS		421 848	237 706
Autres charges	13	(14 603)	(8 384)
RESULTAT D'EXPLOITATION		407 245	229 323
Régularisation du résultat d'exploitation		161 802	36 682
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		569 047	266 004
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(161 802)	(36 682)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		17 184	(5 093)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		(6 005)	240
Frais de négociation de titres		(29)	-
RESULTAT DE L'EXERCICE		418 395	224 469

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Année 2014</i>	<i>Année 2013</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>418 395</u>	<u>224 469</u>
Résultat d'exploitation	407 245	229 323
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	17 184	(5 093)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	(6 005)	240
Frais de négociation de titres	(29)	-
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<u>(428 501)</u>	<u>(183 952)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>9 415 669</u>	<u>2 523 199</u>
Souscriptions		
- Capital	27 729 947	17 745 314
- Régularisation des sommes non distribuables	5 929	(10 820)
- Régularisation des sommes distribuables	828 951	473 478
Rachats		
- Capital	(18 641 885)	(15 269 838)
- Régularisation des sommes non distribuables	(2 599)	8 731
- Régularisation des sommes distribuables	(504 674)	(423 666)
VARIATION DE L'ACTIF NET	9 405 563	2 563 716
ACTIF NET		
En début de l'exercice	8 793 223	6 229 507
En fin de l'exercice	18 198 786	8 793 223
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	85 242	60 516
En fin de l'exercice	176 091	85 242
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>103,349</u>	<u>103,156</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>3,21%</u>	<u>2,95%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS AU 31 DECEMBRE 2014

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA PLACEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 décembre 2009 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 30 décembre 2008.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA PLACEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA PLACEMENT SICAV est confiée à la société « Maxula Bourse », le dépositaire étant la « BNA ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2014, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2014, à D : 9.283.656 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% Actif net
Obligations des sociétés & valeurs assimilées		8 380 204	8 552 873	47,00%
Obligations		4 786 277	4 883 469	26,83%
Obligations AIL 2010-1 au taux de 5,25%	1 500	30 000	30 925	0,17%
Obligations AIL 2013-1 au taux de 7 %	1 500	120 000	123 958	0,68%
Obligations AIL 2014-1 au taux de 7,3 %	2 500	250 000	256 160	1,41%
Obligations STB 2010-1 au taux de 5,3%	2 000	146 640	151 478	0,83%
Obligations TLG 2009-2 au taux de 5,125%	2 000	40 000	41 249	0,23%
Obligations TLG 2011-1 au taux de TMM+0,9%	2 900	114 920	118 200	0,65%
Obligations TLG 2011-2 au taux de 5,95 %	800	31 520	31 955	0,18%
Obligations TLG 2012-2 au taux de 6,3 %	1 000	80 000	83 877	0,46%
Obligations TUNISIE LEASING 2013-1 au taux de 7%	2 000	160 000	162 209	0,89%
Obligations TUNISIE LEASING SUB 2013-2 CAT A au taux de 7,35%	1 000	100 000	105 316	0,58%
Obligations TUNISIE LEASING SUB 2013-2 CAT B au taux de 7,6%	1 500	150 000	158 245	0,87%
Obligations TUNISIE LEASING 2014-1 au taux de 7,2%	1 000	100 000	103 914	0,57%
Obligations TUNISIE LEASING 2014-2 CAT B au taux de 7,8%	3 000	300 000	300 872	1,65%
Obligations HL 2010-1 au taux de 5,25%	1 500	30 000	30 680	0,17%
Obligations HL 2010-2 au taux de 5,45%	2 000	39 760	39 956	0,22%
Obligations HL 2013-1 au taux de 6,9 %	1 200	96 000	99 325	0,55%
Obligations HL 2014-1 au taux de 7,65%	1 500	150 000	151 584	0,83%
Obligations HL 2014-1 CAT A au taux de 7,65%	2 000	200 000	202 113	1,11%
Obligations MEUBLATEX INDUSTRIES 2010-B au taux de 5,40%	500	30 000	30 888	0,17%
Obligations MEUBLATEX INDUSTRIES 2010-C au taux de 5,40%	2 500	150 000	154 438	0,85%
Obligations AMEN BANK 2010 au taux de TMM+0,85%	2 000	144 440	146 746	0,81%

Obligations AMEN BANK SUB 2014 au taux de 7,35%	2 000	200 000	200 032	1,10%
Obligations CIL 2010-1 au taux de TMM+0,75%	2 000	40 000	40 756	0,22%
Obligations CIL 2012/1 au taux de 6 %	1 000	60 000	62 186	0,34%
Obligations CIL 2012-2 au taux de 6,5 %	1 000	80 000	83 567	0,46%
Obligations CIL 2013-1 CAT A au taux de 7%	1 500	120 000	120 479	0,66%
Obligations CIL 2014-1 CAT A au taux de 7%	2 500	250 000	256 707	1,41%
Obligations CIL 2014-2 au taux de 7,6%	1 500	150 000	150 050	0,82%
Obligations CIL 2014-2 au taux de 7,6%	2 000	200 000	201 000	1,10%
Obligations ATTIJARI BANK 2010 au taux de TMM+0,6%	1 000	57 142	59 549	0,33%
Obligations ATTIJARI LEASING 2012-2 au taux de 6,3 %	1 500	90 000	90 174	0,50%
Obligations ELWIFACK LEASING 2010 au taux de TMM+0,775%	1 200	48 000	50 093	0,28%
Obligations UIB 2011-1 au taux de 6,3 %	2 000	170 000	173 005	0,95%
Obligations UIB 2012-1 au taux de 6,3 %	1 000	85 710	89 923	0,49%
Obligations BTE 2011 au taux de 6,25 %	500	45 000	47 010	0,26%
Obligations BTK 2012-1 au taux de 6,3 %	1 500	107 145	107 840	0,59%
Obligations BTK 2014-1 au taux de 7,35%	2 000	200 000	200 548	1,10%
Obligations BTK 2014-1 CAT A au taux de 7,35%	2 000	200 000	200 548	1,10%
Obligations SERVICOM 2012 au taux de 6,9 %	1 500	120 000	125 172	0,69%
Obligations ATL 2013-2 au taux de 7,2%	1 000	100 000	100 742	0,55%
Emprunt National		309 512	318 862	1,75%
Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT B au taux de 6,15%	1 000	100 000	102 628	0,56%
Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT C au taux de 6,35%	1 000	100 000	102 714	0,56%
Obligations EMPRUNT NATIONAL 14 CAT A au taux de 5,95%	11 876	109 512	113 520	0,62%
Bons du trésor assimilables		3 284 415	3 350 541	18,41%
BTA 10-2015 - 5%	300	295 100	301 541	1,66%
BTA 01-2018 - 5,3%	100	98 500	103 114	0,57%
BTA 10-2018 - 5,5%	200	193 450	197 883	1,09%

BTA 03-2019 - 5,5%	200	196 180	204 406	1,12%
BTA 02-2020 - 5,5%	400	385 685	403 950	2,22%
BTA 10-2020 - 5,5%	900	867 600	877 851	4,82%
BTA 05-2022 - 6,9%	700	769 500	773 187	4,25%
BTA 08-2022 - 5,6%	500	478 400	488 610	2,68%
Titres des Organismes de Placement Collectif		720 102	730 783	4,02%
Actions SICAV				
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	6 967	720 102	730 783	4,02%
Total		9 100 307	9 283 656	51,01%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			50,90%	

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31 décembre 2013	5 045 163	118 414	(14 320)	5 149 257	
<u>* Acquisitions de l'exercice</u>					
Obligations des sociétés	2 376 030			2 376 030	
Emprunt national	309 512			309 512	
Bons du trésor assimilables	1 640 680			1 640 680	
Actions SICAV	471 110			471 110	
<u>* Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Obligations des sociétés	(640 503)			(640 503)	680
Bons du trésor assimilables	(101 685)			(101 685)	(6 685)
* Variation des plus ou moins values/ portefeuilles titres			17 184	17 184	
* Variations des intérêts courus		62 071		62 071	
Soldes au 31 décembre 2014	9 100 307	180 485	2 864	9 283 656	(6 005)

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2014 à D : 8.955.670 et se détaille comme suit:

<i>Désignation du titre</i>	<i>Valeur nominale</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31/12/2014</i>	<i>% Actif net</i>
Dépôt à vue		3 675 255	3 686 362	20,26%
Banque Nationale Agricole		3 675 255	3 686 362	20,26%
Billets de trésorerie	3 800 000	3 761 776	3 769 855	20,71%
Union de Factoring au 06/01/2015 au taux de 7,20%	500 000	497 614	499 602	2,75%
SAVIMO au 22/03/2015 au taux de 8,25%	800 000	787 067	788 504	4,33%
Attijari Leasing au 26/01/2015 au taux de 7,15%	500 000	496 067	498 033	2,74%
SOMOCER au 27/02/2015 au taux de 7,2%	1 000 000	990 514	990 988	5,45%
SOMOCER au 16/02/2015 au taux de 7,2%	1 000 000	990 514	992 727	5,45%
Certificat de dépôt	1 500 000	1 498 359	1 499 453	8,24%
BNA au 09/01/2015 au taux de 4,93%	500 000	499 453	499 562	2,75%
Attijari Bank au 01/01/2015 au taux de 4,93%	500 000	499 453	500 000	2,75%
Attijari Bank au 03/01/2015 au taux de 4,93%	500 000	499 453	499 891	2,75%
Total général		8 935 389	8 955 670	49,21%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			49,10%	

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2014 à D : 72 contre D : 118.987 au 31.12.2013 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée de Décembre	-	118 927
Autres	72	60
	<u>72</u>	<u>118 987</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2014 à D : 34.224 contre D : 21.567 au 31.12.2013 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Maxula Bourse	22 943	14 458
Banque Nationale Agricole	11 281	7 109
Total	<u>34 224</u>	<u>21 567</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2014 à D : 7.006 contre D : 853 au 31 Décembre 2013 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée de Décembre	5 476	-
Redevance du CMF	1 324	772
TCL	135	81
Autres	71	-
Total	<u>7 006</u>	<u>853</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Capital 31-12-2013

Montant	8 527 170
Nombre de titres	85 242
Nombre d'actionnaires	308

Souscriptions réalisées

Montant	27 729 947
Nombre de titres émis	277 203
Nombre d'actionnaires nouveaux	464

Rachats effectués

Montant	(18 641 885)
Nombre de titres rachetés	(186 354)
Nombre d'actionnaires sortants	(468)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	17 184
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	(6 005)
Régularisation des sommes non distribuables	3 330
Frais de négociation de titres	(29)

Capital au 31-12-2014

Montant	17 629 711
Nombre de titres	176 091
Nombre d'actionnaires	304

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent au 31 décembre 2014 un montant de D : 300.629 contre un solde de D : 200.577 à la clôture de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

	Année 2014	Année 2013
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	187 921	123 544
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts (BTA)	105 014	69 517
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</u>		
<i>Revenus des titres OPCVM</i>		
- Dividendes	7 694	7 516
TOTAL	300 629	200 577

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à D : 237.960 contre D : 105.091, à la clôture de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	Année 2014	Année 2013
Intérêts des dépôts à vue	36 267	22 104
Intérêts des certificats de dépôt	97 518	21 337
Intérêts des billets de trésorerie	104 175	61 650
TOTAL	237 960	105 091

Note 12 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion de l'exercice totalisent D : 116.741 contre D : 67.962 pour l'exercice 2013, et représentent les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Commission de gestion	78 262	45 561
Commission de dépôt	23 087	13 441
Commission de distribution	15 392	8 960
Total	<u>116 741</u>	<u>67 962</u>

Note 13 : Autres charges

Les autres charges de l'exercice totalisent D : 14.603 contre D : 8.384 pour l'exercice 2013, et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Redevance du CMF	13 044	7 594
TCL	1 344	761
Autres	215	30
Total	14 603	8 384

Note 14 : Autres informations

14.1. Données par action et ratios pertinents

<u>Données par action</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Revenus des placements	3,059	3,586	2,976	3,982	3,012
Charges de gestion des placements	(0,663)	(0,797)	(0,714)	(0,880)	(0,699)
Revenus net des placements	2,396	2,789	2,262	3,101	2,313
Autres charges	(0,083)	(0,098)	(0,089)	(0,111)	(0,089)
Résultat d'exploitation (1)	2,313	2,690	2,173	2,990	2,224
Régularisation du résultat d'exploitation	0,919	0,430	0,651	0,145	0,498
Sommes distribuables de l'exercice	3,232	3,121	2,823	3,135	2,722
Variation des plus values potentielles sur titres	0,098	(0,060)	(0,038)	(0,157)	(0,036)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(0,034)	0,003	0,484	(0,030)	(0,061)
Frais de négociation de titres	(0,000)	0,000	(0,001)	(0,001)	-
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	0,063	(0,057)	0,445	(0,188)	(0,097)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	2,376	2,633	2,617	2,802	2,127
Résultat non distribuables de l'exercice	0,063	(0,057)	0,445	(0,188)	(0,097)
Régularisation du résultat non distribuable	0,019	(0,025)	(0,052)	(0,017)	0,025
Sommes non distribuables de l'exercice	0,082	(0,081)	0,393	(0,205)	(0,071)
Distribution de dividende	3,121	2,823	3,137	2,720	-
Valeur liquidative	103,349	103,156	102,940	102,860	102,650
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,64%	0,77%	0,69%	0,86%	0,69%
Autres charges / actif net moyen	0,08%	0,10%	0,09%	0,11%	0,09%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,13%	3,03%	2,74%	3,05%	2,69%

14.2. Rémunération du gestionnaire, des distributeurs et du dépositaire

La gestion et la distribution de la MAXULA PLACEMENT-SICAV est confiée à la Société "MAXULA BOURSE". Celle - ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et financière de la société et la commercialisation de ses titres. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,6% T.T.C calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, la BNA perçoit une rémunération de 0,1% HT calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% H.T calculée sur la base de l'actif net quotidien.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 12 Avril 2013, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société «Maxula Placement SICAV» pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 18.240.016, un actif net de D : 18.198.786 et un bénéfice de D : 418.395, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «Maxula Placement SICAV» comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers de la Société « Maxula Placement SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2014, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes d'observations

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimé, nous faisons signaler que les emplois en titres émis par la société « SOMOCER » représentent à la clôture de l'exercice 10,90% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Par ailleurs, les disponibilités et les dépôts à vue représentent à la clôture de la période, 20,21% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001.

Vérifications et informations spécifiques

5. En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.
6. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 21 avril 2015

Le Commissaire aux Comptes :

Mustapha MEDHIOUB

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS 31 DECEMBRE 2014

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons relevé, au cours de nos investigations, aucune opération entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 21 avril 2015

Le Commissaire aux Comptes :

Mustapha MEDHIOUB